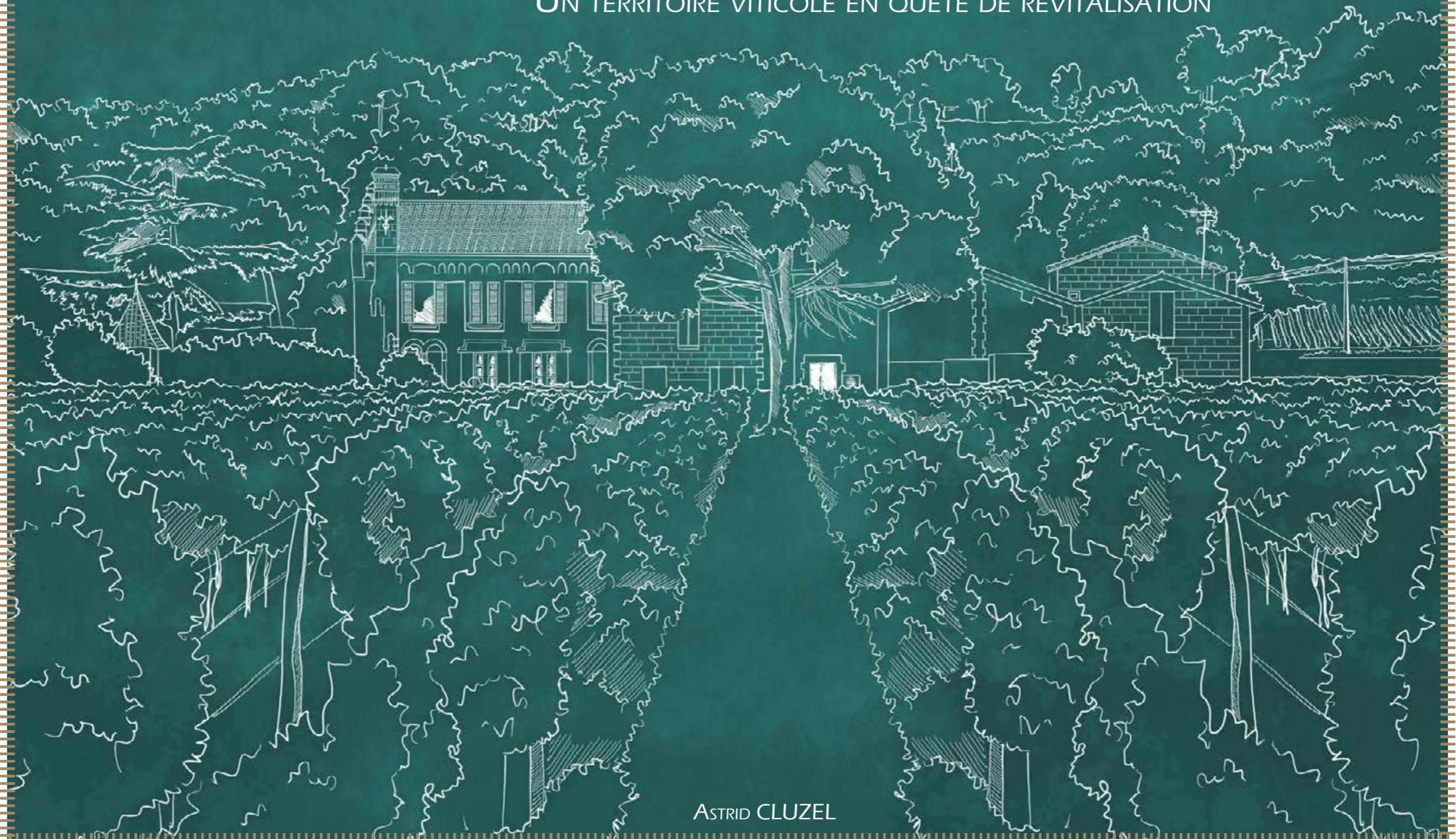


LA JURIDICTION DE SAINT-ÉMILION

UN TERRITOIRE VITICOLE EN QUÊTE DE REVITALISATION



ASTRID CLUZEL

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude à Rémi Bercovitz, mon enseignant référent pour cette étude, ainsi qu'à Hervé Goulaze, Sara Ducloy, Thomas Maillard et Morgane Robert pour leur précieuse aide. Leur écoute attentive, leurs conseils et leurs compléments d'information ont considérablement enrichi ma réflexion et nourri mon travail.

Merci à Laurence Masson, Sandrine P. et Nicolas Le Menn d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.

Je souhaite également remercier ma famille pour son soutien indéfectible, tant pour m'avoir accompagné sur le terrain dans l'arpentage du territoire que pour sa relecture attentive de mon étude.

Enfin, un merci tout particulier à Maxence, qui a partagé avec moi de nombreuses explorations de la Juridiction. Son regard complémentaire, forgé par son propre travail sur le territoire viticole de Monbazillac, a été source d'échanges et de regards croisés sur les territoires viticoles.



PRÉAMBULE

CADRE PÉDAGOGIQUE : QU'EST-CE QU'UN DOSSIER « CENT ANS DE PAYSAGE » ?

Mis en œuvre par les étudiant.e.s DEP1 (équivalent Licence 3) de la formation des paysagistes DEP de l'ENSAP Bordeaux, le dossier « Cent ans de paysage » est une étude paysagère réalisée à l'échelle d'un vaste territoire (commune, intercommunalité, vallée, massif forestier ou montagneux ...) dans laquelle les étudiant.e.s doivent mener, de façon autonome, une démarche d'observation/interprétation des paysages et de leurs évolutions susceptible de fonder un processus de projet de territoire et de médiation paysagère. Autrement dit, l'objectif est d'amener les futurs professionnels du paysage à produire une connaissance approfondie des dynamiques paysagères et, sur cette base, d'imaginer l'avenir des territoires à travers, en particulier, la formalisation de scénarios prospectifs. Dans cet enseignement, la priorité est donc donnée à l'exploration de la dimension temporelle des paysages et il s'agit de replacer ces derniers sur un axe historico-prospectif.

Au cours de cette démarche d'observation/interprétation des paysages et d'élaboration de scénarios prospectifs, les étudiant.e.s doivent mettre au jour les règles qui organisent la matérialité évolutive en intégrant la diversité des regards portés sur le territoire, les politiques publiques et les logiques d'acteurs qui concourent aux mutations paysagères. L'objectif final est de produire un document (dont la forme est libre) qui doit rassembler tout ce qui permet de poser sur une base solide de connaissances la discussion démocratique sur l'avenir des paysages concernés. Il s'agit ainsi de construire une interprétation du paysage permettant à ce dernier de devenir un outil de médiation, c'est-à-dire un objet autour duquel peuvent prendre corps et consistance les échanges de vues et les débats que nécessite l'élaboration de projets concertés de paysage et de territoire.

COORDINATION PÉDAGOGIQUE :

Rémy Bercovitz (paysagiste et géographe PhD) et Alexandre Moisset (paysagiste)
MCF ENSAP Bordeaux – UMR Passages 5319 du CNRS

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Sara Ducloy (paysagiste – doctorante), Hervé Goulaze (historien – doctorant), Marie-Ange Lasmène (ethnologue), Thomas Maillard (géographe), Morgane Robert (ethno-botaniste et paysagiste).

JURY :

Sébastien Cannet (paysagiste - CAUE Gironde), Sophie Dulau (architecte - doctorante ENSP Versailles/Cergy Paris Université), Maxime Foucard (paysagiste – Les bobines des paysages) - Elise Génot (paysagiste-Métropole de Bordeaux (dir. parc des Jalles)) - Luana Quinta (paysagiste - SYSDAU) - Eve Jeannerot (paysagiste - Atelier Sonia Fontaine) – Emilie Richard (géographe - DREAL. Inspectrice des sites) - Damien Sans (paysagiste - docteur UMR Passages).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU TERRITOIRE	6
I. LES PAYSAGE DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION	11
Unité du plateau	14
1. Le plateau calcaire	18
2. Les vallons	18
3. La petite vallée de la Barbanne	19
4. Le glacis	20
Unité des coteaux et combes	24
1. Les coteaux, ceinture méditerranéenne	26
2. Les combes	31
Unité de la plaine fluvio-maritime de la Dordogne	38
1. La terrasse	42
2. Le palus	48
II. ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES	53
De la polyculture à la monoculture viticole, du Moyen-Âge au milieu du XXe siècle	56
1. Un paysage vivant de polyculture	57
2. Une colonisation progressive de la vigne	58
3. Les crises et premières décisions territoriales	59
4. L'Union de producteurs de Saint-Emilion et le modèle viticole Saint-Emilionnais	60
4. Routes, voies ferrées et expansion du bâti depuis 1850	62
5. La conquête de la plaine : Mutations techniques, sociales et territoriales du vignoble (1950-1960)	64
6. Les palus : un espace en marge de la Juridiction	65
Synthèse graphique	66
Du patrimoine local à la reconnaissance mondiale, du milieu du XX^e siècle à aujourd’hui	68
1. Contexte initial (des années 1950 aux années 1990)	69
2. Processus de candidature (1993-1999)	69
3. Conséquences et actions concrètes (1999 à aujourd’hui)	70
III. SCÉNARIOS PAYSAGERS PROSPECTIFS ET STRATÉGIES D’ACTIONS	72
Protection et inventaires de la juridiction	74
1. Les enjeux socio-économique	75
2. Les enjeux dans la viticulture et agriculture	76
3. Les enjeux écologiques	78
Scénario tendanciel	80
Scénario de transition	82
CONCLUSION	85

INTRODUCTION DU TERRITOIRE

J'ai choisi d'étudier la Juridiction de Saint-Émilion pour mon dossier « 100 ans de paysage », un territoire qui m'était familier étant originaire de la région. Je l'ai arpentré dès mon plus jeune âge, gardant le souvenir d'un espace figé dans le temps, notamment grâce au village médiéval de Saint-Émilion. Ma perception du territoire se résumait alors à cette image pittoresque : ses monuments religieux imposants, ses ruelles pavées et ses vignobles à perte de vue.

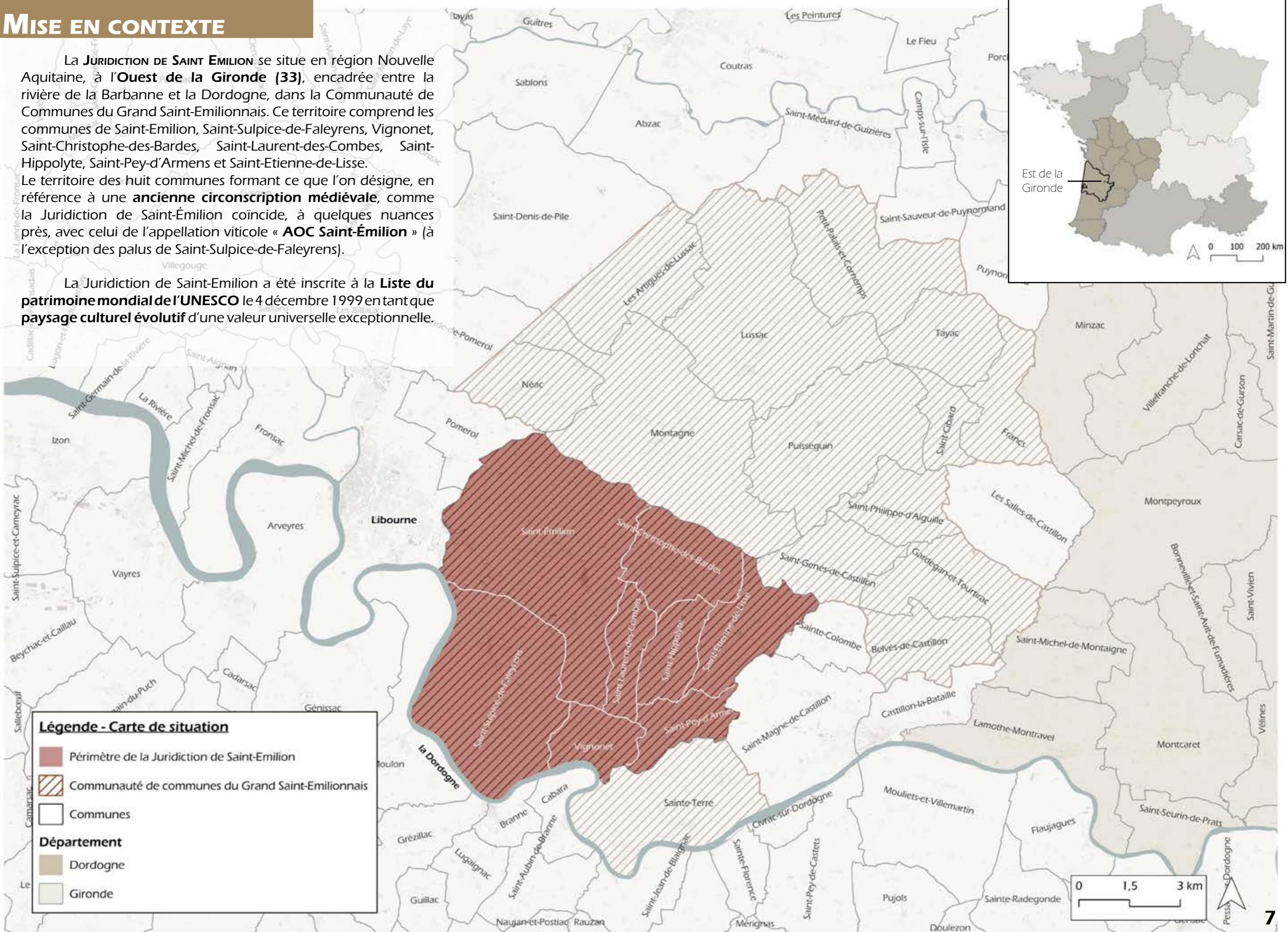
Cette étude paysagère à l'échelle de l'ensemble de la Juridiction, que j'ai commencé à appréhender il y a un an (lors de l'étude du 25 km²), a bouleversé cette vision. À travers le regard d'une future paysagiste, j'ai redécouvert un territoire bien plus complexe avec de grands enjeux. Au-delà de l'observation passive que j'en avais jusque-là, ce dossier m'a permis d'aiguiser mon analyse critique et de saisir les enjeux d'un espace au patrimoine exceptionnel, mais en pleine mutation. En retracant l'histoire de ce paysage, j'ai pris plaisir à décrypter ses dynamiques, anticiper ses défis, et mesurer l'urgence de le préserver tout en lui insufflant une nouvelle vitalité. Car c'est là, selon moi, le rôle du paysagiste : comprendre les héritages pour mieux imaginer des transitions.

MISE EN CONTEXTE

La **JURIDICTION DE SAINT EMILION** se situe en région Nouvelle Aquitaine, à l'**Ouest de la Gironde (33)**, encadrée entre la rivière de la Barbanne et la Dordogne, dans la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais. Ce territoire comprend les communes de Saint-Emilion, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Vignonet, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Hippolyte, Saint-Pey-d'Armens et Saint-Etienne-de-Lisse.

Le territoire des huit communes formant ce que l'on désigne, en référence à une **ancienne circonscription médiévale**, comme la Juridiction de Saint-Émilion coïncide, à quelques nuances près, avec celui de l'appellation viticole « **AOC Saint-Émilion** » (à l'exception des palus de Saint-Sulpice-de-Faleyrens).

La Juridiction de Saint-Emilion a été inscrite à la **Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** le 4 décembre 1999 en tant que **paysage culturel évolutif** d'une valeur universelle exceptionnelle.



CARTE D'OCCUPATION DU SOL

Légende :

Vignes

Réseau hydrographique

la Dordogne

la Barbanne

Cours d'eau

Plan d'eau

Zone de végétation

Bois

Haie

Conifères

Forêt fermée mixte

Forêt fermée de feuillus

Peupleraies

Exploitations agricoles

Bordure d'exploitation

Blé tendre d'hiver

Colza d'hiver

Jachère

Maraîchage

Maïs

Noix

Prairie

Ancienne surface pastorale

Sarrasin

Taillis

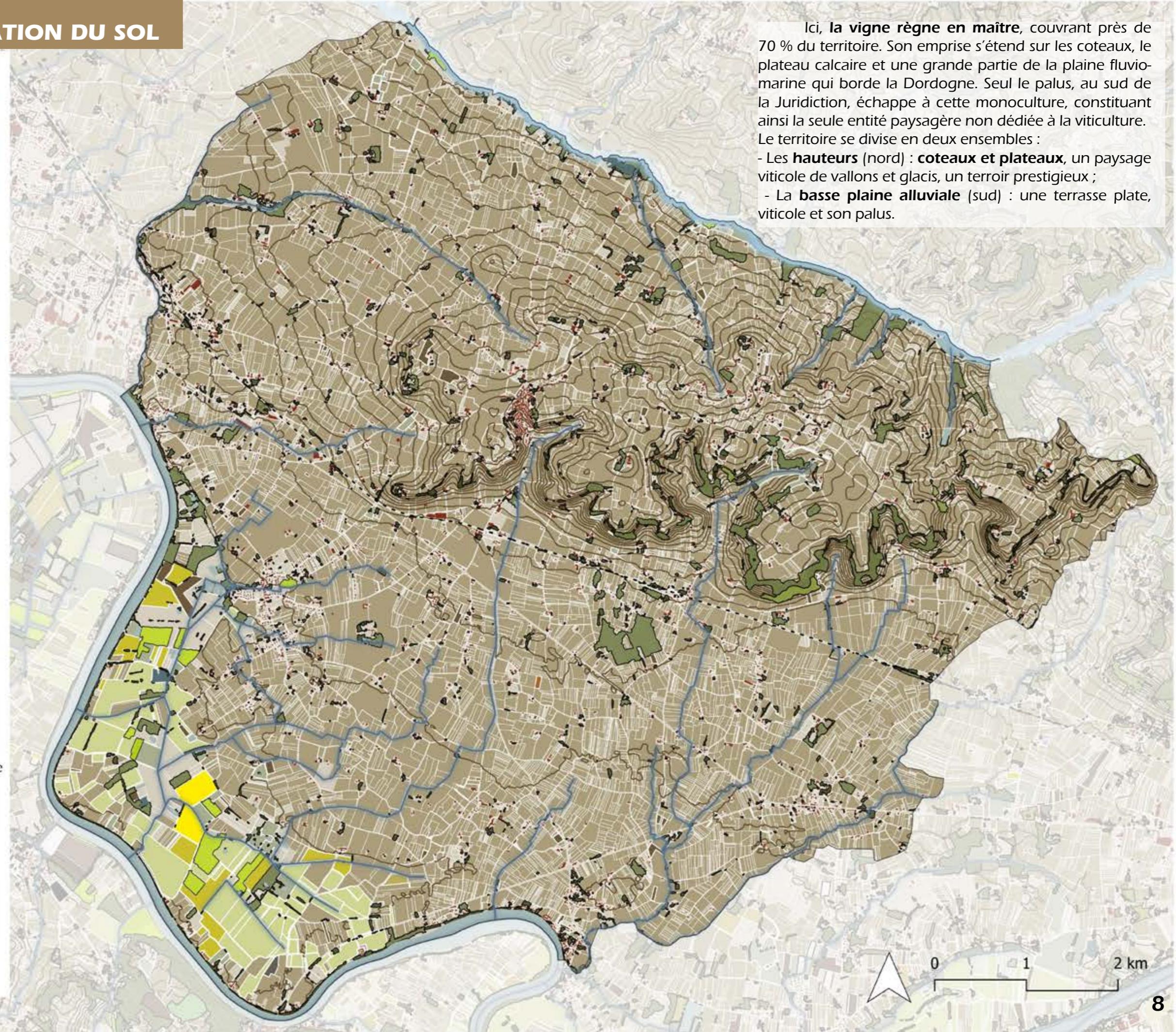
Tournesol

Voirie et bâtiments

Bâtiments

--- Tronçon de voie ferrée

— Courbe de niveaux



0

1

2 km

TERRITOIRE DE MONOCULTURE

AOC / AOP SAINT-ÉMILION

La Juridiction de Saint-Émilion présente une dominance écrasante de la viticulture, avec la quasi-totalité de son territoire exploité en appellations d'origine contrôlée «Saint-Émilion» et «Saint-Émilion Grand Cru». Cette monoculture viticole de prestige s'étend sur environ 5 450 hectares, répartis sur 700 exploitations viticoles.

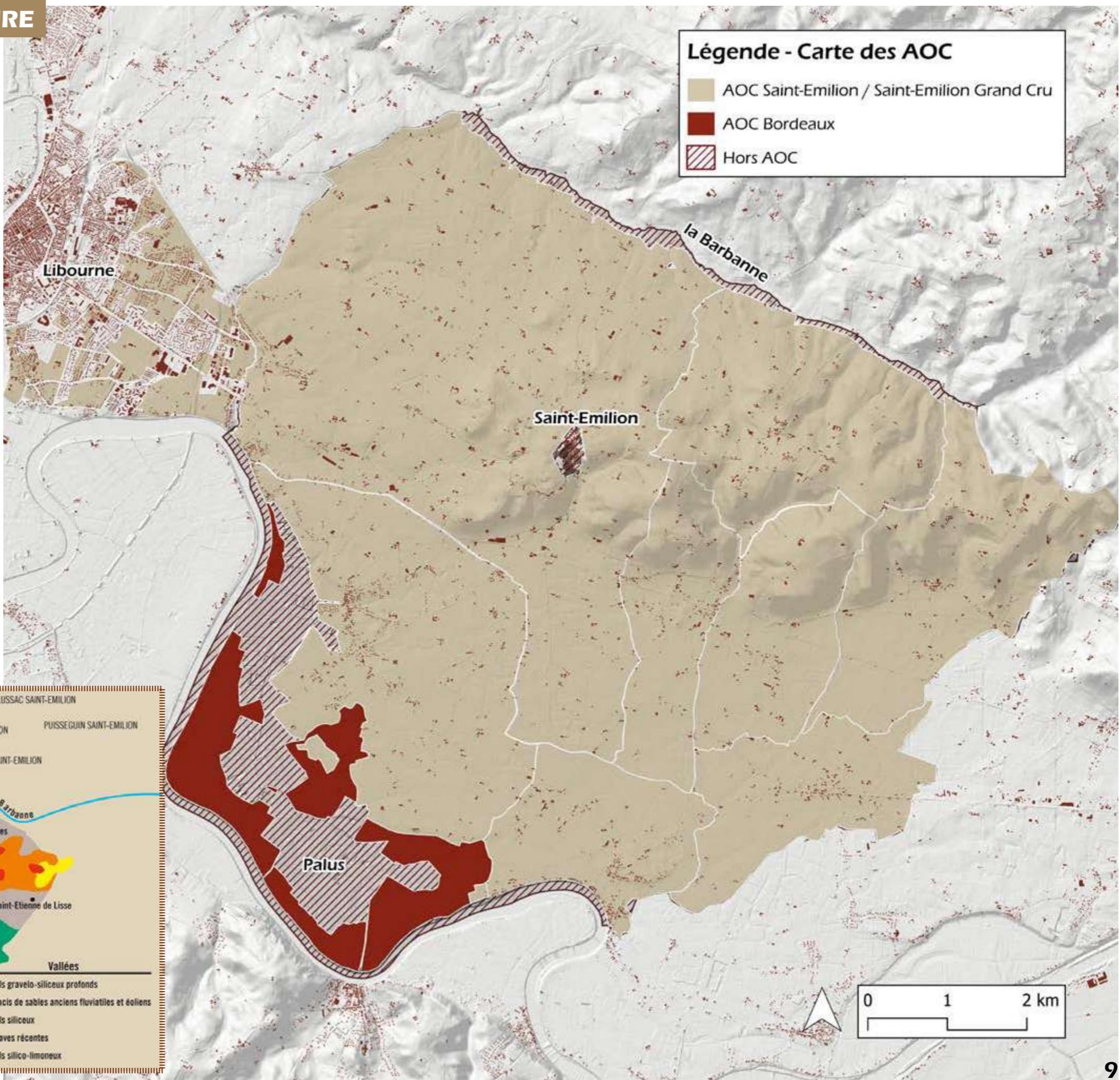
LES PRINCIPAUX CÉPAGES

Le cépage **merlot N** apprécie le caractère frais et humide des sols à texture argileuse où il mûrit bien.

Le cépage **cabernet franc N** est préféré sur les sols calcaires ou à texture un peu plus chaude (sables et graves).

Le cépage **cabernet-sauvignon N** est un cépage tardif particulièrement adapté aux sols chauds et secs (gravelo-sableux ou sols argilo-calcaires bien exposés).

La densité des exploitations (environ 1 viticulteur pour 7,8 hectares) témoigne d'un modèle de petits domaines viticoles.





LES PAYSAGE DE LA JURIDICTION DE SAINT-ÉMILION

TROIS UNITÉS PAYSAGÈRES :

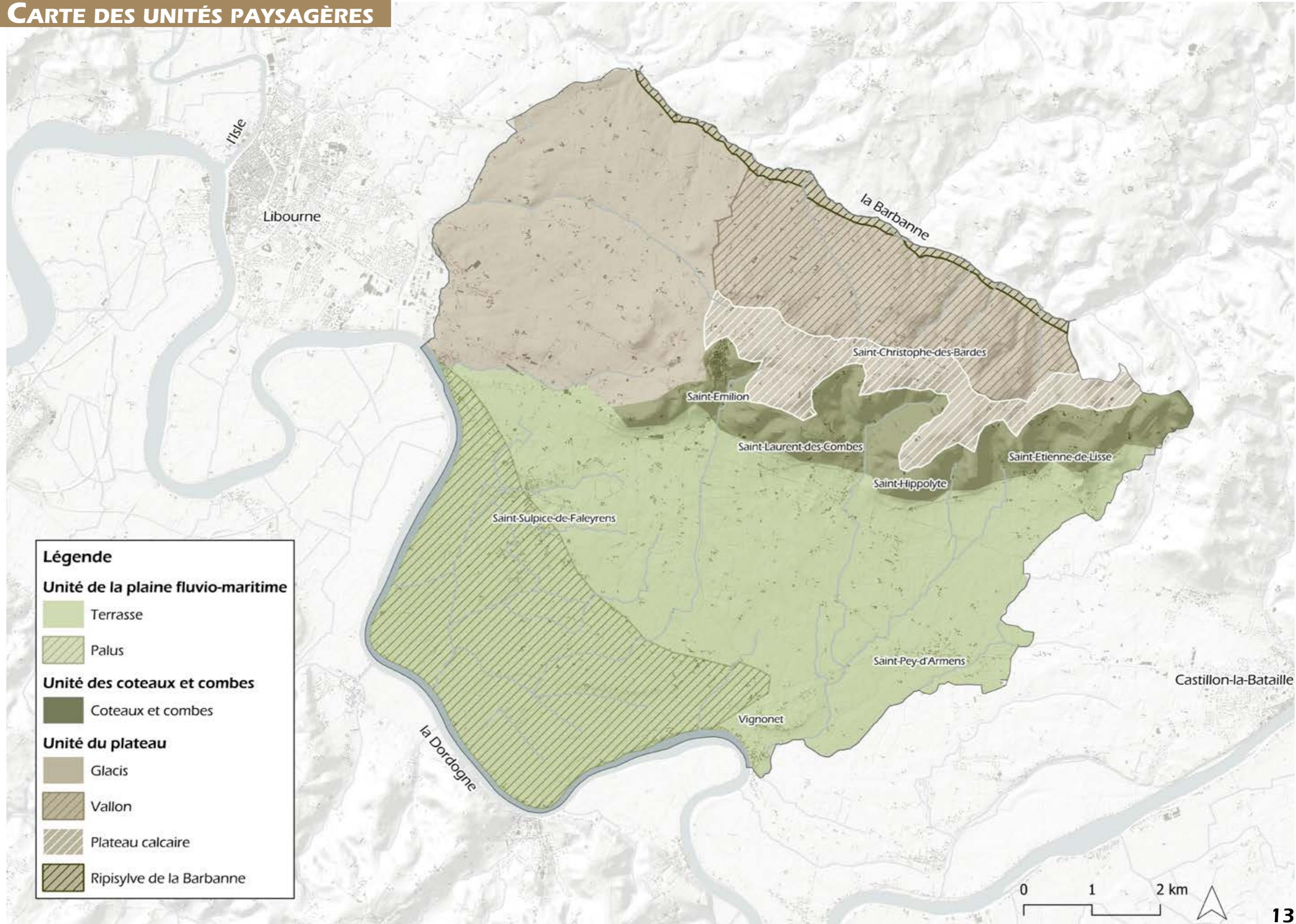
Le territoire de la Juridiction peut être abordé par son découpage en trois unités paysagères réellement visibles et marquantes : l'unité du plateau, l'unité des coteaux et des combes, et l'unité de la plaine fluvio-maritime. Bien que le territoire soit presque entièrement recouvert d'une monoculture viticole qui pourrait brouiller la différenciation des paysages, la topographie reste un pilier essentiel pour appréhender sa diversité, au-delà de cet océan de rangs de vignes.

Une fois ce grand découpage établi, des sous-unités se dessinent, permettant d'entrer plus finement dans les dynamiques paysagères propres à ces terres. Cette approche par unités et sous-unités offre ainsi une clé de lecture pour comprendre ce territoire dominé par la vigne, tout en révélant les spécificités locales dans la manière d'aborder la viticulture, le bâti, la végétation et d'autres éléments structurants.

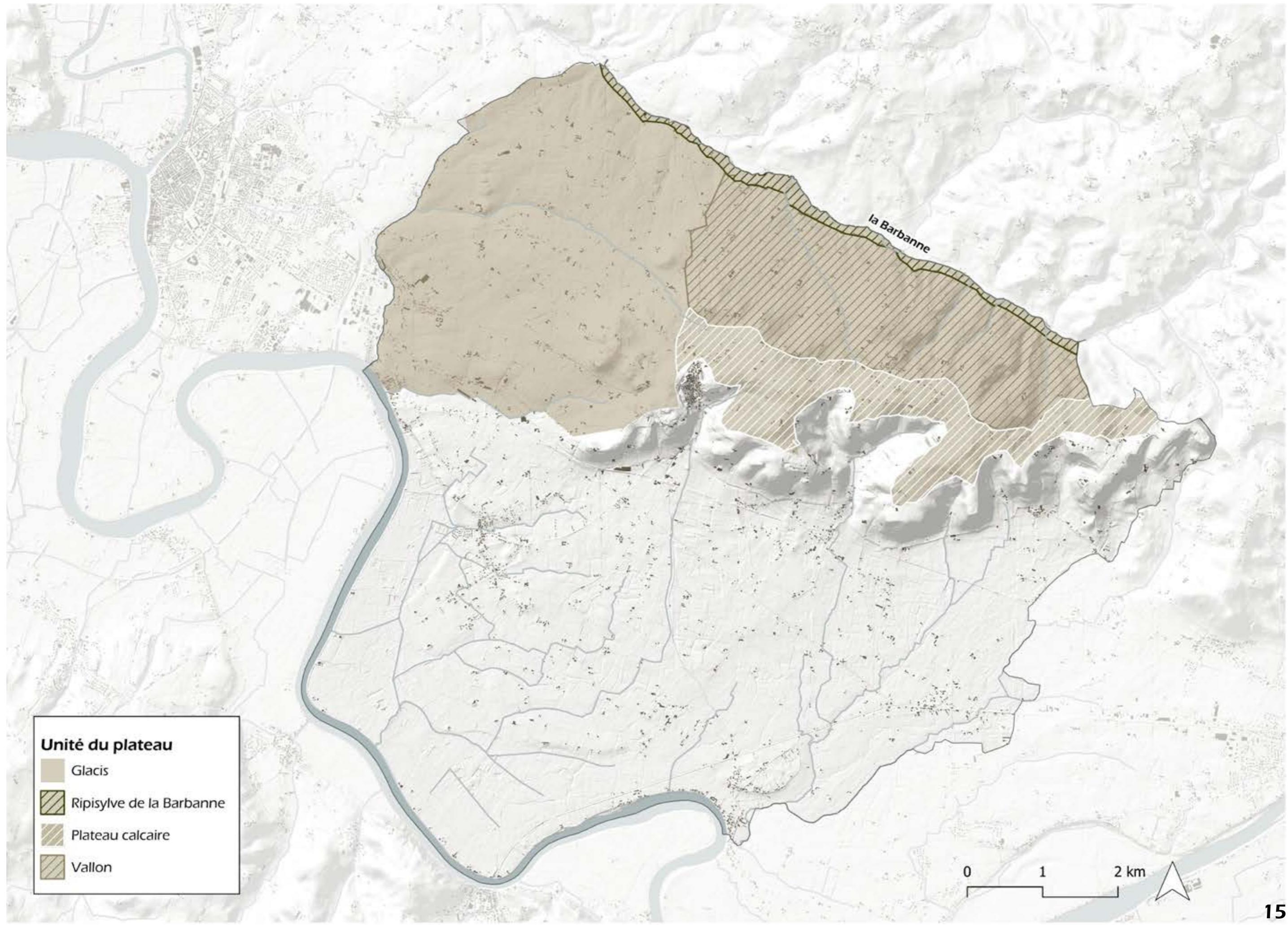
Cette analyse, menée à travers un arporage minutieux et une étude cartographique approfondie, a également permis d'identifier les **traces discrètes mais persistantes des anciennes activités** qui ont précédé l'avènement de la monoculture viticole.

À ne pas oublier dans cette lecture du paysage, les typologies du bâti apportent également des clés essentielles pour saisir les enjeux et l'histoire de la Juridiction. On y retrouve des styles architecturaux et des types de constructions caractéristiques de certaines unités ou sous-unités paysagères, bien qu'aucune typologie ne soit exclusivement liée à une seule unité. Ces bâtis sont classés dans une unité particulière pour leur représentativité, mais peuvent tout à fait se retrouver ailleurs sur le territoire.

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES



a. UNITÉ DU
PLATEAU



MORPHOLOGIE DU PLATEAU ET DES COTEAUX

Combes

La Barbanne et sa ripisylve

Saint-Christophe-des-Bardes

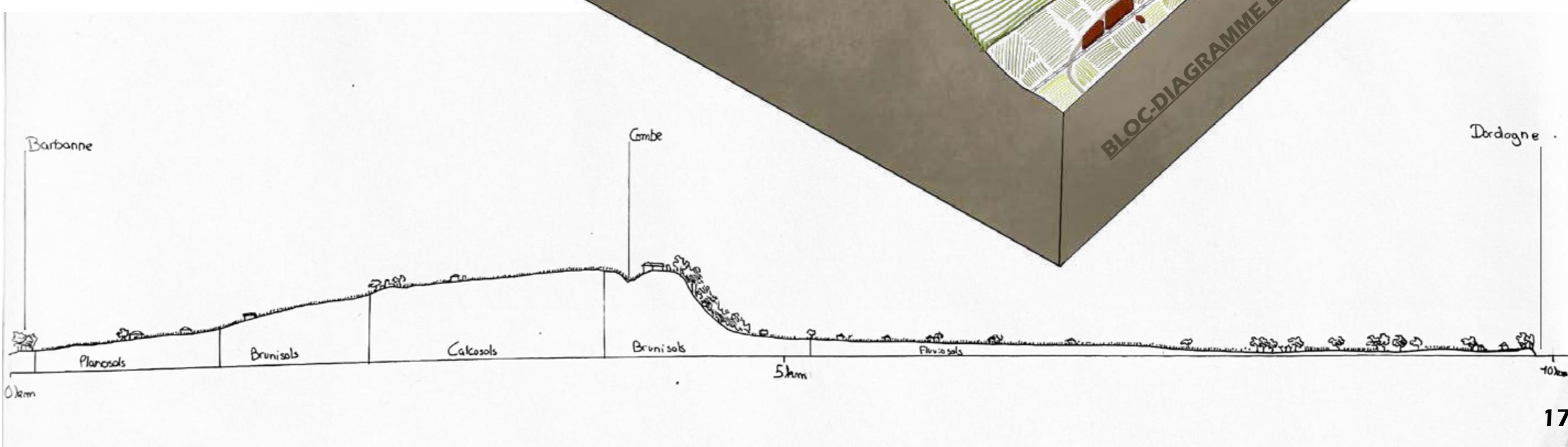
Saint-Emilion

Coteaux

Gare de Saint-Emilion



BLOC-DIAGRAMME DES COTEAUX ET PLATEAU



a. UNITÉ DU PLATEAU

1. LE PLATEAU CALCAIRE

Le plateau calcaire se distingue par la prédominance de la viticulture, qui façonne son paysage. Les vignobles s'étendent en un maillage régulier, structurant l'espace et ponctué par des bourgs, châteaux, maisons, chais ainsi que par quelques boisements couronnant les sommets des vallons. À perte de vue, cette vaste étendue offre, grâce à sa platitude, une perspective lointaine sur les autres unités paysagères de la Juridiction. À l'horizon, les boisements des coteaux laissent entrevoir la plaine en contrebas et les coteaux de Branne, tandis qu'à l'opposé, la ripisylve de la Barbanne marque la frontière entre la Juridiction et la commune de Montagne.

Ce paysage viticole est traversé de chemins pédestres et de routes. Le paysage est monotone, quelques arbres isolés annoncent la présence de ruisseaux et seuls les châteaux viticoles se démarquent dans cette mer de vignes.

2. LES VALLONS

Un paysage vallonné se dessine au cœur du plateau. Visible de loin grâce à ses boisements en hauteur, ce relief, parfois sculpté en terrasses, bordées de murets en pierre, prend, à mesure que l'on s'en approche, l'apparence d'une véritable forteresse végétale, abritant les châteaux qui dominent le paysage. Perchés au sommet des collines, ces boisements, d'abord perçus comme une masse indistincte, révèlent progressivement une composition plus ordonnée, évoquant un parc où se mêlent des essences ornementales et majestueuses telles que des séquoias, des pins parasols et des cyprès.



Vignes du château Troplong Mondot - Saint-Laurent-des-Combés



Vue sur la ripisylve de la Barbanne - Saint-Christophe-des-Bardes



Château Brun - Saint-Christophe-des-Bardes



Boisement et étangs de la Barbanne - Saint-Christophe-des-Bardes



Ripisylve de la Barbanne et ses peupliers - Saint-Christophe-des-Bardes



Route de Milon, entre vignobles et ripisylve - Saint-Christophe-des-Bardes

3. LA PETITE VALLÉE DE LA BARBANNE

La Barbanne prend sa source à environ 79 mètres d'altitude sur la commune de Puisseguin, à deux kilomètres et demi à l'est-nord-est du bourg, au nord du lieu-dit La Grave. Elle s'écoule principalement d'est en ouest, servant de limite naturelle au nord de la Juridiction de Saint-Émilion. Son cours se prolonge jusqu'à la commune de Libourne, où elle rejoint l'Isle en rive gauche, à un mètre d'altitude, au lieu-dit Brun, situé à un kilomètre et demi au nord du centre-ville de Libourne.

Les abords de la Barbanne dévoilent une multitude d'ambiances paysagères. La modeste rivière se pare de boisements, composés de la ripisylve et de forêts telles que le Bois des Lesquels et le Bois des Moines. On retrouve également des étangs et des prairies enrichies (anciennes prairies d'élevage (bovins) en fond de vallée, créant de petites ouvertures dans ces boisements. Cette fine masse boisée est cependant opaque, véritable trait d'union entre les deux rives, séparant Montagne de la rive opposée sans grandes ouvertures visuelles. Ce milieu écologique riche (Martin pêcheur, anguilles, saulaies à saule blanc et mégaphorbiaies) est cependant enclavé par les parcelles viticoles et a une envergure assez faible sur les paysages de la juridiction.



a. UNITÉ DU PLATEAU

4. LE GLACIS

Le relief de la partie Nord-Ouest de la Juridiction évolue progressivement depuis le plateau vers la vallée de l'Isle et le territoire de Pomerol. La morphologie du plateau s'efface pour laisser place à un glacis, formant une transition douce et progressive vers le fond de vallée de la Dordogne. Cet espace, bien que toujours intégré au prestigieux vignoble de Saint-Émilion où l'on retrouve notamment les domaines de Château Cheval Blanc et Château Figeac, ainsi qu'une prédominance de l'AOC Saint-Émilion Grand Cru, présente une organisation paysagère différente. Contrairement aux coteaux où la verticalité et la diversité des typologies paysagères structurent fortement le territoire,

ici, l'horizontalité domine et l'uniformité des grandes parcelles viticoles confère une impression de régularité.

Cette configuration, où les reliefs marqués laissent place à des étendues plus homogènes, donne à cette partie du territoire une fonction particulière. Elle peut être perçue comme une « arrière-cour » de Saint-Émilion, non pas en raison d'un prestige moins marqué ou d'une organisation moins rigoureuse, mais en raison d'une transition dans la perception du paysage : ici, les contrastes s'atténuent, et la diversité visuelle des coteaux (à l'est du glacis) cède la place à une certaine continuité, une monotonie spatiale.





Chai de Cheval Blanc, Saint-Emilion : «Chai sous la colline» par Christian de Portzamparc

LA STARCHITECTURE*

Depuis les années 1990, les caves, sous l'influence de l'oenotourisme et de la globalisation de l'économie viticole, deviennent, en plus de sites de production, des sites d'accueil. Les entrepreneurs et leurs infrastructures viticoles s'associent au terroir, et de fait à la gastronomie, créant des paysages, des chais "vitrines" et des activités incitant la consommation des produits locaux dans un cadre élégant. Cette reconnaissance incite, de fait, la vente à l'international. Ce modèle contraste beaucoup avec l'image et les acquis du monde viticole européen du XXème siècle. Ce sont les "boutiques wineries", de la Napa Valley en Californie, à partir des années

1970, qui ont été novatrices de ce modèle. Ce sont de véritables complexes touristiques qui apparaissent, modernes par leurs architectures. Ce nouveau modèle de viticulture, visible par les chais modernes, peut être vu comme un "capitalisme artiste" (Serroy et Lipovetsky) voir de la suresthétisation métamorphosant ces paysages viticoles : «l'obsession de « faire propre » en pavant des chemins de terre et en les illuminant la nuit, ou encore d'agrandir les entrées pour permettre aux cars de longer les vignes...» (Soazig Darnay).

* concept de Gravari Barbas

a. UNITÉ DU PLATEAU

TRACES DES ACTIVITÉS PASSÉES



Les affluents de la Barbanne sont bordés de cordons boisés modestes, rythmés par la présence de saules têtards. Le réseau hydrographique aujourd’hui très peu présent dans le paysage, a pourtant été par le passé un des piliers de l’agriculture sur ce territoire.

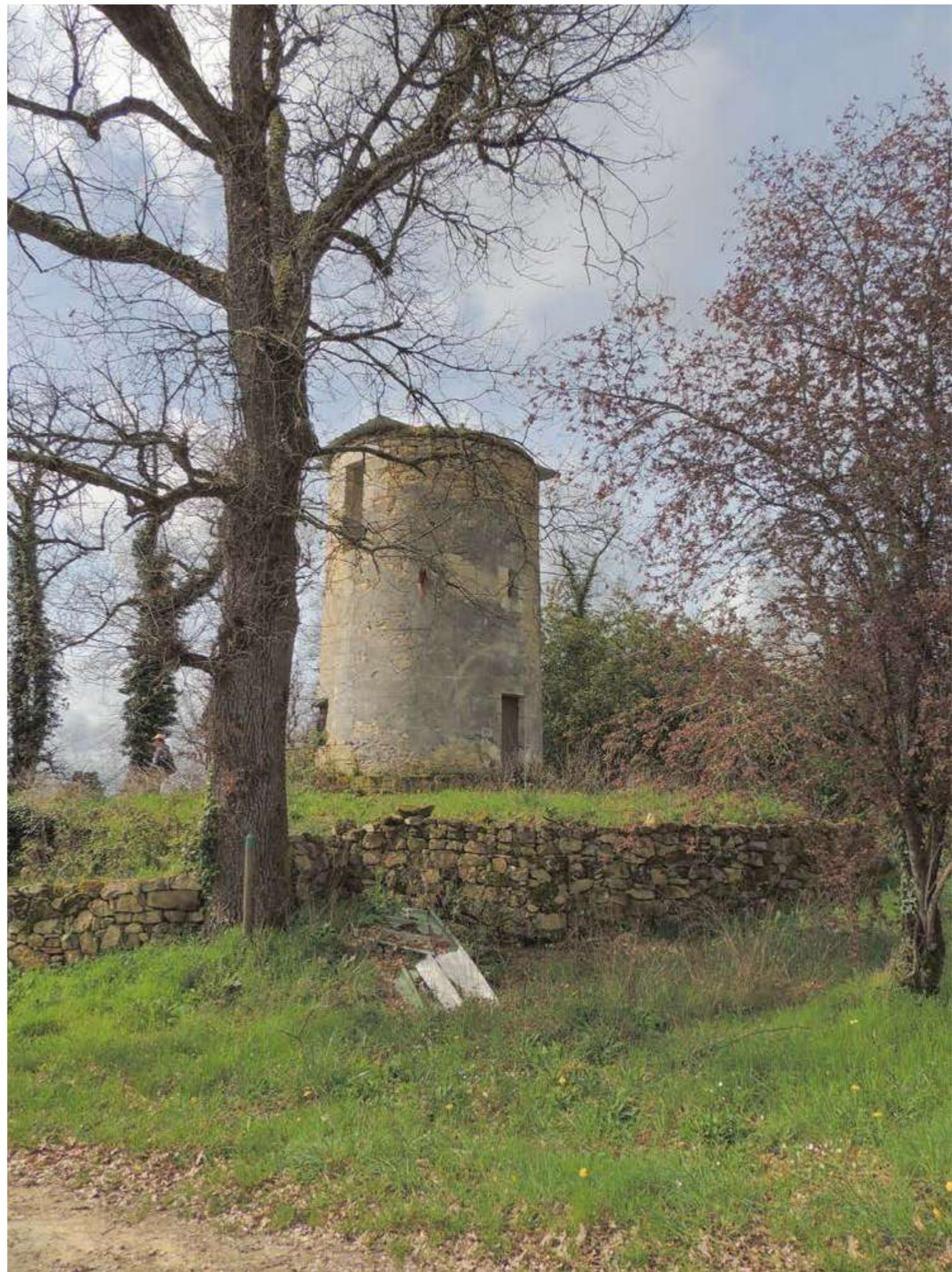
Ruisseau des Causin avec des saules en têteard : ancienne pratique de vannerie - Saint-Christophe-des-Bardes

LES MOULINS

Le plateau et les ruisseaux le parcourant sont ponctués de vestiges de moulins à vent et à eau. Au sommet des coteaux de Saint-Laurent-des-Combès, se dressent les ruines du moulin des Carrières. On retrouve également en contrebas deux moulins à eau : le moulin de Lagrangère et de Béard, installés sur le ruisseau de Grangère. Ces moulins à eau ou à vent, nombreux sur la Juridiction, rappellent l’importance passée de la culture céréalière. Aujourd’hui ils sont soit en ruine, soit totalement détruits, soit réhabilités en logements sur les domaines viticoles.

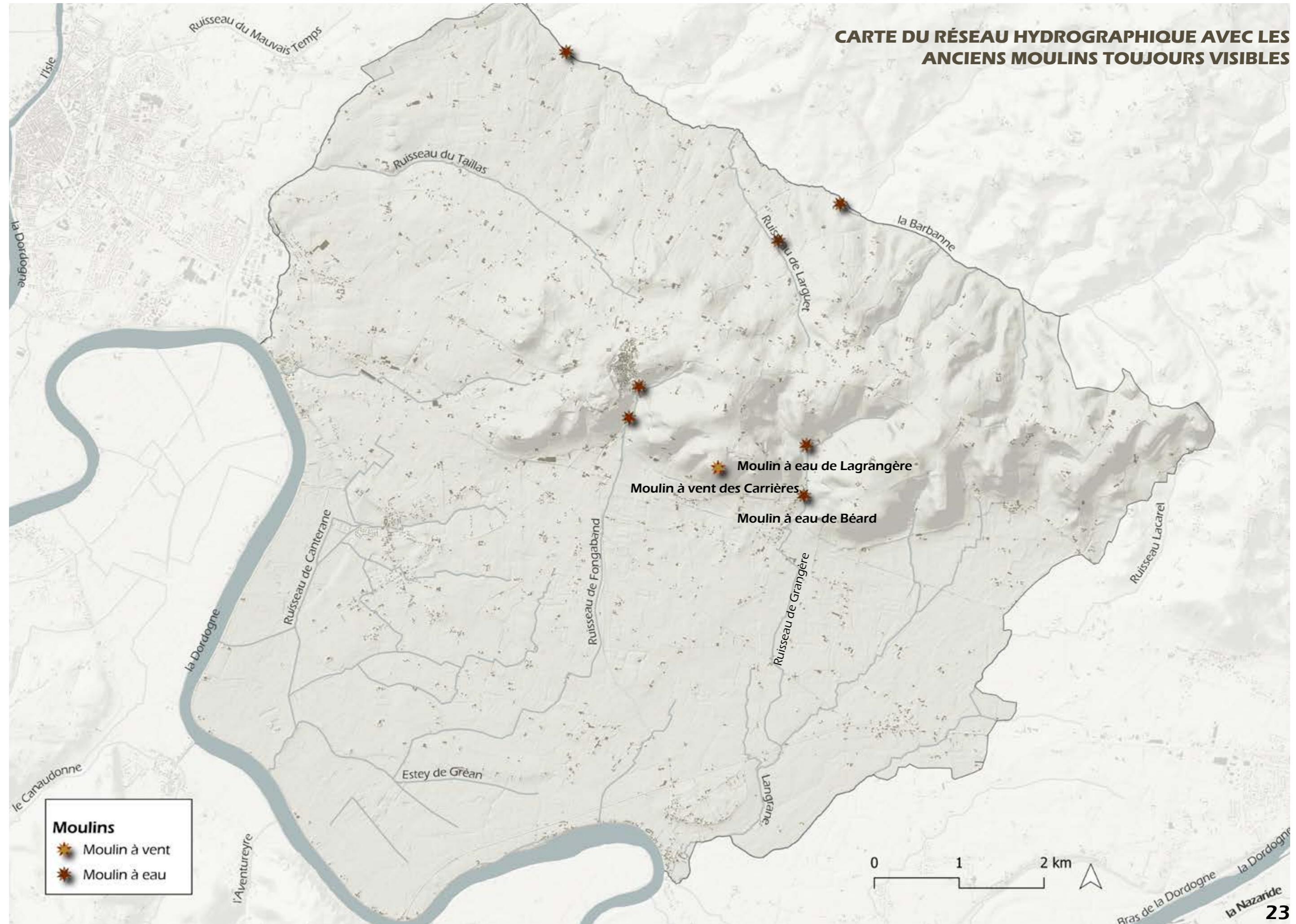


Moulin de Lagrangère désormais maison d’hôtes et domaine viticole- Saint-Laurent-des-Combès

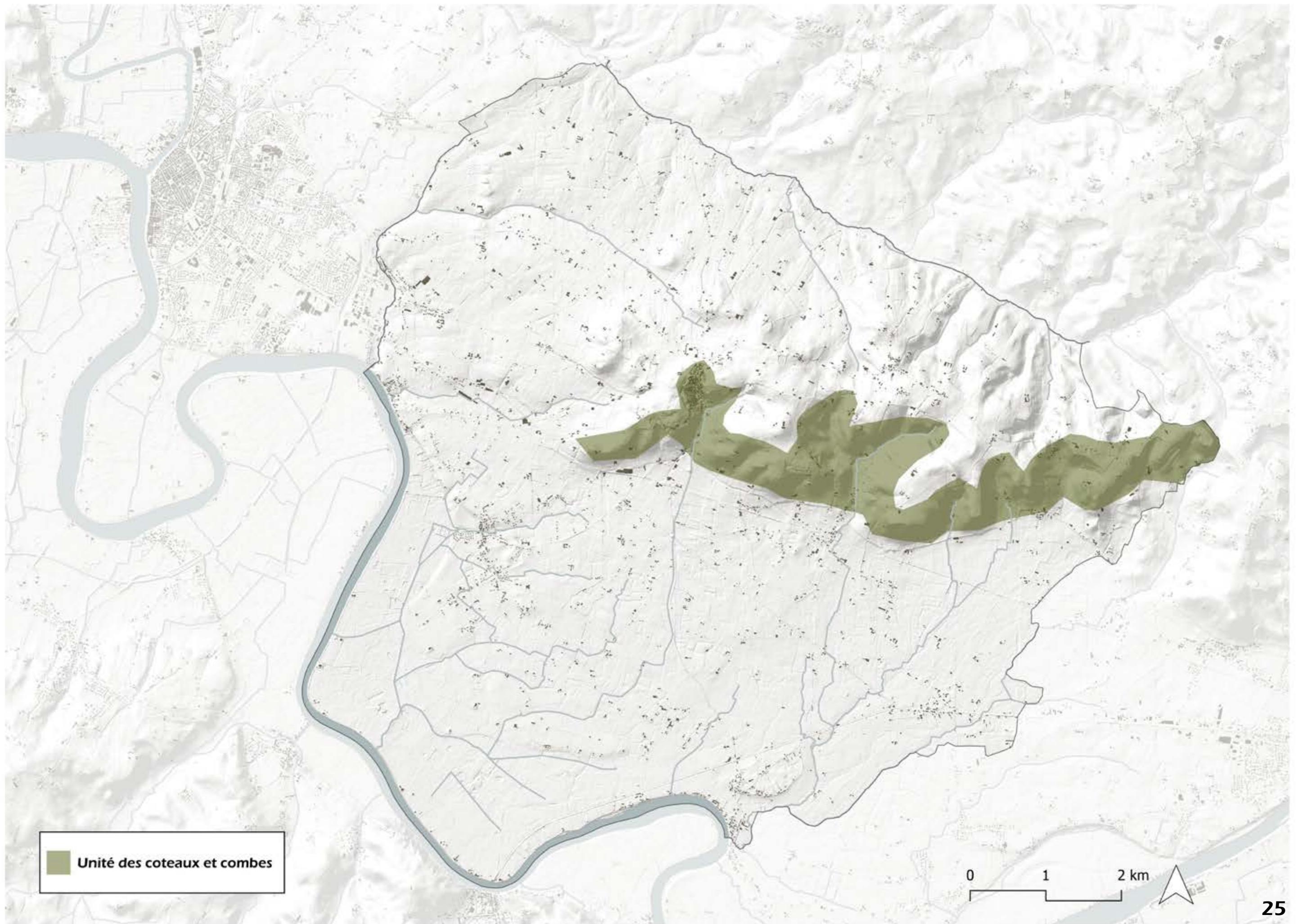


Moulin des carrières, en ruine - Saint-Laurent-des-Combès

CARTE DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE AVEC LES ANCIENS MOULINS TOUJOURS VISIBLES



b. UNITÉ DES COTEAUX
ET COMBES



b. UNITÉ DES COTEAUX ET COMBES

1. LES COTEAUX, CEINTURE MÉDITERRANÉENNE

Cette unité se caractérise par sa topographie, située entre 30 et 80 mètres au-dessus de la plaine. Les coteaux argilo-calcaires divisent le territoire en deux parties : la plaine et le plateau ; offrant des vues panoramiques. Ces paysages se distinguent par leurs formes et leur végétation variées créant une mosaïque paysagère.

Les reliefs ont été remodelés de diverses manières : ornementalement avec les parcs et les grottes de Ferrand, en tant que carrières, ou pour accueillir des vignobles en terrasses. De plus, en haut des coteaux, on trouve des vignobles entourés de bosquets (à Saint-Laurent-des-Combès et à Saint-Christophe-des-Bardes), créant un paysage viticole atypique et fermé. La mosaïque paysagère est ici composée de chênesverts, landes à genévrier et pelouses sèches.

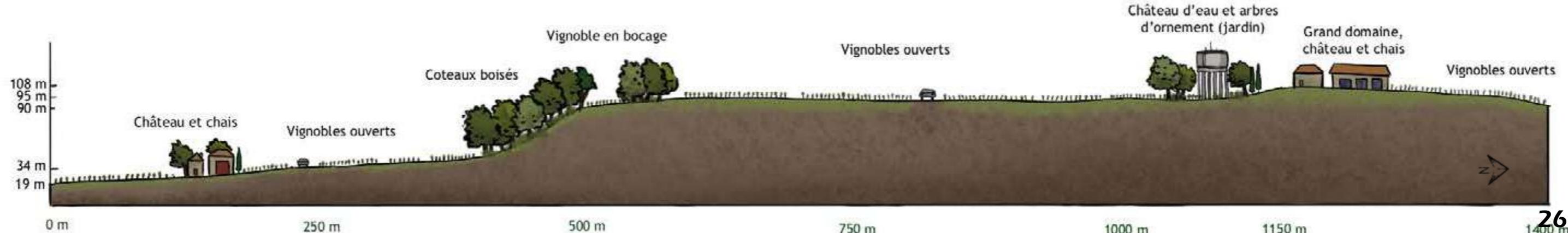


Coteaux et combes - Saint-Laurent-des-Combès



Vignobles des coteaux, bordés de cèdres de l'Atlas - Saint-Laurent-des-Combès

Ainsi, le paysage se compose d'un mélange d'essences de forêt thermophile à caractère méditerranéen, avec une majorité de chênesverts (accompagnée de lauriers, cornouillers sanguins, ormes champêtres, prunelliers...) et des essences ornementales remarquables telles que les **cèdres de l'Atlas, les séquoias et les pins parasols**. Cette diversité témoigne de la présence d'anciens parcs, contribuant à la formation de boisements rares dans la région.





TYPOLOGIE DE VIGNOBLES

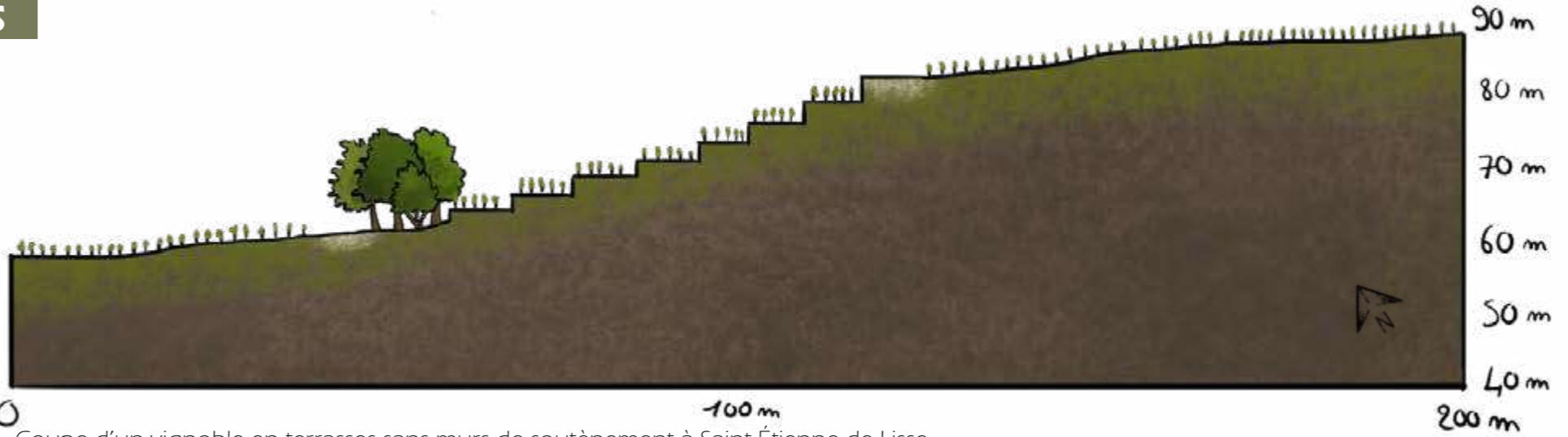
LES VIGNOBLES AU SOMMET DES COTEAUX

Au milieu des paysages ouverts et plats du plateau et de la plaine, les sommets des coteaux présentent un paysage viticole plus fermé, bordant la ceinture méditerranéenne aux essences majestueuses : ici des alignements de cèdres de l'Atlas. La lisière est brute et la forme des combes crée des «rondes» encerclant ces parcelles. Aux pieds des vignes, on retrouve des petits buissons de colza.

b. UNITÉ DES COTEAUX ET COMBES

TYPOLOGIE DE VIGNOBLES

LES VIGNOBLES EN TERRASSES



Coupe d'un vignoble en terrasses sans murs de soutènement à Saint-Étienne-de-Lisse



Vignoble du château Pavie, en terrasses calcaires - Saint-Emilion

Aujourd'hui, certains murs en pierre se sont effondrés, remplacés par des murs en béton. Ce modèle du sol révèle avec force l'empreinte de la main de l'Homme sur le territoire, notamment les coteaux, dont la topographie pourrait laisser croire que l'installation de la viticulture y serait compliquée.

«Sur la partie sommitale du coteau, la plus escarpée, la frange boisée est à nouveau défrichée et le versant remodelé par la création de plateformes terrassées avec des techniques modernes. Ce processus est particulièrement important dans la partie entre Saint-Étienne-de-Lisse et Sainte-Colombes. Là, de nombreuses pentes ont récemment été rectifiées au bulldozer, enrochées et plantées de vigne. Il se rencontre aussi ailleurs, même si les techniques sont plus douces et les terrasses plus nombreuses et plus étroites.»

S. Briffaud et A. Brochot
dans *Paysages d'Exception, Paysages au Quotidien*

LES PELOUSES SÈCHES ET LA DISPARITION DU PÂTURAGE

«Les pelouses calcicoles sèches sont des formations herbacées basses, issues de déforestations historiques anciennes, inscrites généralement dans des potentialités de forêt thermophile à caractère méditerranéen [...]. Elles se sont maintenues, au fil des décennies, grâce à des pratiques pastorales extensives qui ont permis le développement d'une flore spécifique, parfois remarquable. Leur déclin est lié à l'abandon de ces pratiques ancestrales, ces milieux étant jugés trop peu productifs face aux impératifs de productivité actuels. [...] Autrefois pâturées, ces pelouses ne font généralement l'objet d'aucune gestion, et présentent ici un état de conservation moyen. En effet, beaucoup d'entre elles sont fortement colonisées par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et tendent à s'embroussailler» (source: secteur Natura 2000 des coteaux calcaires, pas compris sur cette partie des coteaux mais reflétant les mêmes

problématiques et formes paysagères).

«La déprise agricole et la modification des pratiques d'entretien sur les pelouses sèches contribuent à la fermeture de ces milieux (évolution vers la lande à genévrier). Les pelouses sèches se maintiennent par fauche, débroussaillage ou pâturage, différentes techniques qui les empêchent d'évoluer vers la forêt et qui contiennent le développement de certaines graminées ou ligneux.» (PLUi)

Certains domaines viticoles des coteaux ont intégrés récemment des pratiques patrimoniales pouvant participer aux maintiens de cette mosaïque paysagère en même temps que de participer à leur pratique agricole. On retrouve notamment un troupeau de chevaux de traits à proximité du domaine Troplong Mondot sur les coteaux depuis 2009, utilisé pour le travail des sols (traction animale).



Enclos avec un élevage de chevaux de trait - Saint-Laurent-des-Combès
Les chevaux sont sur la crête des coteaux, à côté des vignes du domaine
Troplong Mondot



Labour avec cheval de trait, photographie du site internet
du Château Troplong Mondot



Pelouse sèche, aujourd'hui en déclin par l'abandon des activités pastorales et l'absence de gestion



Le cheval de trait, autrefois pilier essentiel de la viticulture et agriculture est aujourd'hui réservé pour les domaines voulant limiter leur empreinte de CO2 tout en ne compactant pas leur sol et en réduisant la casse des pieds de vignes

b. UNITÉ DES COTEAUX ET COMBES (ET PLATEAU) TYPOLOGIE DU BÂTI



Château Troplong Mondot - Saint-Laurent-des-Combès

LES CHÂTEAUX VITICOLES (XVIII^e SIÈCLE)

Le XVIII^e siècle voit se développer dans la juridiction l'exploitation directe de la vigne à la propriété (par les notables de Libourne, de Saint Émilion, ou de Bordeaux). Un nouveau type architectural est utilisé pour organiser ces châteaux viticoles.

Leur architecture s'inspire des maisons nobles et des hôtels particuliers entre cour et jardin, certains de ses châteaux ont un axe de symétrie longitudinal organisant la disposition des bâtiments. La composition axiale est souvent prolongée, côté

cour, par un portail en pierre et une allée plantée. Les jardins de ces châteaux sont très travaillés avec des essences ornementales majestueuses comme des séquoias, cèdres, ifs ou des pins parasols. On retrouve dans ces domaines des constructions annexes tels que des pigeonniers ou des serres de botanique (Château Cheval Blanc). Les chais sont généralement très proches du bâtiment principal.



Château Cheval Blanc : allées plantées avec des essences ornementales - Saint-Emilion

LES CHAIS



Chais et Château l'Évangile : chais rouges - Saint-Emilion

Les chais sont une des architectures phares de la Juridiction de Saint-Emilion : elle symbolise la création du vin. On retrouve des formes très variées, en fonction de l'époque de construction du chais. Dans l'époque classique (Château Laroque par exemple) on retrouve des chais

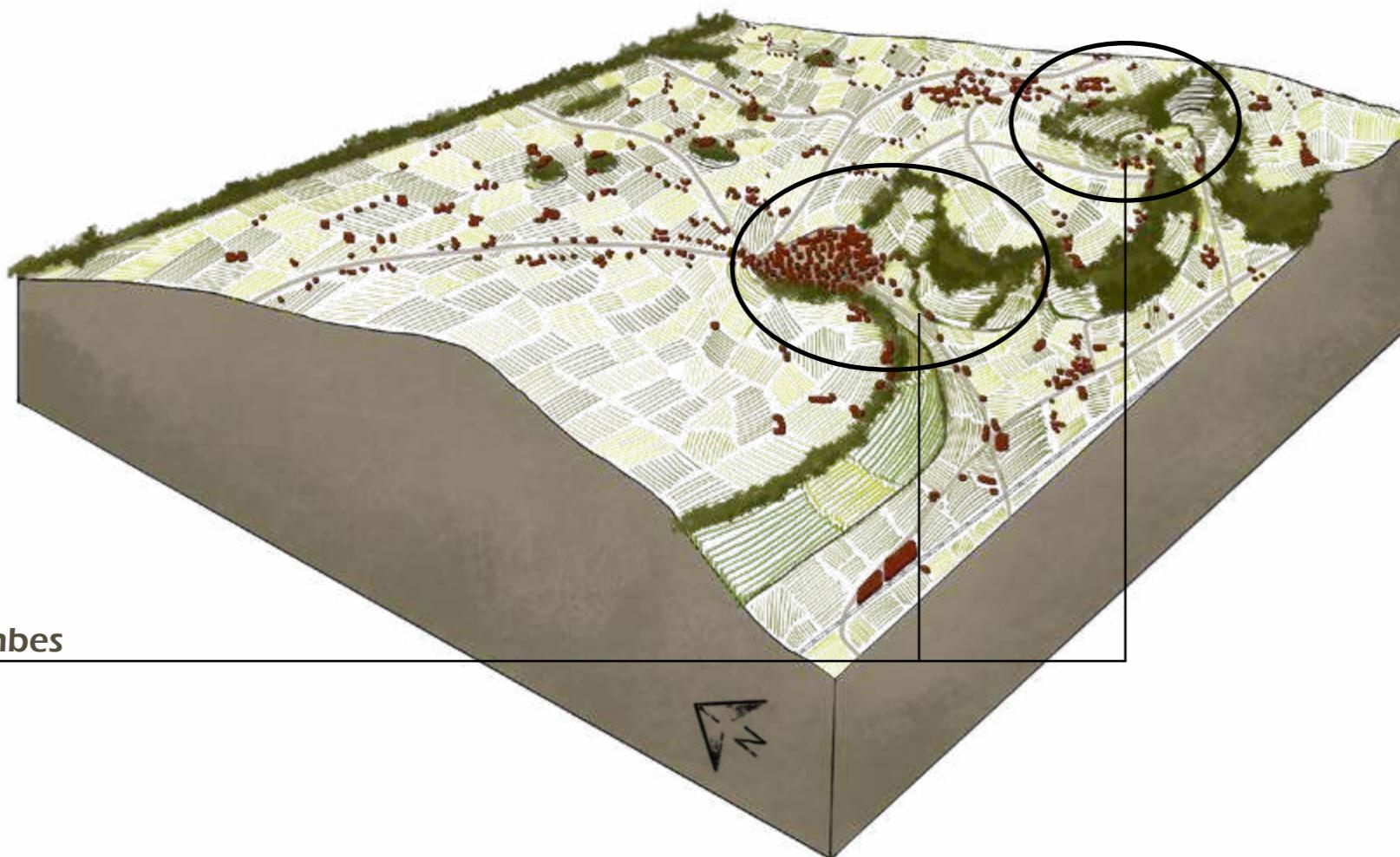
très longs et en pierre. La majorité des chais que l'on retrouve dans le territoire date d'à partir du XVIII^e siècle, sur le modèle des ailes latérales et symétriques avec un toit à deux pans. Leur construction conserve les matériaux locaux : tuiles de Gironde, pierres dures calcaires locales.



Chai contemporain du Château La Croizille
Saint-Laurent-des-Combès (source : Bordeaux
Tourisme)

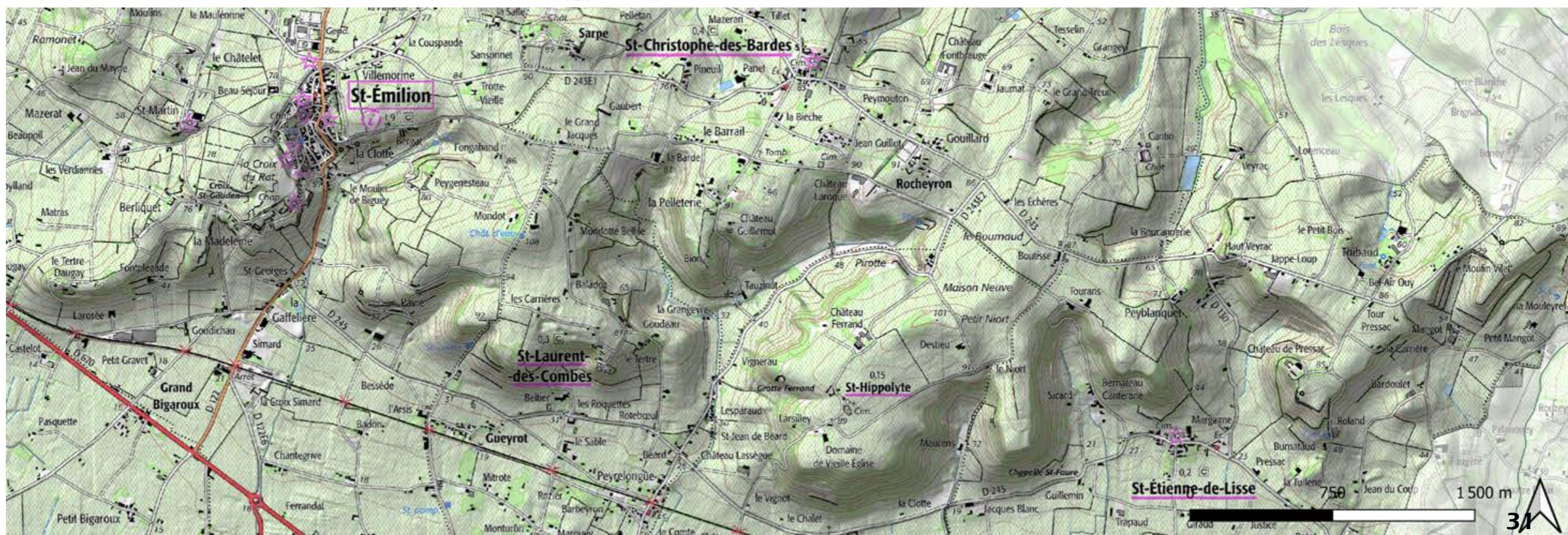
2. LES COMBES

Définition : «Une petite vallée ou ravin qui crée un plissement à l'intérieur d'un relief» la revue du vin de France, par Jérôme Baudouin



Combes

Résultat d'une longue histoire géologique, la formation de ce paysage débute il y a 30 millions d'années alors que la région était recouverte par une mer chaude et peu profonde. Les dépôts marins, lentement accumulés sur les fonds sablonneux, se sont progressivement sédimentés pour donner naissance à un calcaire blond et chargé de fossiles. Avec le retrait progressif de la mer, commence un patient travail d'érosion, par la (future) Dordogne et ses multiples affluents, aboutissant au modèle actuel des combes, qui échancrent le plateau calcaire.



b. UNITÉ DES COTEAUX ET COMBES



Place de l'Eglise Monolithe : des terrasses remplies de touristes - Saint-Emilion



Vue sur les coteaux et la plaine depuis l'église - Saint-Emilion



Vue sur la tour dans les hauteurs du coteaux : traces des fortifications médiévales - Saint-Emilion

LE VILLAGE MÉDIÉVAL DE SAINT-ÉMILION

L'histoire de Saint-Émilion remonte à l'époque romaine, période durant laquelle la viticulture fut introduite pour la première fois. Au VIIIe siècle, un moine breton nommé Émilion s'installe dans la région et y fonde un ermitage, autour duquel la ville se développera progressivement.

Au Moyen Âge, Saint-Émilion prospère grâce au commerce du vin, devenant un centre économique et religieux majeur.

Au fil des siècles et des courants architecturaux, le village s'est enrichi d'une diversité de monuments: maisons médiévales, demeures Renaissance, habitations bourgeoises ou plus modestes, édifices néoclassiques, hôtels particuliers, mais aussi, plus récemment, des constructions à chaînage saillant, des façades à bossage, des inspirations néo-Renaissance et des maisons de style « chalet ».

À partir du XIXe siècle, le village de Saint-Émilion devient une destination touristique. Aujourd'hui, il est presque entièrement tourné vers cette activité,

tandis que sa population est en déclin, avec 1769 habitants sur l'ensemble de la commune, un nombre en constante baisse depuis 1962. L'offre commerciale est largement dominée par les restaurants, les hôtels et autres établissements destinés aux visiteurs, au détriment des commerces de proximité.

Saint-Émilion constitue le cœur touristique de la Juridiction et jouit d'une renommée dépassant largement le cadre local, étant reconnu à l'échelle nationale et même internationale.

TRACES DES ACTIVITÉS PASSÉES

LA RUE DES DOUVES ET L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES

Malgré son appellation de « rue des Douves », ce fossé n'a jamais été rempli d'eau. Bien au contraire, il a longtemps accueilli les jardins des habitants de Saint-Émilion et servait, dès le Moyen Âge, de voie de contournement pour desservir les entrepôts situés au rez-de-chaussée des maisons adossées à l'enceinte fortifiée. L'accès au fond du fossé se faisait par des plans inclinés en bois, démontés en cas de conflit pour des raisons stratégiques. Avec la perte de son rôle défensif, ce fossé fut progressivement réaffecté. À partir du XVIII^e siècle, il est devenu un point d'accès majeur aux carrières souterraines qui s'étendaient sous la ville et au-delà de ses remparts.

Entre le IX^e et le XIX^e siècle, les carriers professionnels venaient récupérer cette pierre afin de construire des habitations de la région. Évoluant une dizaine de mètres sous la terre, ils n'étaient pas contraints par les délimitations de propriétés.

À l'origine, les tailleurs de pierre étaient des professionnels. Ils faisaient en sorte d'enlever la même taille de pierre qu'ils n'en laissaient. Mais

au XIX^e siècle, les fermiers et artisans ont décidé d'en prélever afin d'arrondir leurs fins de mois. Ils prenaient de la pierre partout, sans penser aux risques d'effondrement.

Au XIX^e siècle, l'extraction de la pierre fut interdite afin de limiter les risques d'effondrement menaçant le village. Cependant, un vaste réseau de carrières souterraines subsiste encore aujourd'hui, s'étendant sur près de 80 hectares et représentant environ 200 kilomètres de galeries, dont certaines réparties sur cinq niveaux.

L'abandon de l'extraction n'a cependant pas conduit à l'oubli de ces carrières. Au fil des siècles, elles ont été réinvesties pour divers usages : refuges pendant les guerres ou champignonnières. Ces carrières restent toujours exploitées par les viticulteurs qui y font vieillir leur vin en barriques de chêne. Leur atmosphère naturellement stable, avec un taux d'humidité élevé, une température constante évitant 14°C tout au long de l'année, ainsi qu'une absence de lumière et de vibrations, en fait un environnement idéal pour l'élevage des grands crus de Saint-Émilion.



Ancienne entrée de carrière - Saint-Laurent-des-Combès, aujourd'hui lieu de stockage



Rue des Douves - Saint-Emilion, on retrouve des petites parcelles de vignes



Carte postale - début du 20eme siècle : on retrouve des carrières, vignes et jardins familiaux

b. UNITÉ DES COTEAUX ET COMBES

LES GROTTES DE FERRAND À SAINT-HIPPOLYTE, TÉMOIGNAGE ORIGINAL DE L'ART DES JARDINS ISSU DE LA RENAISSANCE ITALIENNE ET DE L'IMAGINAIRE DE L'ARISTOCRATIE

En contrebas des coteaux de Saint-Hippolyte, sur le domaine du Château de Ferrand, se trouve une grotte intrigante qui, à première vue, pourrait être confondue avec une carrière. Conçues vers 1670 par Élie de Bétoulaud, elles faisaient partie du jardin du château de Ferrand, alors propriété des seigneurs de Saint-Poly.

Elie de Bétoulaud conçoit ces grottes d'une part « comme monuments éternels à la gloire du royaume Louis le Grand » (Louis XIV), ainsi qu'il l'écrit dans son testament, et d'autre part comme un lieu dédié « Aux muses et aux loisirs ». Homme de lettres et poète, Elie reproduit ici grandeur nature le décor d'un roman, l'Astrée d'Honoré d'Urfé, qui fascinait à cette époque tous les aristocrates férus de littérature. Outre ce labyrinthe de pierre, un parc arboré s'étendait sur le plateau jusqu'au château et une fontaine complétait le tableau en contrebas des grottes. Ces grottes étaient ornées de dorures, de coquillages argentés,

de marbres, de nacre... Les nombreuses niches étaient garnies de bustes de héros et de dieux antiques accompagnant celui de Louis XIV. Des orangers, jasmins, lauriers roses et autres fleurs exotiques complétaient le décor et étaient mis à l'abri durant l'hiver dans la grande galerie qui occupe le premier tiers de la falaise.

Site internet de la Juridiction de Saint-Emilion

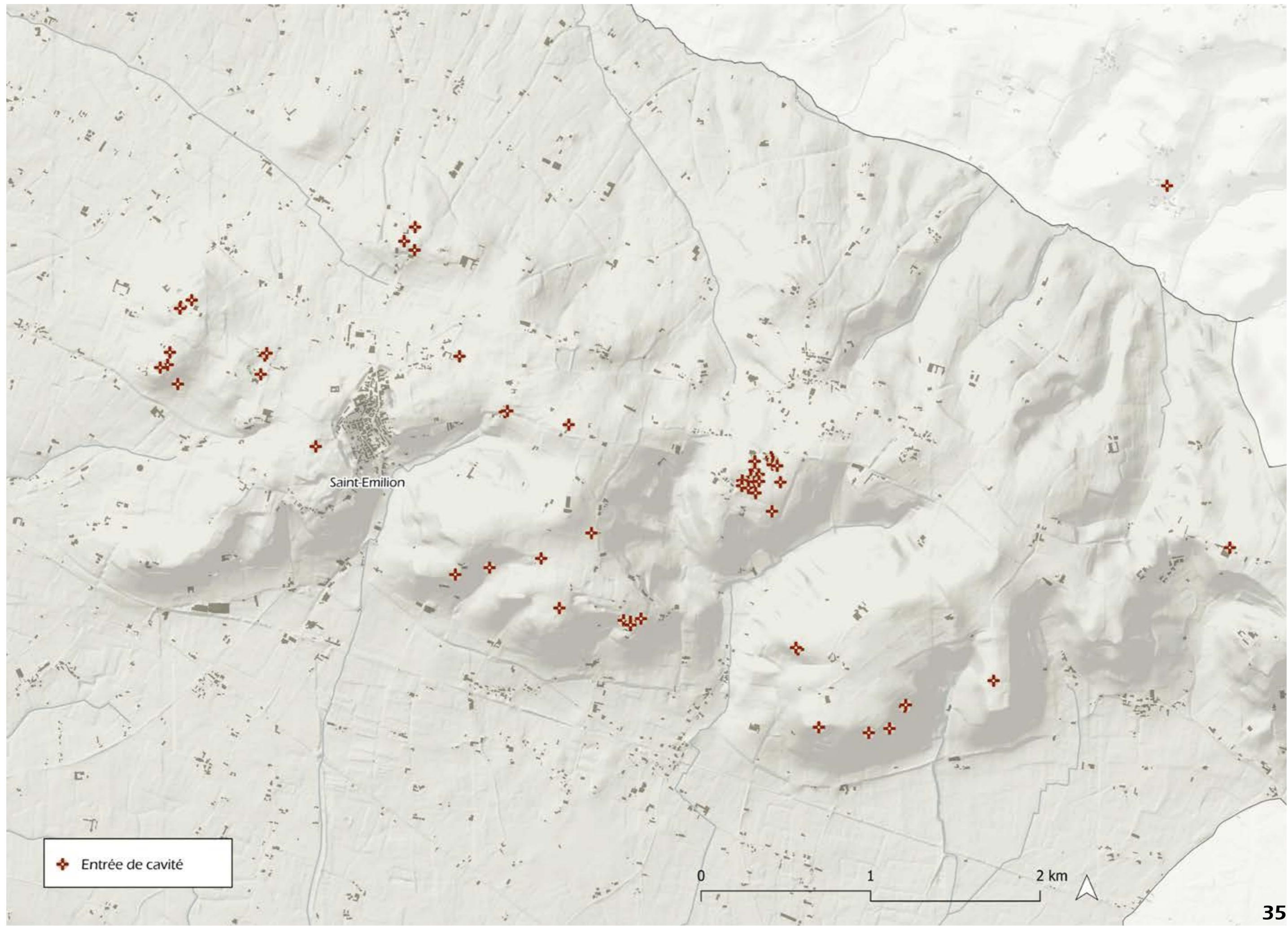
Aujourd'hui, ces grottes ont perdu leurs détails artistiques d'origine, ne conservant qu'une partie de leurs galeries. Situées sur une propriété privée, leur accès est discret et reculé, ce qui limite leur fréquentation à quelques visiteurs. Les parois calcaires, gravées par les inscriptions de ses visiteurs laissées au fil des ans, insufflent néanmoins une nouvelle vie à ces lieux, leur conférant une atmosphère bien différente de celle imaginée à l'époque de leur création.

TRACES DES ACTIVITÉS PASSÉES



Grottes de Ferrand - Saint-Hippolyte





LES VIGNOBLES HISTORIQUES AUX PORTES DE SAINT-EMILION

Les vignobles à la périphérie du village de Saint-Emilion sont caractérisés par leur forme contrastant avec le reste des parcelles de la Juridiction : ce sont des parcelles étroites délimitées par des murets en pierre calcaires pour les protéger contre les vents, mais surtout pour servir de clôture pour les protéger du bétail. Ces vignobles très précieux, aux portes de la cité, étaient ainsi accompagnés d'élevages de bétails et autres cultures pour nourrir l'évêché. Le sommet de ces murets est en «faitâge» : arrondi, en pierres plus fines que dans le reste du mur, assemblées au mortier ou béton.



Murets en pierre d'environ 70cm de haut

Vignoble du village de Saint-Emilion : étroit et délimité de muret, vestige d'une viticulture ancienne

LES MURETS

Autour du village de Saint-Emilion, on retrouve beaucoup de murets, souvent en bords de route. Selon la déclivité du terrain, le muret a un rôle de mur de clôture ou de soutènement : la route peut être au dessus ou en dessous du niveau des parcelles de vigne. Ces murets sont faits de moellons provenant de dérochages de parcelles pour leur mise en culture.



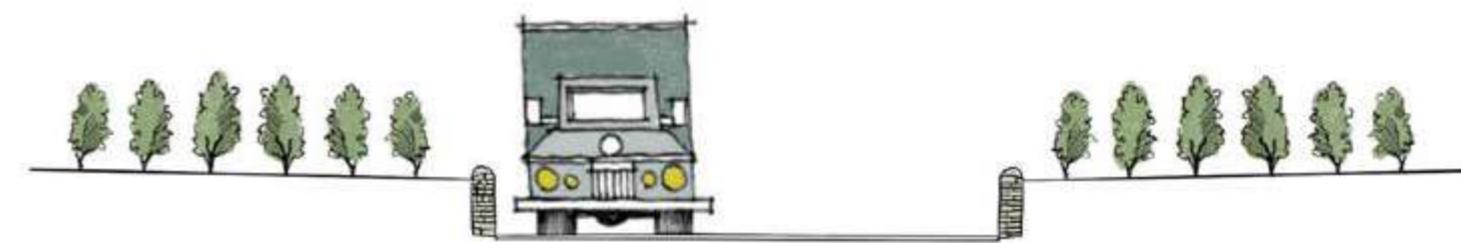
Ces petits murets ajoutent au paysage autour du bourg de Saint-Emilion un côté authentique. Ici, dans le val de Fongaban, à l'est du village au lieu-dit «La Clotte», le paysage a gardé son apparence historique où la topographie est épousée par le muret de soutènement et où l'on retrouve de petites parcelles maraîchères, des jardins familiaux. Quand ce n'est pas un muret qui borde la voie, on retrouve généralement un fossé.



ROUTE BORDÉE DE FOSSÉS



ROUTE SURÉLEVÉE AVEC DES DEMI-MURETS DE SOUTÈNEMENT



ROUTE EN CREUX AVEC DES MURETS DE SOUTÈNEMENT

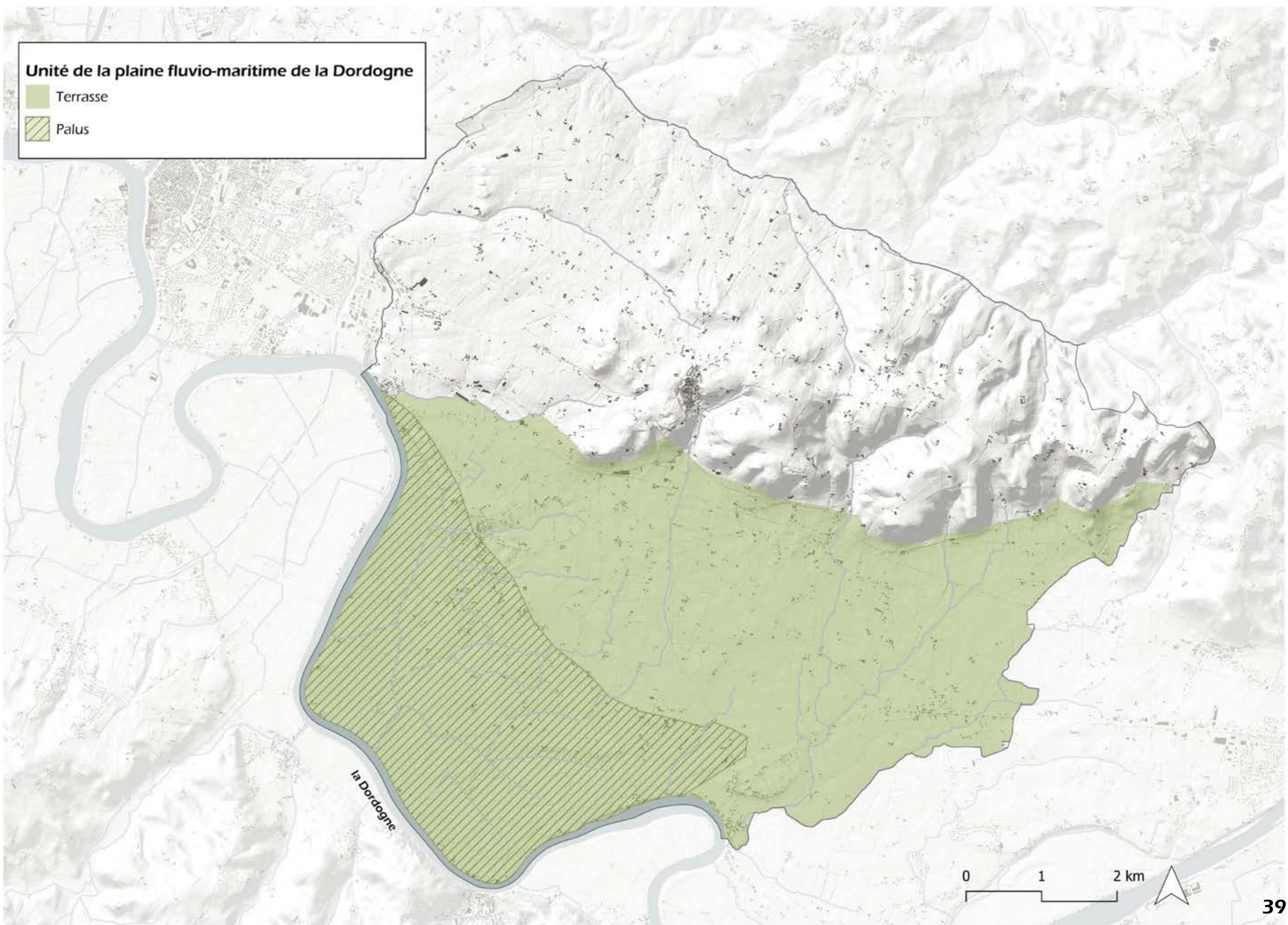


ROUTE AU MÊME NIVEAU QUE LES CULTURES AVEC MURET EN TANT QUE CLÔTURE

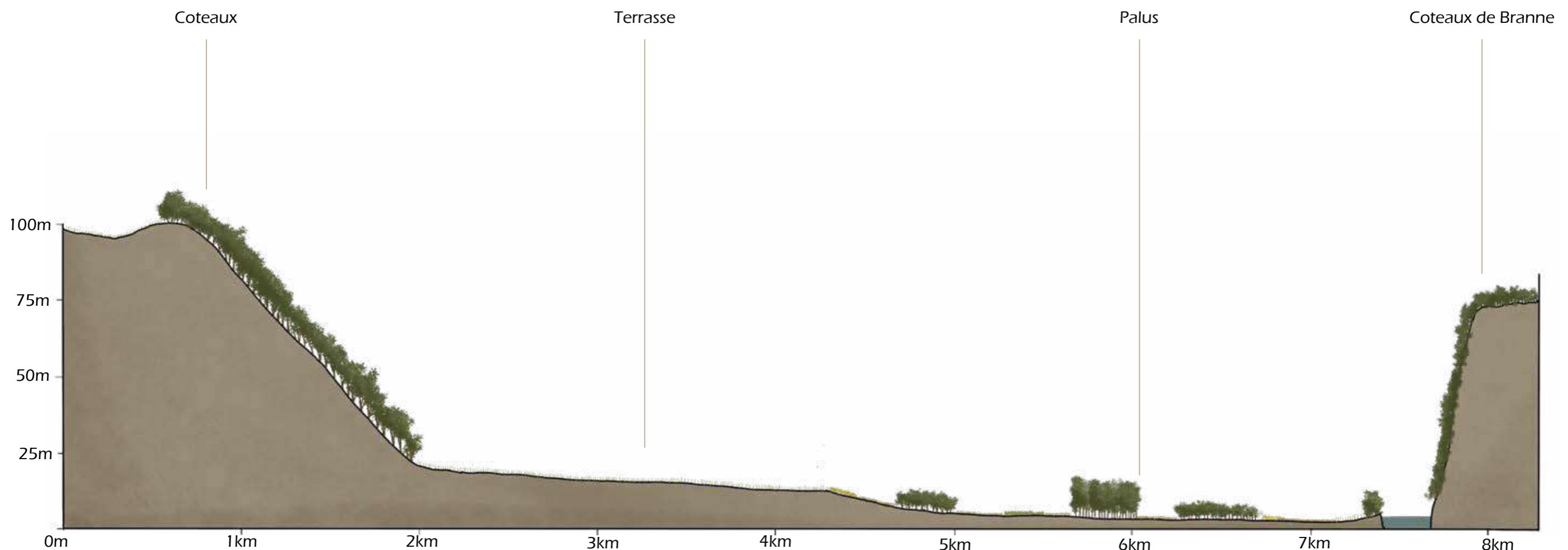
C ■ UNITÉ DE LA PLAINE FLUVIO-MARITIME DE LA DORDOGNE

Unité de la plaine fluvio-maritime de la Dordogne

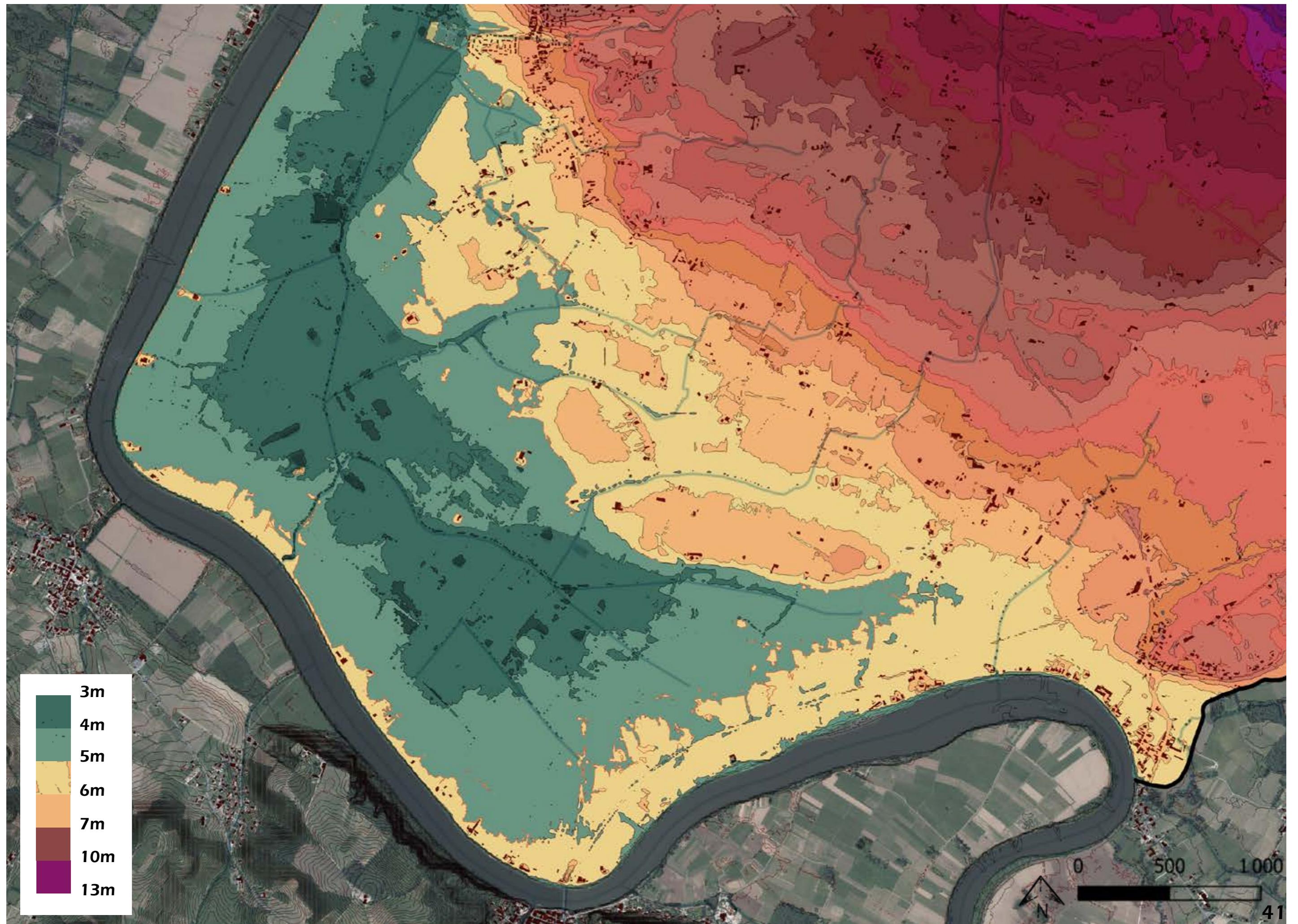
- Terrasse
- Palus



C. UNITÉ DE LA PLAINE FLUVIO-MARITIME DE LA DORDOGNE



La plaine est une unité du paysage de la Juridiction très peu présente dans le récit et l'image touristique du territoire. Cependant, la plaine offre une riche palette de paysages dans les deux sous-unités qui la composent : la terrasse viticole et le palus. (Cette coupe est exagérée sur son axe des ordonnées pour montrer les micro-reliefs qui composent cette partie du territoire).



C. UNITÉ DE LA PLAINE FLUVIO-MARITIME DE LA DORDOGNE

1. LA TERRASSE

La viticulture ne se limite pas au plateau et aux coteaux, elles s'étendent également dans la plaine. Toutefois, son expansion au-delà des hauteurs a été relativement tardive. Ce n'est qu'à la transition entre le XIX^e et le XX^e siècle que la vigne a commencé à coloniser les terrains moins favorables de la plaine, dans un mouvement d'extension séculaire qui s'est considérablement accéléré à partir des années 1950. Toutefois, bien que cette partie de la Juridiction bénéficie de l'appellation Saint-Émilion (AOC Saint-Émilion), elle ne fait pas partie des terroirs les plus prestigieux du territoire. Parallèlement, la plaine conserve des boisements denses, présents particulièrement le long des cours d'eau (ripisylves). Ces espaces forestiers, pris pour la

chasse aux sangliers, contrastent avec les paysages plus ouverts des plateaux. La couverture boisée constituée de ripisylves, alignements d'arbres et petits bosquets (parcs), est plus marquée que sur les hauteurs de la Juridiction, offrant une mosaïque paysagère où se mêlent cultures et espaces boisés. La terrasse se situe à des côtes environ comprises entre 5 et 20m NGF et a ainsi, sa partie bordant le palus en zone rouge du PPRI.



Château du parc : bâti plus modeste, un pavillon - Saint-Sulpice-de-Faleyrens



Ruisseau de la Canterane : présence de l'hydrographie et de boisement - Saint-Sulpice-de-Faleyrens



Battue, boisement du ruisseau Monbousquet - Saint-Sulpice-de-Faleyrens

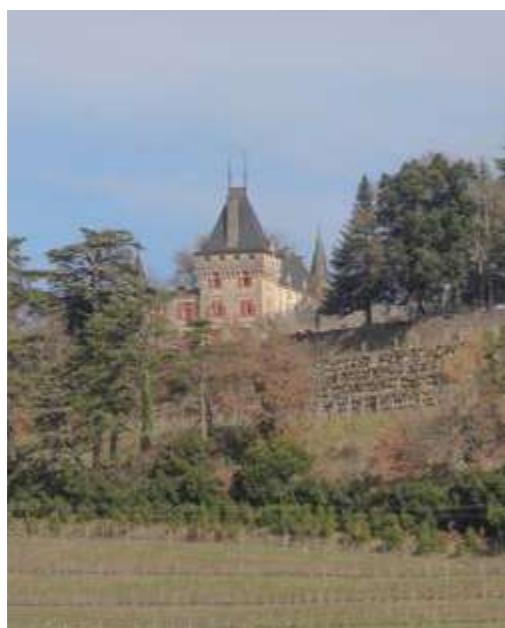
FORME DU BÂTI ET TYPOLOGIE DES VIGNOBLES

Comparée à la partie haute de la Juridiction, cette zone se caractérise par un bâti dispersé et de qualité « moindre ». Les édifices viticoles, souvent réduits à leur expression la plus simple, se limitent généralement à d'anciennes maisons de maître, loin de l'architecture majestueuse des grands châteaux viticoles. Seuls quelques édifices pré-viticoles, comme le château de Lescours, ainsi que des maisons de plaisance du XIXe siècle en bordure de la Dordogne, se démarquent.

Par ailleurs, cette partie du territoire se distingue par la présence notable de constructions contemporaines, un phénomène rare dans le reste de la Juridiction. On y trouve ainsi le seul quartier pavillonnaire moderne du territoire, en périphérie du bourg de Saint-Sulpice-de-Faleyrens : des maisons identiques, à un étage, avec des toits à deux pans et recouvertes d'un crépi caillouteux. La présence de ce quartier illustre la différence de prix du foncier entre les hauteurs et la plaine : il s'est implanté là où le coût du terrain le permettait. La terrasse peut ainsi être vue comme une extension modeste et moins esthétique du plateau, comme le décrit le rapport de présentation de la ZPPAUP : « Signalons aussi, en plaine et par endroits, un certain mitage du paysage, soit par une architecture pavillonnaire banalisée ne dialoguant pas avec l'espace rural environnant et sa culture particulière, soit par des hangars agricoles ou chais médiocres, sans effort d'intégration esthétique au paysage existant. »



Quartier pavillonnaire - Saint-Sulpice-de-Faleyrens



Château Pressac - Saint-Etienne-de-Lisse



Château de Lescours - Saint-Sulpice-de-Faleyrens

LES ÉDIFICES PRÉ-VITICOLES, CAS DU CHÂTEAU LES COURS

À l'époque médiévale, les grands seigneurs ne purent pas s'installer dans la région à cause du pouvoir des religieux, notamment de la collégiale de Saint-Émilion. Pourtant, quelques maisons nobles et gentilhommières furent tout de même construites au Moyen Âge et à la Renaissance: Lescours, Figeac, Laroque, Capet, Pressac, Peyblanquet, Corbin, Faurie, Sarpe, Fombrauge, Montbousquet, Cantin, Simard et Grand Mayne. L'histoire du Château de Lescours illustre les modifications et la typologie de ces édifices.

Construit en 1341, le Château de Lescours doit son nom à son premier seigneur, Pey de

Lascortz, écuyer du roi d'Angleterre Édouard III. Il servit d'asile à Henri de Navarre (futur Henri IV) en 1582 et 1583. Entouré de larges douves et doté de fortifications, il protégeait ses occupants des menaces venant de la Dordogne, située à seulement 500 mètres. Quelques meurtrières subsistent encore aujourd'hui. Transformé au fil des siècles, notamment à la Renaissance, le château a perdu une grande partie de son architecture médiévale avec la modification des ouvertures, toitures, ponts et escaliers. Ce n'est qu'au XIXe siècle que les premières vignes y furent plantées et que le chais fut construit.



Maison, son jardin et ses vignes - Saint-Sulpice-de-Faleyrens

LES MAISONS MODERNES ET « MODESTES »

On observe sur la terrasse des maisons plus modernes et plus modestes, souvent construites au cours du XXe siècle, contrastant avec l'architecture traditionnelle de la Juridiction. Ces habitations sont généralement associées à de petites exploitations viticoles, où les parcelles, de taille réduite, présentent des rangs de vignes plus espacés. Cette configuration peut être liée à des contraintes d'accès pour la mécanisation ou à une approche viticole différente, moins intensive et productive.

C. UNITÉ DE LA PLAINE FLUVIO-MARITIME DE LA DORDOGNE



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DU PLATEAU : des parcelles viticoles larges, un bâti imposant réparti régulièrement le long des voiries



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA PLAINE : des parcelles viticoles étroites, un bâti plus modeste répartis de manière dispersée

L'HÉRITAGE CONTRASTÉ DU PLATEAU ET DE LA PLAINE

La morphologie de l'implantation du bâti et des parcelles viticoles présente des différences marquées entre le plateau et la plaine de la Juridiction de Saint-Émilion.

Sur le plateau, les parcelles, de forme souvent équilibrée (quasi carrée), couvrent des superficies importantes, généralement comprises entre 2 et 12 hectares. À l'inverse, dans la plaine, les parcelles se caractérisent par une forme étroite et allongée, avec des surfaces bien plus réduites (0,2 à 2 hectares). Cette morphologie particulière témoigne d'une organisation agraire ancienne, antérieure à la spécialisation viticole. Certaines limites parcellaires conservent ainsi les tracés préexistants aux opérations de remembrement.

Cette dichotomie se retrouve dans les formes de l'architecture : le plateau se distingue par la présence imposante de châteaux viticoles, tandis que la plaine présente un bâti plus modeste, dominé par des maisons de maître et des édifices agricoles de taille réduite.

La répartition du bâti hors des bourgs suit également ce contraste : sur le plateau, les constructions sont nombreuses et s'alignent le long des voiries, alors qu'en plaine elles apparaissent plus dispersées dans le paysage.

Légende :

Vignes	Peupleraies
Réseau hydrographique	Exploitations agricoles
la Dordogne	Bordure d'exploitation
la Barbanne	Jachère
Cours d'eau	Prairie
Zone de végétation	Voirie et bâtiments
Bois	Bâtiments
Haie	Tronçon de voie ferrée
Forêt fermée mixte	Courbe de niveaux (5m)
Forêt fermée de feuillus	

TYPOLOGIE DU BÂTI



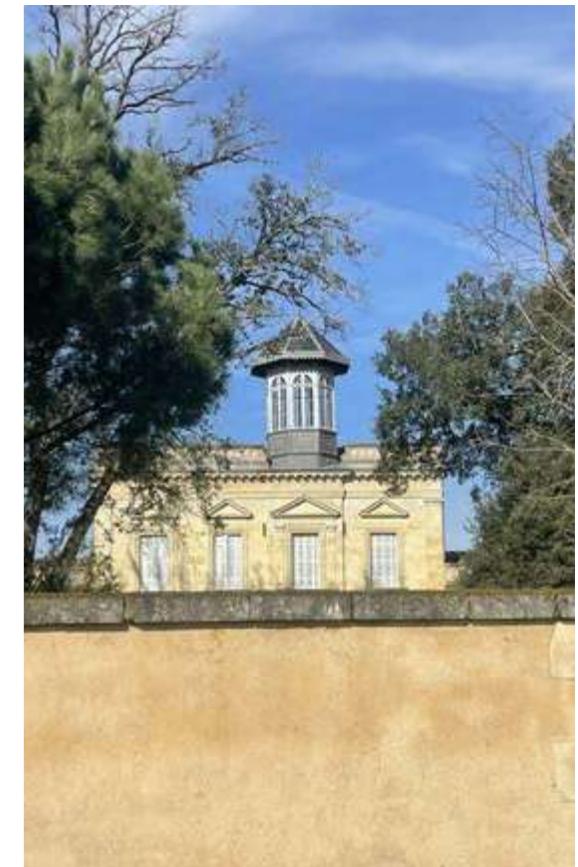
Maison de maître : façade symétrique, toit à quatre pans, grille - Saint-Pey-d'Armens

LES MAISONS DE MAÎTRE - PÉRIODE CLASSIQUE ET NÉOCLASSIQUE (1750-1850)

Les maisons de maître sont reconnaissables à leur façade principale symétrique. Elles comptent généralement au moins un étage et un demi-étage de comble. Construites en belles pierres de qualité, elles sont surmontées d'un toit à quatre pans. Un cordon marque les différents niveaux de la demeure, parfois accompagné d'un ordre colossal à pilastres. L'entrée et la façade sont conçues de manière spectaculaire, pour mettre en valeur l'élégance et la richesse de la demeure. L'environnement participe pleinement à leur identité : une allée centrale, un jardin ou un

parc paysager, une courlette et une grille monumentale.

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, les toitures en ardoise deviennent caractéristiques de ces demeures. Certaines ont été agrémentées d'extensions : tourelles, ailes, ou corps de bâtiment supplémentaires.



Tourelle ajoutée - Château Quercy Vignonet



Maisons mitoyennes de hameaux : chaque maison à une hauteur différente - Saint-Sulpice-de-Faleyrens (Pierrefitte)

LES MAISONS DE HAMEAUX (XIX[°] SIÈCLE)

Avant le XVIII^e siècle, l'habitat modeste des bourgs et hameaux était majoritairement constitué de constructions en torchis et colombages, peu solide dont il ne subsiste aujourd'hui aucun témoin. La rationalisation de l'extraction de la pierre rend celle-ci plus accessible dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cependant, la plupart des maisons modestes en pierre de taille qui composent aujourd'hui bourgs et hameaux datent du XIX^e siècle. À l'exception du bourg de Saint-Émilion, les autres communes de la Juridiction présentent peu d'alignements de maisons de ville, qu'elles soient anciennes ou contemporaines. Ces habitations, bâties en pierre de taille ou en moellons enduits, se distinguent par une extrême sobriété

ornementale. Implantées en continuité urbaine, elles s'alignent systématiquement sur la rue et adoptent fréquemment un dispositif mitoyen sur au moins un côté.

Leur caractère imparfait marqué par des adaptations contextuelles et des irrégularités dans la construction, leur confère une hétérogénéité informelle loin de toute uniformité que l'on retrouve dans la Juridiction.

C. UNITÉ DE LA PLAINE FLUVIO-MARITIME DE LA DORDOGNE

TRACES DES ACTIVITÉS PASSÉES

LE MENHIR DE PIERREFITTE

Classé monument historique depuis 1889, il est avec ses 5,20 m de hauteur, le plus gros mégalithe du Sud-Ouest de la France. Les affleurements les plus proches de calcaire à astéries dont cette pierre est tirée sont situés aux abords du bourg de Saint-Émilion, à une distance d'au moins 2,5 km.

Le trou circulaire percé dans un angle du menhir, environ 70 cm au-dessus du sol, est traditionnellement présenté comme un trou à offrande. Les habitants du secteur ont en effet longtemps prêté à cette pierre le don de guérir les rhumatismes. Beaucoup venaient y prier, signe de la christianisation d'un lieu de culte ancestral. Aujourd'hui encore, lors du solstice d'été, à la saint Jean, la Fête du Menhir perpétue ce lien ancestral entre les Hommes et ces énigmatiques pierres levées.

Ce menhir apparaît dans les textes à partir de la fin du XI^e siècle sous le nom de Petrafixa. Il est alors associé à un péage du sel transitant sur la Dordogne et sert par la suite de repère pour signaler le port de Saint-Émilion, mentionné dès 1255. Cette « pierre levée » est d'ailleurs l'un des principaux repères mentionnés en 1289 lors de

la délimitation de la Juridiction de Saint-Émilion dont elle matérialise la limite nord-ouest, face au territoire de la bastide de Libourne créée vingt ans plus tôt.

Ce port de Pierrefitte, en limite des paroisses de Saint-Émilion et Saint-Sulpice de Faleyrens, reste pendant longtemps le principal port de la Juridiction par lequel transitent la majeure partie des vins produits sur le territoire, comme le reste des marchandises importées et exportées. La Dordogne s'est progressivement déplacée et coule aujourd'hui 150 m plus au sud, laissant le menhir isolé au milieu des terres.

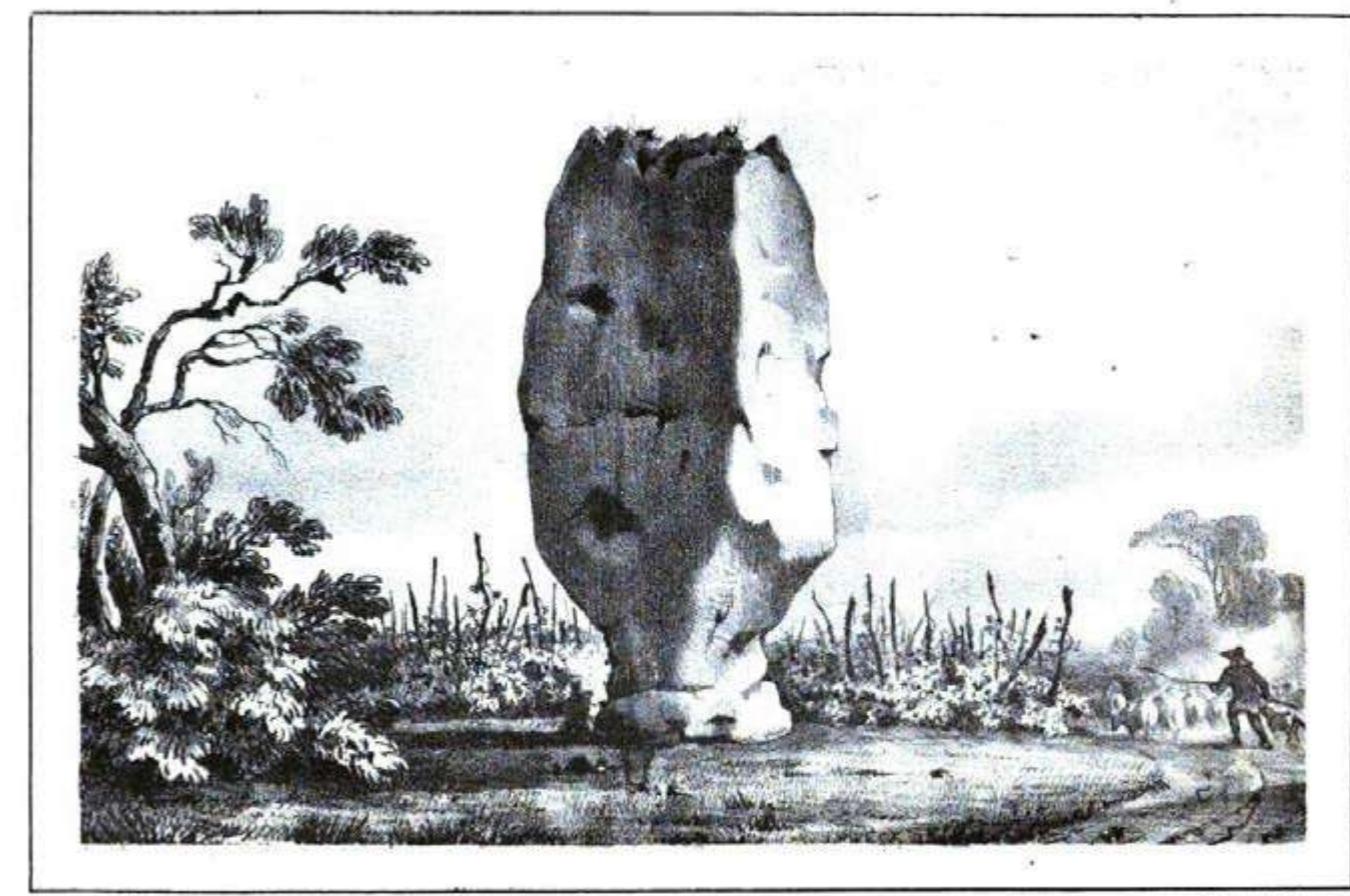
Site internet de la Juridiction de Saint Emilion



Menhir de Pierrefitte - Saint-Sulpice-de-Faleyrens



Emplacement du menhir par rapport à la Dordogne (source : *Les mystères de l'art* (n°11) : le menhir de Peyrefitte à Saint-Sulpice-de-Faleyrens en Gironde. France 3 Nouvelle-Aquitaine)



PIERRE-FITTE DE ST SULPICE
près Libourne
Gironde

Représentation du Menhir de Pierrefitte - 1842

TRACES DES ACTIVITÉS PASSÉES



Ancien port de Pierrefitte



LE PORT DE PIERREFITTE

À l'emplacement de l'ancien port de Pierrefitte, une épaisse couche d'alluvions recouvre l'ancienne cale du port, témoignant de l'activité fluviale passée du site. Cette histoire portuaire est encore perceptible à travers la toponymie, notamment avec la «rue de la Cale», axe principal du bourg, qui a conservé son nom en mémoire de son passé portuaire.

L'architecture du bourg reflète cette histoire fluviale. En bordure de la Dordogne, un mur de pierre, probablement un rempart, longe la rive, derrière laquelle s'étend une berge d'environ dix mètres.

Le paysage bâti se distingue par une organisation contrastée : au nord, de hautes murailles et de grandes demeures renforcent une impression de fortification, suggérant une volonté de protection contre les crues et de surélévation par rapport au fleuve (mur de soutènement). À l'opposé, les embarcadères, plus rudimentaires et modestes, rappellent l'ancienne vocation du site en tant que point d'échange et de transit fluvial.

Le commerce fluvial vers Bordeaux pour l'exportation se perdra à partir de la mise en route de la ligne de chemin de fer en 1869.



C. UNITÉ DE LA PLAINE FLUVIO-MARITIME DE LA DORDOGNE

2. LE PALUS

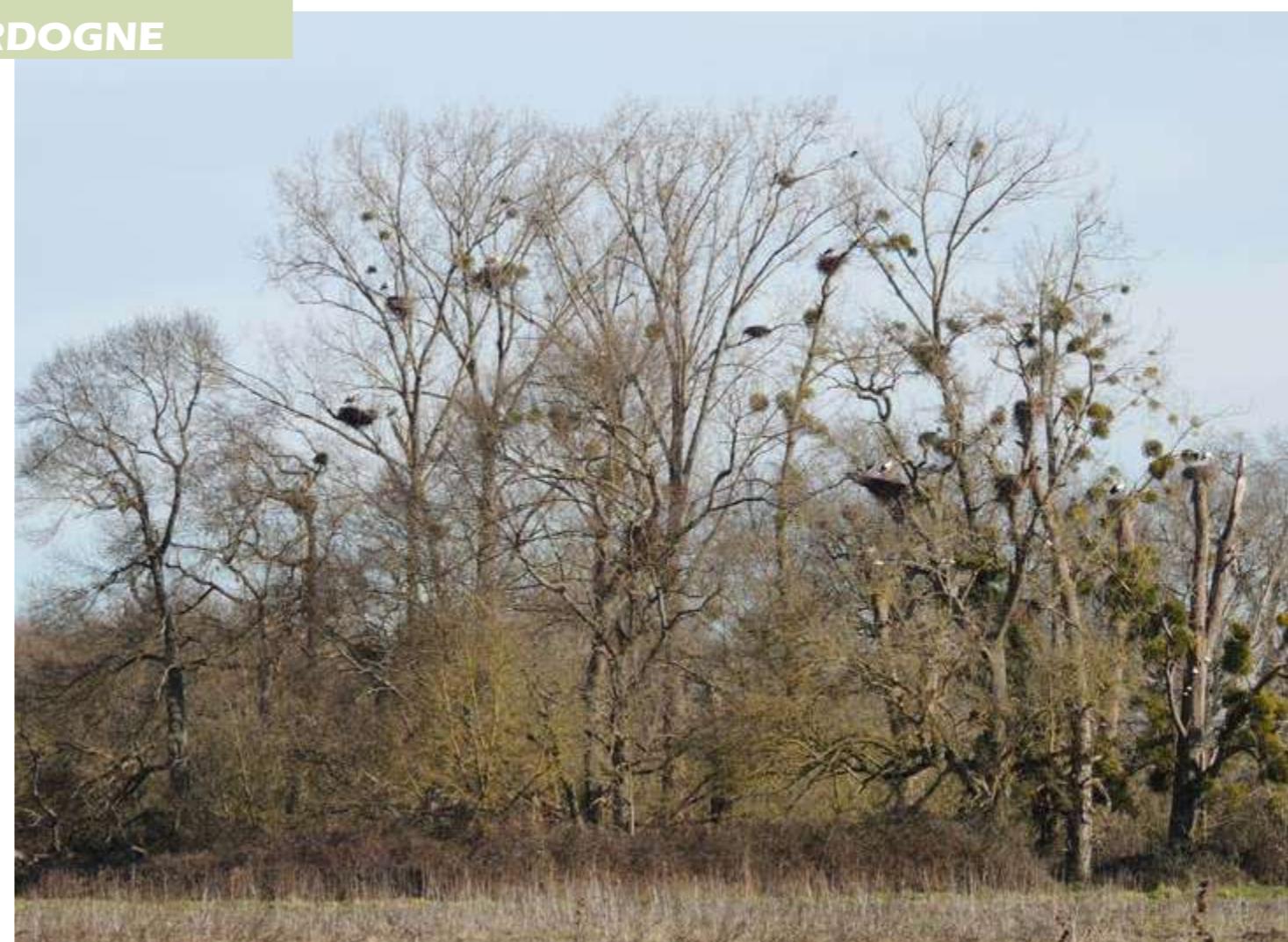
Le palus est la seule entité paysagère de la Juridiction de Saint-Émilion à ne pas être dominée par la monoculture viticole. On y trouve des cultures de maïs, de tournesol et de colza d'hiver, ainsi que des peupleraies exploitées pour la production de bois, dont la coupe intervient environ tous les 25 ans. Ces arbres jouent également un rôle essentiel dans la régulation hydrique, absorbant l'excès d'eau.

Les caractéristiques du palus s'expliquent par son histoire et son fonctionnement, comme le décrit le rapport de présentation du PLUi : « Les palus sont d'anciens marais fluvio-estuariens, autrefois fréquemment inondés sous l'effet des marées et des variations du niveau de la Dordogne. Ils occupent les dépressions situées dans les méandres, en dessous des plus hautes eaux du fleuve. Pour favoriser l'agriculture, ces marais ont été asséchés, protégés par des digues et dotés d'un réseau de fossés : les esteys (terme gascon désignant un « ruisseau »), ainsi que d'ouvrages hydrauliques, permettant à la fois l'évacuation des eaux en période humide et leur rétention en saison sèche. »

Très peu exploité pour la viticulture et moins fréquenté par les touristes, le palus conserve une tonalité rurale et constitue un refuge écologique remarquable. Ses boisements, ses cultures céralières et ses prairies partiellement inondées, entrelacées d'esteys et de ruisseaux, offrent un habitat privilégié pour la biodiversité. Cependant, cette mosaïque paysagère (espace ouvert, semi-ouvert et fermé) est menacée par un enrichissement des prairies et la plantation de peupleraies fermant les écosystèmes ouverts. Parmi les espèces emblématiques, on observe une importante population de cigognes blanches avec une trentaine de nids recensés, un spectacle apprécié des habitants. Le site accueille également d'autres grands oiseaux migrateurs (grue cendrée, grande aigrette, aigrette garzette) lors de leurs trajets entre le nord de l'Europe et les régions plus chaudes. Enfin, il abrite une faune diversifiée d'intérêt écologique : anatidés (canard colvert, foulque macroule), amphibiens, libellules...



Friche inondée : des terres abandonnées de pâturage et cultures - Saint-Sulpice-de-Faleyrens



Nids de cigognes : un palus refuge écologique - Saint-Sulpice-de-Faleyrens

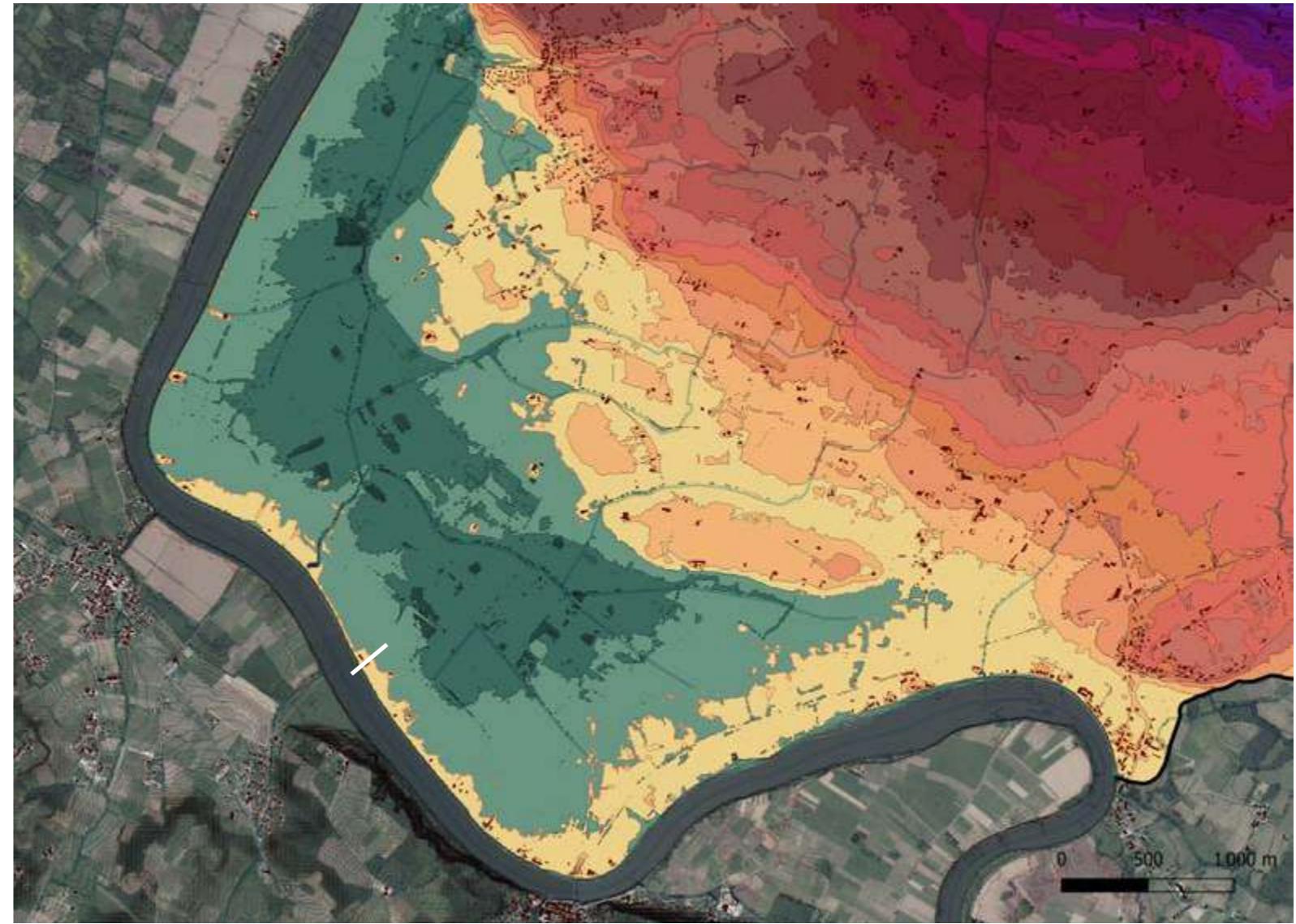


Jeune peupleraie plantée, alternance de paysage fermé et ouvert

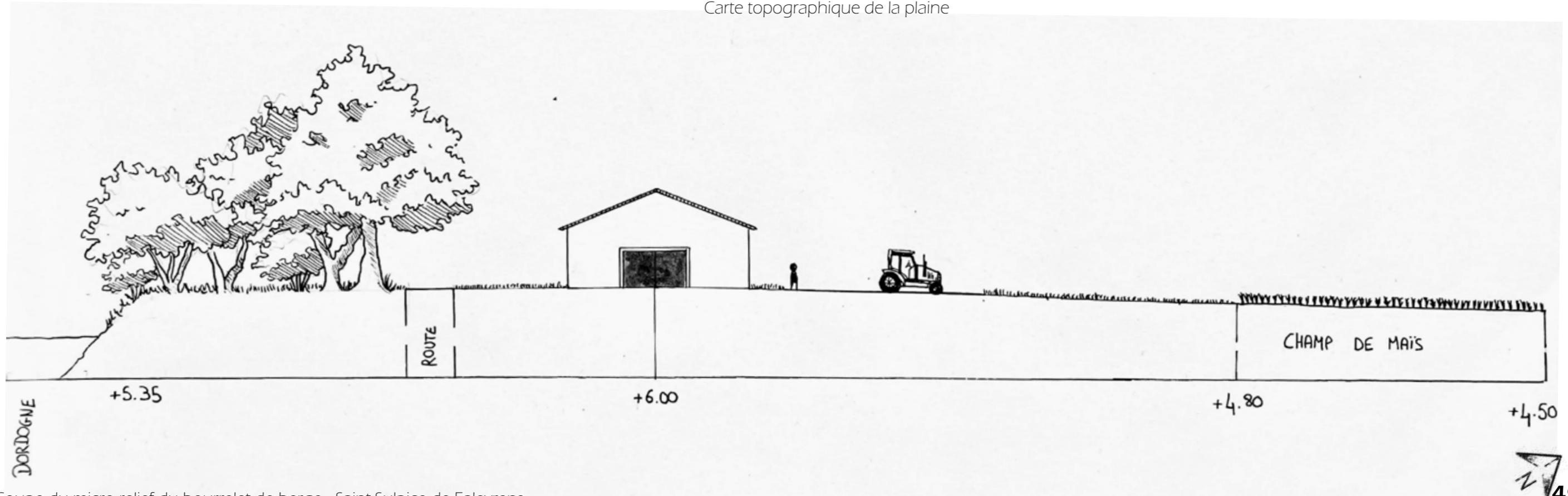
LE BOURRELET DE BERGE, FONDATION DU PAYSAGE DU PALUS ET DE LA PLAINE

Un **bourrelet de berge** consiste en une **bordure alluviale basse longeant le lit de la Dordogne**, formée par le dépôt de sédiments entraînés par les courants de débordement. C'est cette digue naturelle qui façonne et dicte les dynamiques de la plaine dans son entiereté.

Ce bourrelet accueille tous les bâtiments en bord de Dordogne, étant en hauteur et ainsi peu inondable contrairement au palus, après ce bourrelet. On retrouve ainsi, sur ce relief en bord de Dordogne les anciens ports de Branne et de Pierrefitte (à Saint-Sulpice-de-Faleyrens), des maisons, bâtiments agricoles ou encore le village de Vignonet. Ce bourrelet est habité par la ripisylve de la Dordogne : relativement fine, elle a cependant tendance à se densifier depuis l'abandon du halage.



Carte topographique de la plaine



Coupe du micro-relief du bourrelet de berge - Saint-Sulpice-de-Faleyrens

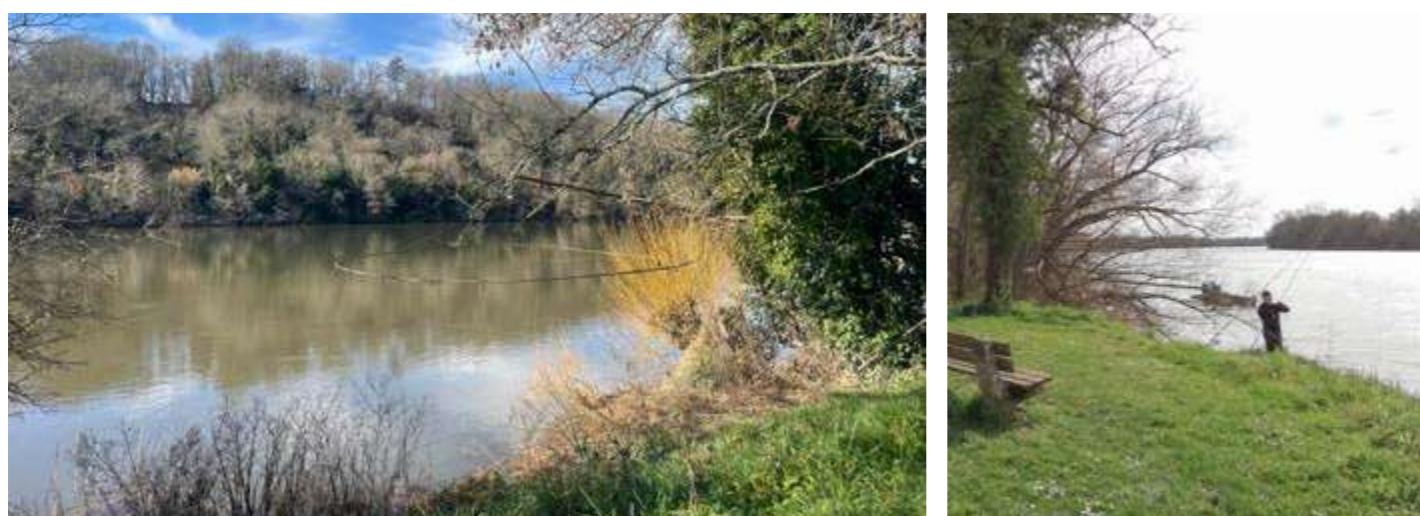
C. UNITÉ DE LA PLAINE FLUVIO-MARITIME DE LA DORDOGNE



Carrelet de pêche au face du bourg de Pierrefitte

LA PÊCHE AU CARRELET

La pêche au carrelet reste une activité locale appréciée des villages en bord de Dordogne : Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Pierrefitte, Branne, Vignonet et Sainte-Terre. «La pêche fut pendant longtemps une activité importante pour les riverains du fleuve qui, au rythme des marées et des saisons, remontaient poissons de rivière (platus, gâts, brèmes, brochets...), migrateurs venus de l'océan (particulièrement les lamproies, alooses, « pibales » [civelles]...) et crevettes blanches appréciant les eaux saumâtres de la Dordogne. Bien qu'étant situé à 110 km de l'océan, la marée remonte en effet jusque-là.» Site de la Juridiction - Vignonet
Bien que cette activité a perdu de son importance, on retrouve toujours des pêcheurs amateurs ou professionnels en bord de Dordogne (principalement pour de la pêche au carrelet mais aussi de la pêche à la ligne)



Bord de Dordogne et son carrelet abandonné - Saint-Sulpice-de-Faleyrens Pêcheur à la ligne - Pierrefitte



Ponton de Branne et son franc bord bas (canoës et avirons) et haut (bateaux de promenades)

Source : site de BIEF - Cariçaie

LE PONTON DE BRANNE

En 2010 Les entreprises SNV maritime (désormais VCMF) et Atlantic Marine achevaient le chantier du ponton de Branne sous maîtrise d'œuvre BIEF-Cariçaie-APLT et sous Maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion. Le but était de dynamiser les abords de la Dordogne en réalisant un ponton afin de développer le tourisme fluvial (activités de loisirs nautiques type canoë et bateaux à passagers).

« Libourne qui a construit un port de plaisance et une capitainerie souhaite développer le tourisme fluvial, sa volonté est de remonter la Dordogne et une partie de l'Isle avec des bateaux à fond plat, la Dordogne est inscrite au patrimoine de l'humanité au titre de la biosphère, c'est un atout qu'il faut mettre en valeur sur le plan touristique; il faut compter sur un tourisme de proximité, et rayonner sur l'ensemble du territoire » a annoncé Bernard Lauret, le président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais lors du vote du budget de la communauté de communes.

Cependant, les habitants se questionnent de son réel intérêt : il est très peu utilisé, les balades n'intéressent pas grand monde : 2h pour relier Branne à Libourne, vers Castillon le manque de fonds au niveau de Vignonet rend la navigation dangereuse...) De plus, les habitants proches de la rive révèlent que le ponton a créé un obstacle de retenue de branches. Ainsi certains des habitants militent pour enlever ce ponton dont ils ne voient que des inconvénients et pas les possibilités que ce ponton pourraient offrir. Témoignages retracés dans le journal hebdomadaire libournais «Résistant» du 05/11/2021

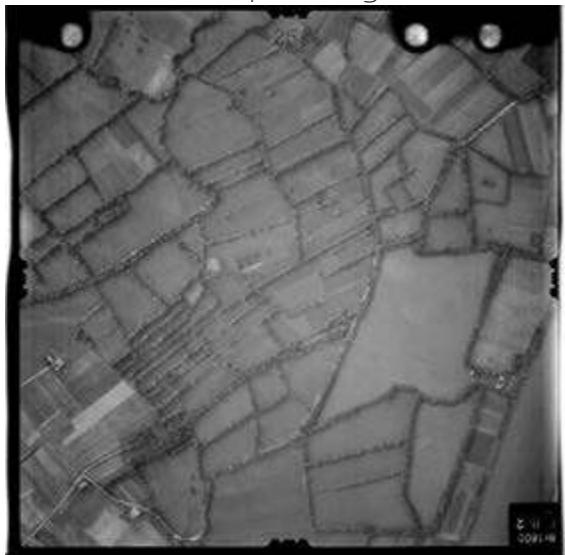
DES TRACES DE GRANDES MUTATIONS DANS LE PAYSAGE DE LA PLAINE ET DU PALUS

La plaine et le palus ont été le théâtre de grandes modifications paysagères et agricoles, notamment dans les années 1950 et 1970. Les paysages actuels conservent encore des traces de l'organisation antérieure au remembrement agricole et à la mécanisation. Dans le palus, on peut ainsi observer des alignements d'arbres, vestiges des anciennes haies arrachées. Sur la terrasse, les parcelles étaient majoritairement céréalières, généralement plus petites et étroites que les parcelles viticoles actuelles.

Ainsi, nous allons retracer l'évolution des terres de la Juridiction de Saint-Émilion afin de comprendre et de dater les grandes transformations ainsi que les enjeux territoriaux à travers les époques qui ont amené aux défis actuels.



Ancienne haie du palus, alignement de 5 arbres - Saint-Sulpice-de-Faleyrens



Palus en 1959
(source : Remonter le temps IGN)



Photo aérienne de 1950-65

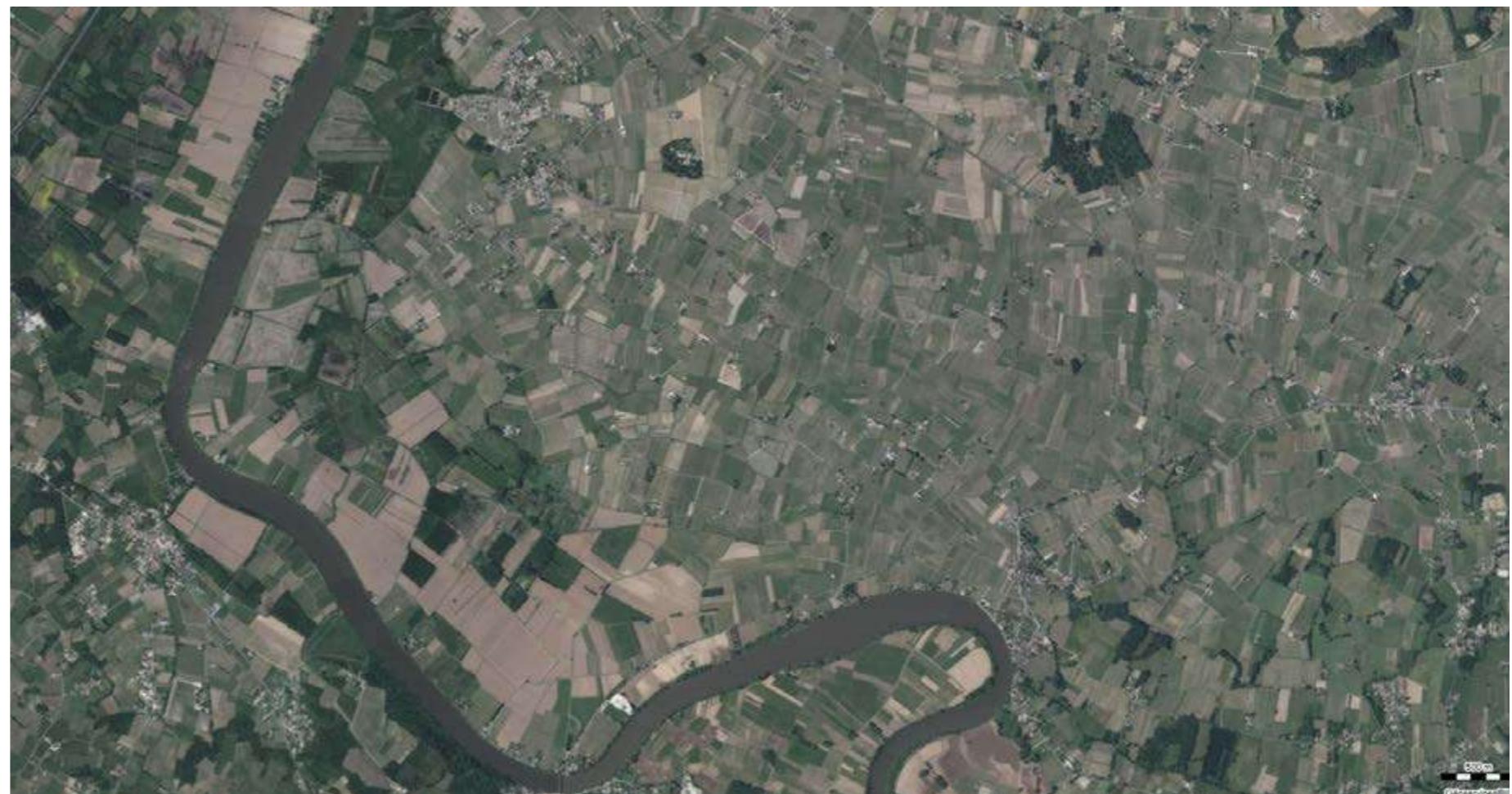


Photo aérienne récente



ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES

ÉVOLUTION DES PAYSAGES



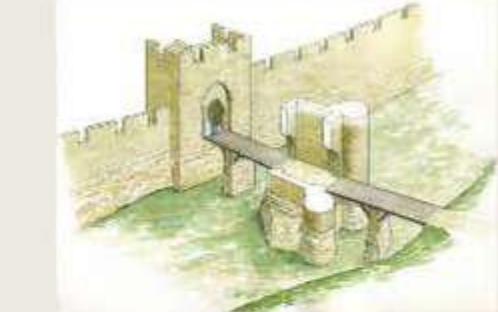
Première trace de la présence humaine dans le territoire au **Paléolithique** et le menhir de Pierrefitte témoigne d'une occupation plus récente, entre 3000 et 2500 av. J.-C

Menhir de Pierrefitte - carte postale de 1842



Implantation d'un important oppidum sur le haut du plateau (actuel Saint-Emilion) et création de villas
1ères traces de viticulture à Saint-Emilion remontent au 56 av. J.-C. sous l'empire romain, avec le **défrichement de la forêt de Cumbis** (Combes) pour y planter des vignes.

Villa romaine du Palat - par JC. Golvin



Fondation de l'ermitage de Saint-Emilion, par Emilianus après la chute de l'empire romain. Les regroupements se font dans les grottes autour de Saint-Emilion et construction de l'église Monolithe. La diffusion et la survie de la viticulture passent par le **christianisme**.
Création des **vignobles historiques** autour des portes du village

la Porte Brunet et de sa barbacane - par D. Souy



Le remariage d'Aliénor d'Aquitaine en 1154 : **domination anglaise**
Création de la Juridiction par Jean Sans Terre en 1199 et fortification et développement du village de Saint-Emilion.
Etalement des vignobles suburbains : sur le **versant du coteau et le plateau**. L'exportation du vin blanc produit se faisait par le **port de Saint-Emilion (Pierrefitte)** vers l'Angleterre

Aliénor d'Aquitaine - Canellas archives DDA

Préhistoire

1er siècle av JC

VIII[°]

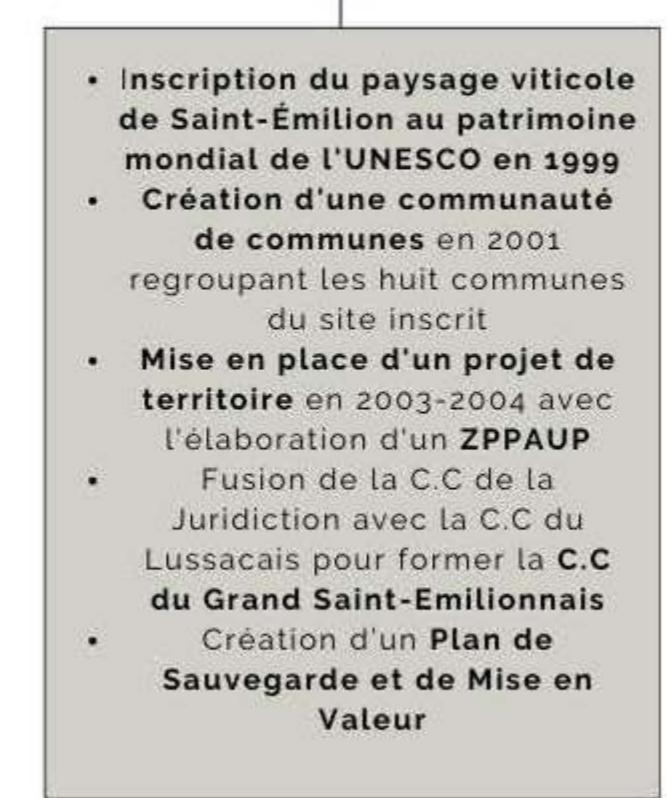
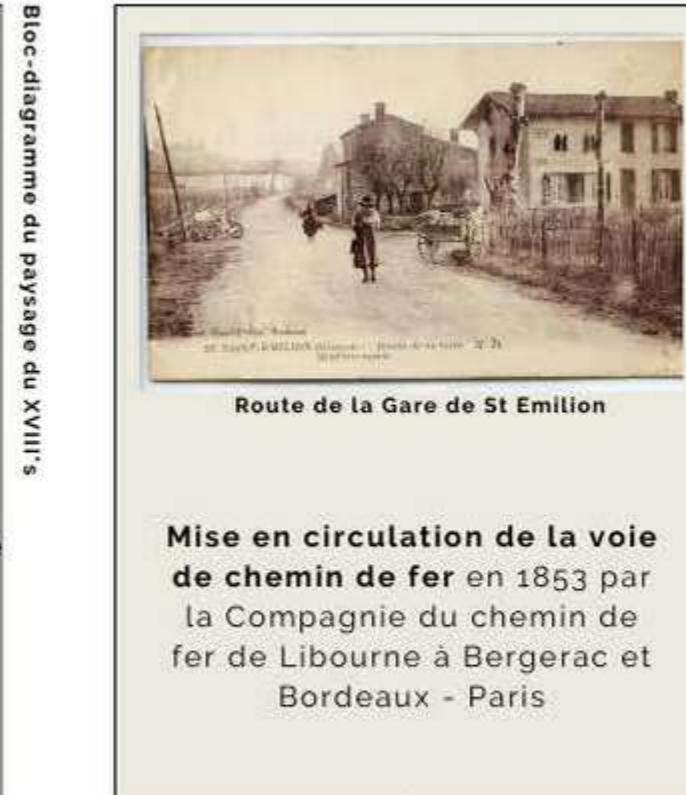
XII[°] - XIII[°]

POLITIQUES PUBLIQUES ET LOCALES

XVII[°] - XVIII[°]XIX[°]-début XX[°]

1950-1999

1999 - aujourd'hui





DE LA POLYCULTURE
À LA MONOCULTURE
VITICOLE
DU MOYEN-ÂGE AU
MILIEU DU XX^E SIÈCLE

a. DE LA POLYCULTURE À LA MONOCULTURE VITICOLE

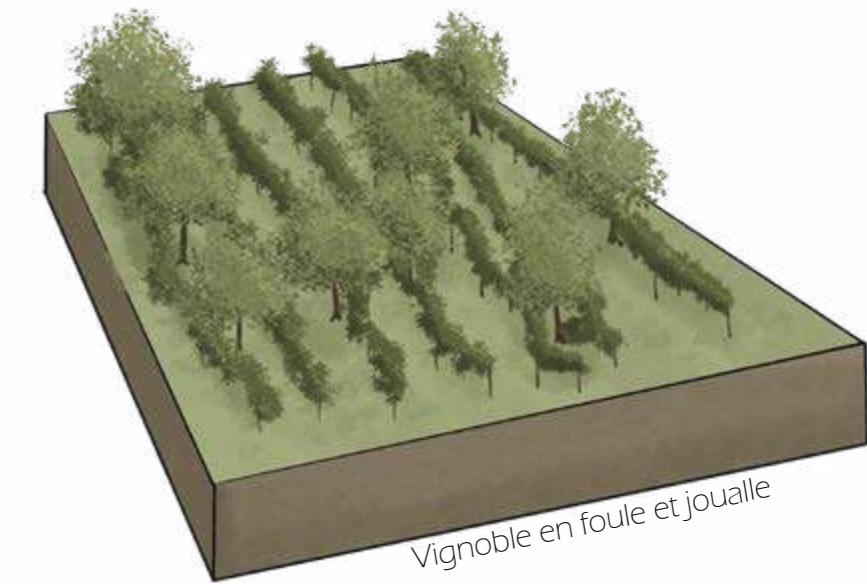
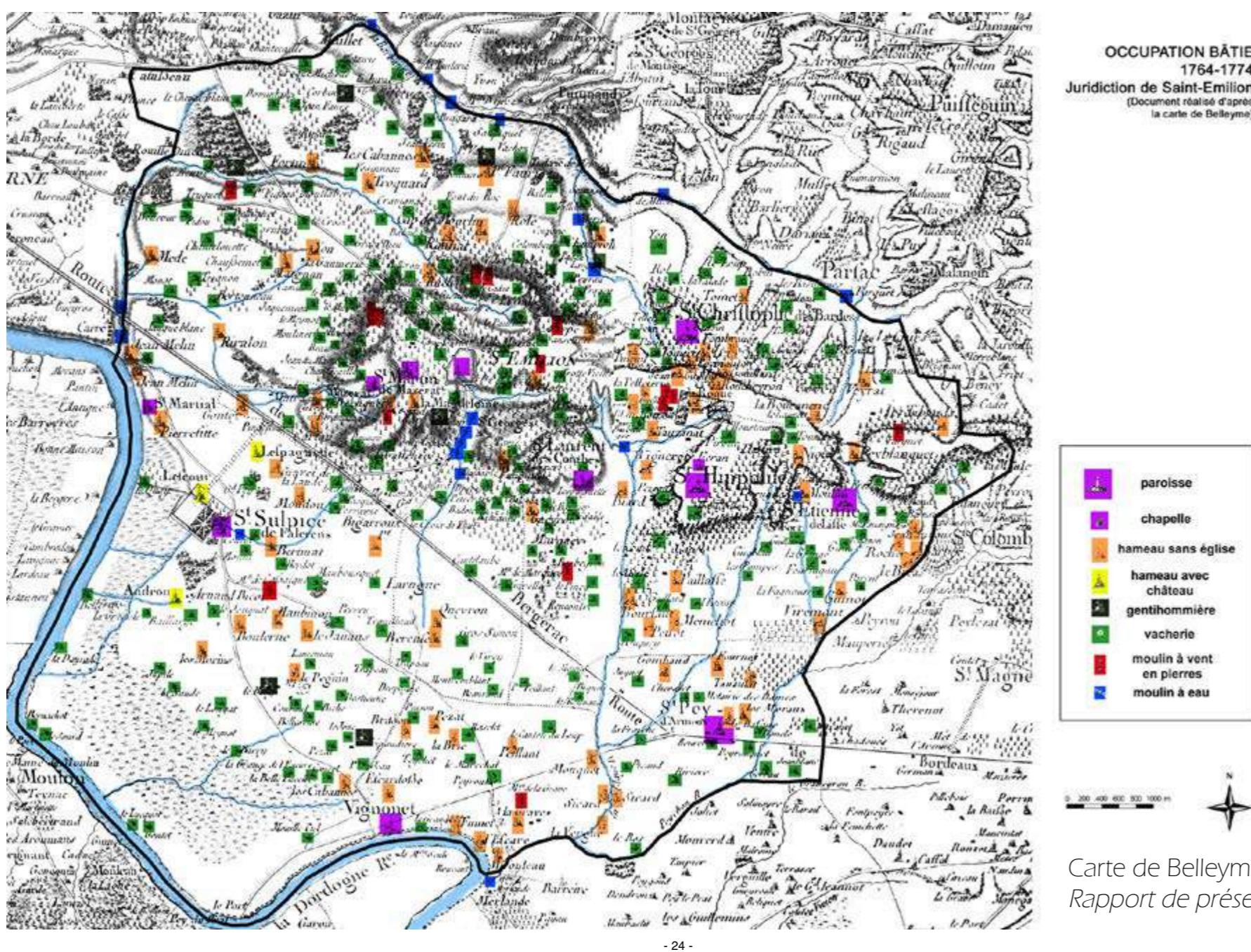
1. UN PAYSAGE VIVANT DE POLYCULTURE

Depuis l'époque romaine, le territoire de la Juridiction de Saint-Émilion est marqué par la viticulture, favorisée par ses sols argilo-calcaires. Pourtant, son paysage n'a pas toujours été dominé par la monoculture de la vigne comme aujourd'hui.

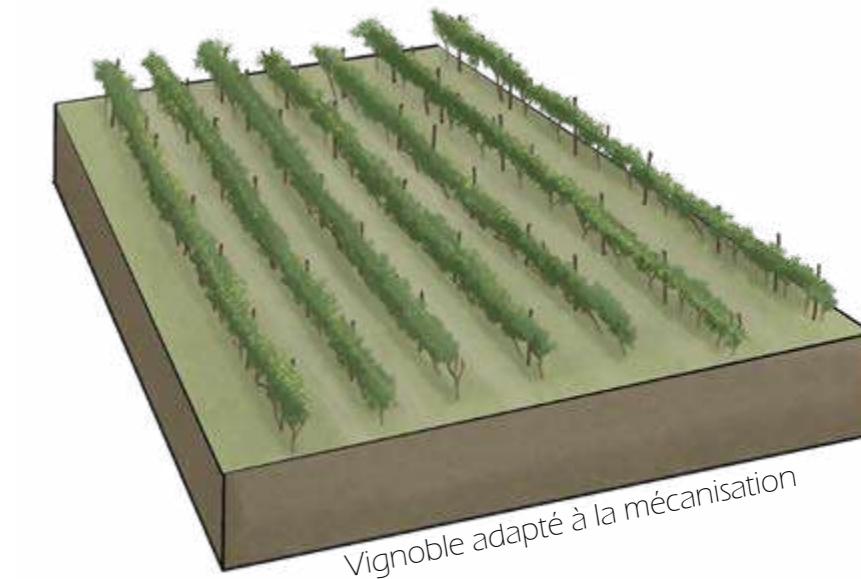
À partir du XIII^e siècle, la viticulture s'étend progressivement depuis les abords du village, s'implantant d'abord sur les meilleurs terroirs du plateau et des coteaux, puis, au XVII^e siècle, elle gagne le pied des coteaux. La production viticole est variée : sous l'occupation anglaise (jusqu'en 1453), elle se concentre d'abord sur le vin blanc avant de s'élargir aux vins blancs moelleux et aux vins rouges, destinés aux cargaisons vers les colonies. De plus, dans les terres

du palus, sur les bourrelets de rive de la Dordogne, la vigne est également exploitée pour la production d'eau-de-vie la «chaudière».

Les formes de ses vignobles sont bien différentes du modèle actuel: il se compose de parcelles ouvertes, de céps plantés en foule et alternant avec d'autres cultures, notamment des joualles. La polyculture domine alors, la vigne cohabitant avec des terres labourées et des prairies où sont élevés chevaux de trait et autres élevages. La plaine, quant à elle, est avant tout dédiée à l'élevage, pâturage et aux cultures céréalières.



2-1-3



Cette diversité agricole se traduit par le nombre important d'infrastructures non viticoles présentes dans le paysage au XVIII^e siècle : on observe notamment la présence de nombreux moulins à vent en pierre (carrés rouges), majoritairement situés sur les hauteurs des coteaux, et à eau (carrés bleus) le long des cours d'eau comme le ruisseau de Fongaban près de Saint-Émilion, ou encore la Barbanne et le ruisseau de Larguet à proximité de Saint-Christophe-des-Bardes. L'activité pastorale était également omniprésente, y compris sur les hauteurs viticoles, comme en atteste la forte présence de vacheries (carrés verts). Ces éléments témoignent d'un territoire autrefois bien plus varié dans ses activités.

a. DE LA POLYCULTURE À LA MONOCULTURE VITICOLE

2. UNE COLONISATION PROGRESSIVE DE LA VIGNE

DU XVII[°] SIÈCLE AU XVIII[°] SIÈCLE

Depuis le XVII[°] siècle, la viticulture de la Juridiction de Saint-Emilion est principalement concentrée sur le plateau, ne s'étendant pas au-delà de la route de Bergerac. Au nord, la vallée de la Barbanne, comme la plaine au sud, sont consacrées à des terres agricoles, des prairies et au pâturage. Les parcelles viticoles se multiplient en parallèle de la demande grandissante pour le commerce international (notamment en Angleterre et Pays-Bas). Cette époque voit naître l'apparition de grands domaines, des châteaux et vastes maisons de maître, avec leurs parcs (exemple : Château de Ferrand en 1702). On voit apparaître à cette époque, sur les coteaux, des plantations en «règes» (en rangs palissés dont l'écartement est inférieur à 1 mètre) homogènes avec des cépages adaptés.

LE XIX[°] SIÈCLE

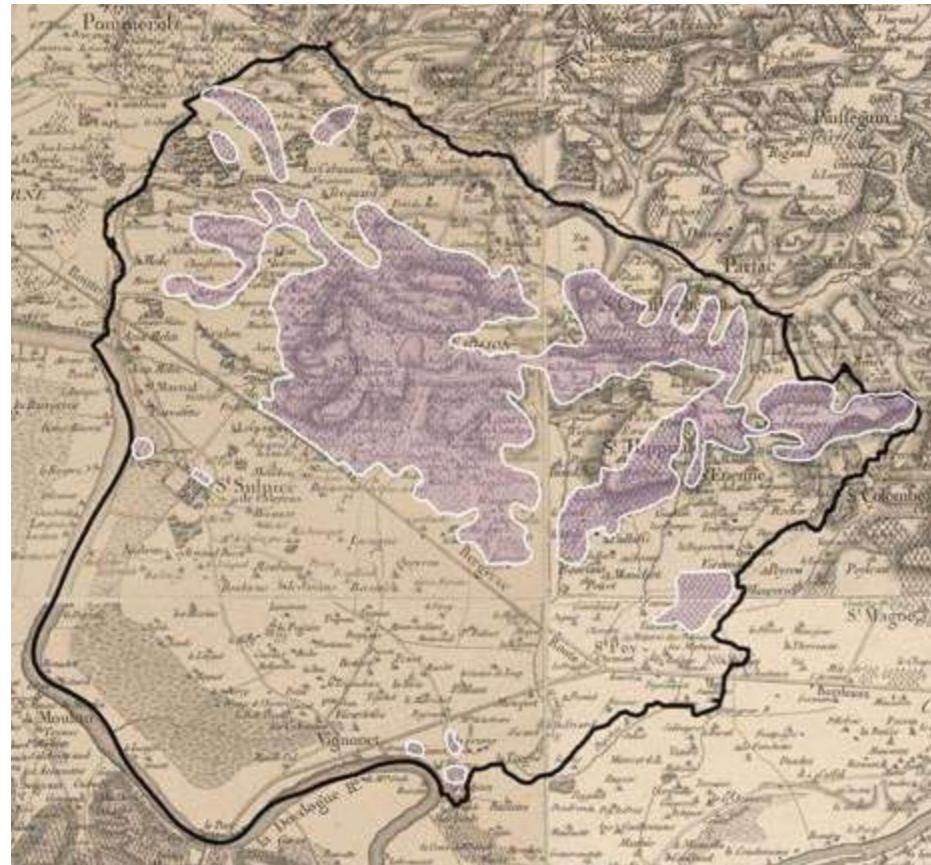
À partir des années 1880, on observe une accélération de la conquête viticole dans la plaine, où se développe une viticulture plus productive, souvent destinée à des appellations moins prestigieuses que les Grands Crus des coteaux.

Cette « colonisation » viticole reste cependant modérée : l'expansion se fait progressivement, et le paysage du XIX[°] siècle conserve sa dominante polyculturelle. Les vignobles demeurent dispersés de manière éparses dans la plaine et la vallée de la Barbanne.

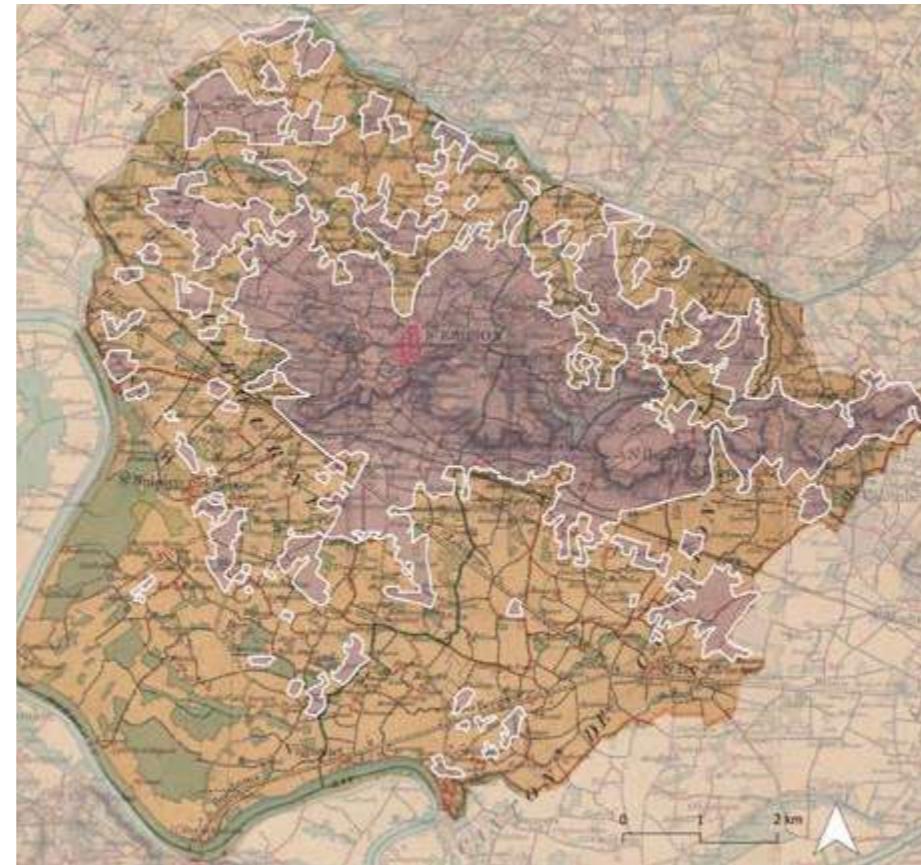
À PARTIR DU MILIEU DU XX[°] SIÈCLE

De nos jours, depuis les années 1950, la colonisation viticole s'est opérée de manière rapide et exponentielle : le paysage actuel de la Juridiction présente une monoculture frappante, tant sur les cartes que dans la réalité. À l'exception des palus (zones humides inondables), les vignobles couvrent désormais environ 70% du territoire. La plaine et la vallée de la Barbanne, autrefois dédiées à la polyculture, affichent aujourd'hui une densité viticole comparable aux terres historiques du plateau et des coteaux.

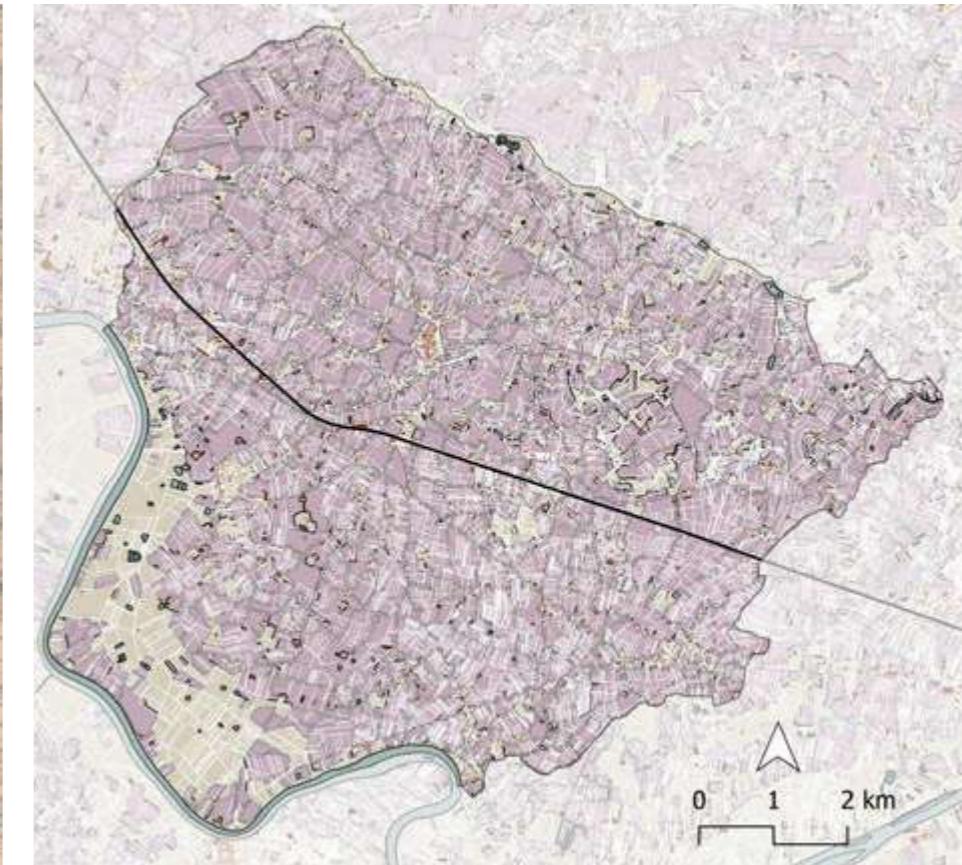
Cette métamorphose radicale soulève une double interrogation : quels facteurs ont conduit à cette colonisation massive, et dans quel contexte s'est-elle produite ?



Carte de Belleyme (1770)



Carte de l'État-Major (1820-66)



Carte BD Topo 2023

3. LES CRISES ET PREMIÈRES DÉCISIONS TERRITORIALES

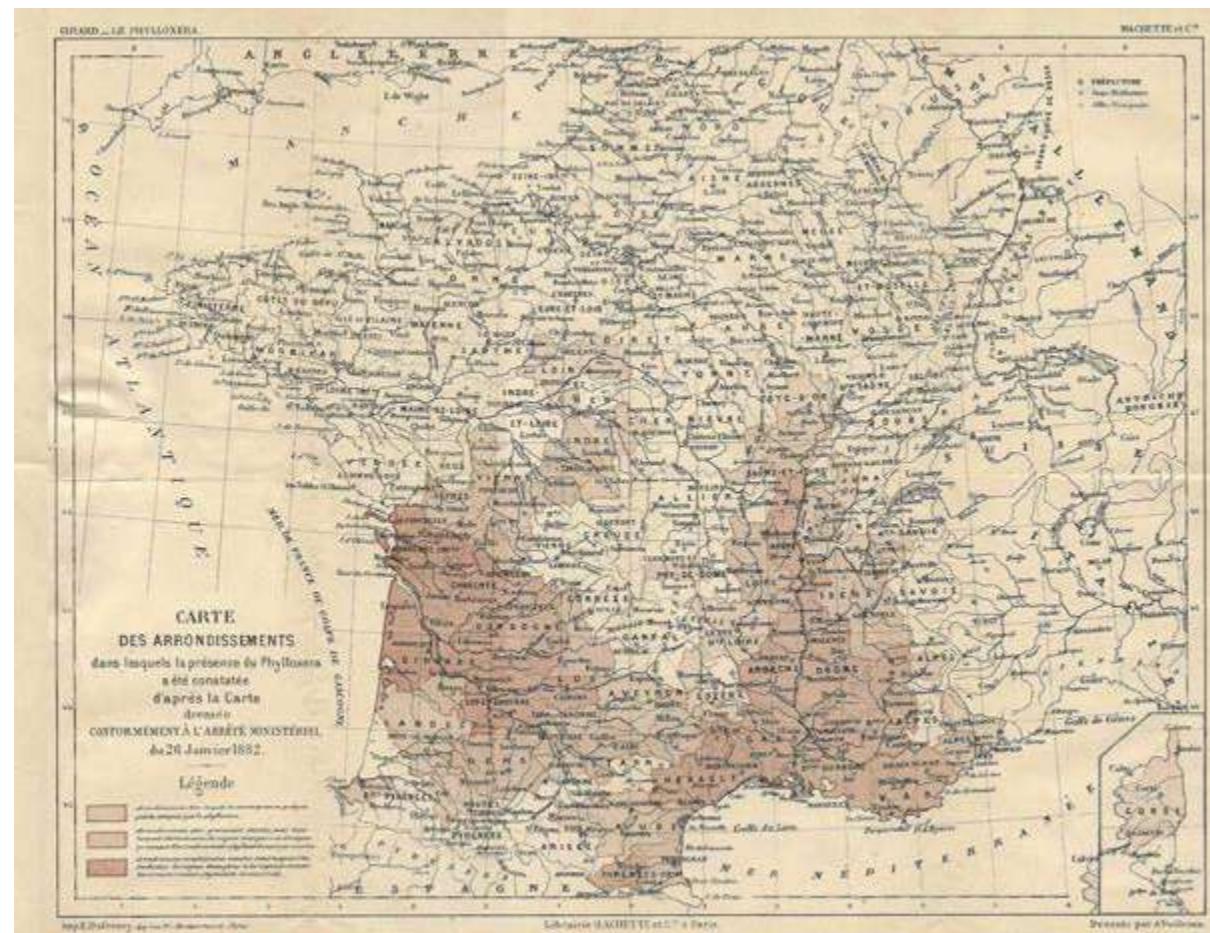
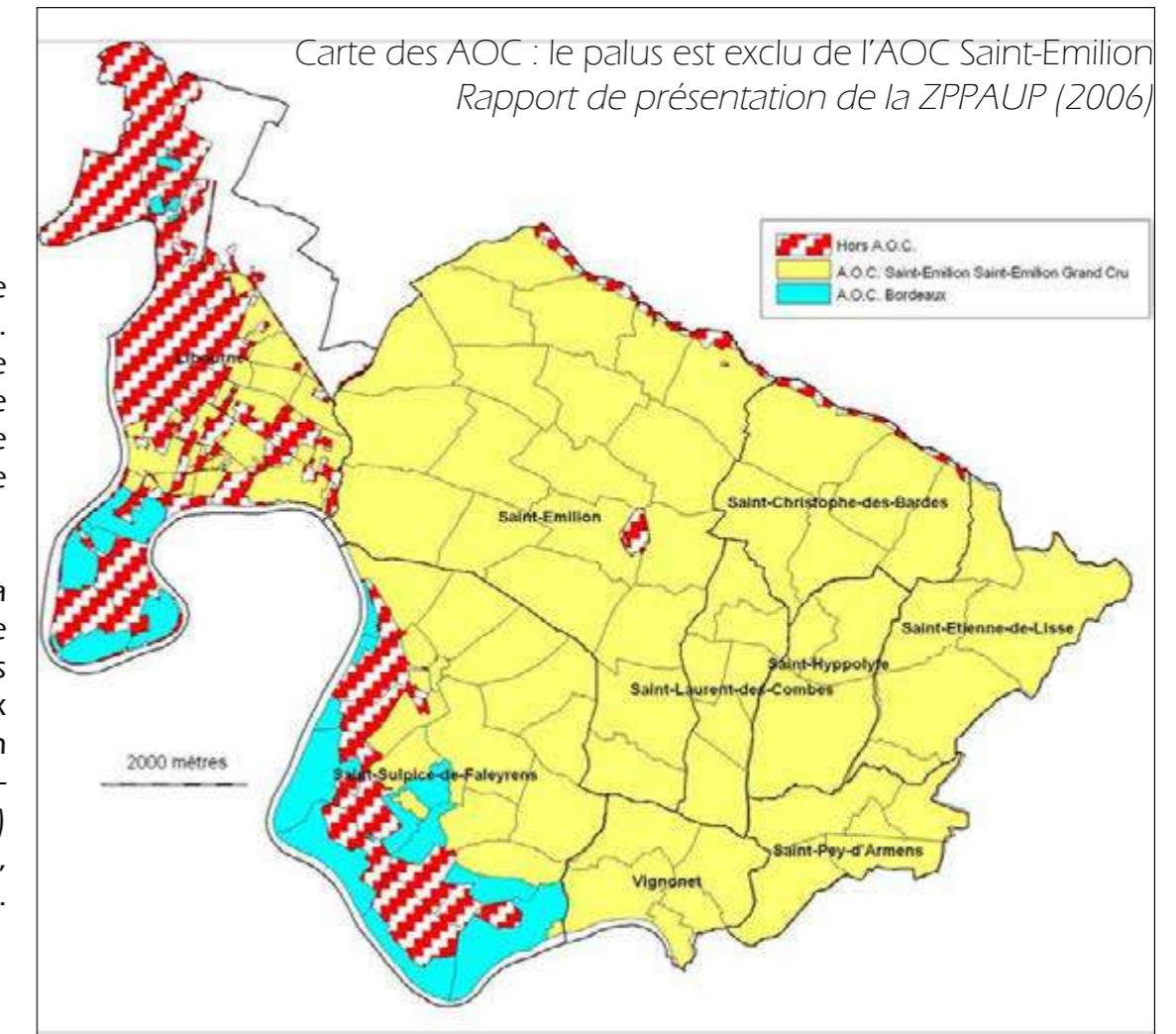
À la fin du XIX^e siècle, la viticulture de Saint-Émilion traverse plusieurs crises, marquées par l'oïdium (1853), le phylloxéra (à partir de 1870) et une surproduction en 1893-1894. Plus de trente ans seront nécessaires pour surmonter cette catastrophe qui a touché la majeure partie du Sud-Ouest de la France. Saint-Émilion disposait de réserves de vin vieux, ce qui permit au territoire de mieux résister économiquement. L'utilisation de porte-greffes issus de plants américains, naturellement résistants au phylloxéra, marquera la fin de cette période de crise. En réponse, des mesures sont prises à deux niveaux :

- À l'échelle nationale, une série de lois (1905, 1919, 1935) mène à la délimitation progressive des aires d'appellation pour garantir l'origine des vins contre des fraudes et valoriser la qualité.
- Au niveau local, un syndicat viticole est fondé en 1884, suivi d'une coopérative en 1931 pour

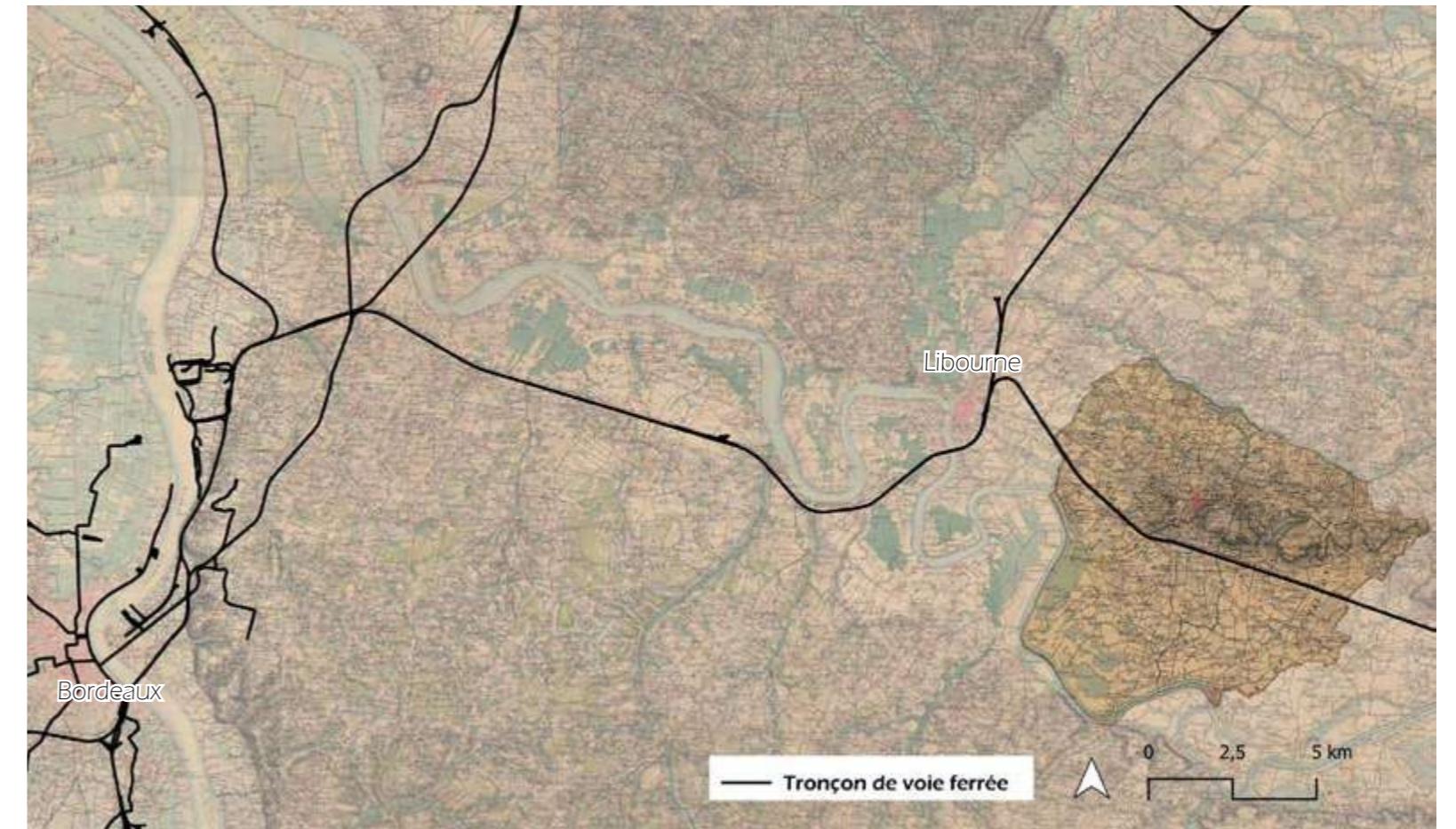
structurer la filière. En 1936, l'appellation d'origine Saint-Émilion est officiellement définie par décret.

Précursor dans le Bordelais, Saint-Émilion se distingue par une réponse collective à la crise, avec une délimitation de son appellation englobant une partie de la plaine de la Dordogne (excluant le palus), alors encore marquée par la polyculture.

Ces crises sont ainsi paradoxalement liées à l'expansion de la viticulture dans la Juridiction : la crise de l'oidium favorise la vente à haut prix des grands crus locaux (distinctions obtenues par les vins aux expositions universelles...), Parallèlement la mise en circulation de la ligne de chemin de fer Bordeaux-Paris (également en 1853) et à Saint-Émilion (en 1869) révolutionne les conditions de commercialisation, délaissant progressivement le commerce fluvial.



Carte d'infestation du Phylloxéra en France : épidémie maximale au Sud-Ouest de la France
1882



Réseau ferroviaire sur la Carte de l'État Major (1860) : La Juridiction est connectée à Libourne, Bordeaux et Paris

a. DE LA POLYCULTURE À LA MONOCULTURE VITICOLE

4. L'UNION DE PRODUCTEURS DE SAINT-EMILION ET LE MODÈLE VITICOLE SAINT-EMILIONNAIS



Inauguration de la cave en 1933 et première récolte (source : UDP / Sud-Ouest)



La cave dans les années 50 (source : UDP / Sud-Ouest)

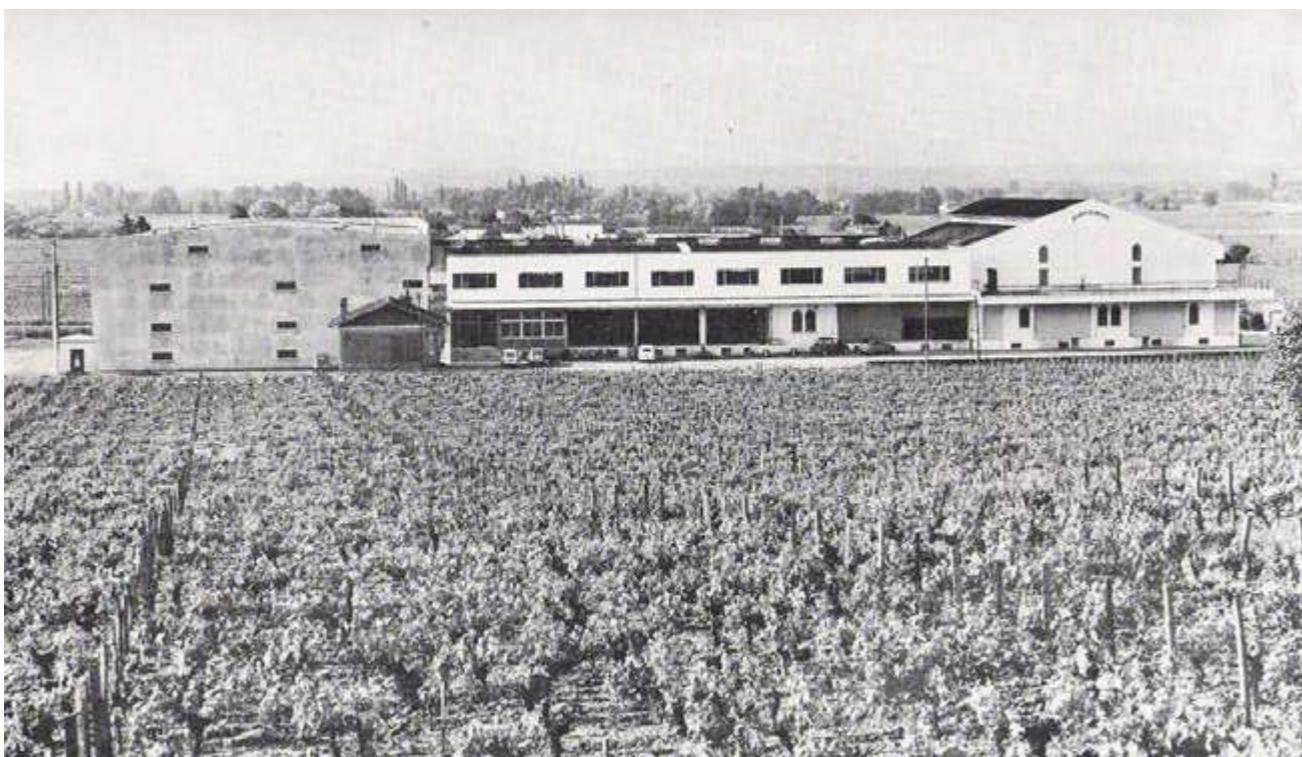


Réception des vendanges dans les années 50 avec des tonneaux (source : UDP / Sud-Ouest)

UNE COOPÉRATION ENTRE LES PETITS VITICULTEURS QUI PREND DE L'AMPLEUR

La création de l'Union de Producteurs de Saint-Emilion se fait en 1931, la première coopérative viticole de Gironde par 7 vignerons. Le projet prend forme en 1932 (achevé le 18/09/1933) par la construction d'un cuvier modeste de 2400 hectolitres et d'un chai, au même endroit que la coopérative actuelle (qui sera agrandie au fil des années): au lieu-dit Haut-Gravel, proche de la voie ferrée. En 1933, la coopérative avec sa première récolte fonde leur première marque : ROYAL SAINT-EMILION.

L'UDP prend de l'ampleur peu après sa fondation : en 1931 il y avait 31 coopérateurs et en 1936 il y en avait déjà 137. Les premières coopératives viticoles ont été une révolution pour sortir des crises viticoles de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle ; elles étaient appelées «les Filles de la misère». La coopérative a ainsi permis de réunir les viticulteurs dotés de petites superficies, limiter les coûts, sauver les récoltes, à conserver les terroirs et le modèle viticole à «échelle humaine» dans le saint-emilionnais.



La cave dans les années 70 : agrandissement considérable du bâtiment (source : UDP / Sud-Ouest)



La cave dans les années 2000 : agrandissement avec le cuvier gravitaire (source : UDP / Sud-Ouest)

UNE COOPÉRATIVE PROMOUVANT LA QUALITÉ, L'ÉCOLOGIE ET L'IDENTITÉ DES CHÂTEAUX

A partir des années 60 - 70 avec les révolutions du monde agricole et informatique, l'UDP s'adapte et se modernise. En 1966, la commercialisation des vins commence à se faire en bouteilles et plus en tonneaux : c'est cette année que la notion de «château» fait son apparition (devient la base des ventes) et amène à la vente spécifique en fonction de celui-ci. C'est la révolution informatique qui a permis et facilité la mise en place de cuves séparées. Certains vins de la coopérative sont reconnus pour leur qualité exceptionnel comme le Château Berliquet qui entre en 1986 dans le classement des vins de Saint-Emilion (classement créé en 1954 en même temps que la montée en qualité et prestige qui s'étend à l'international).

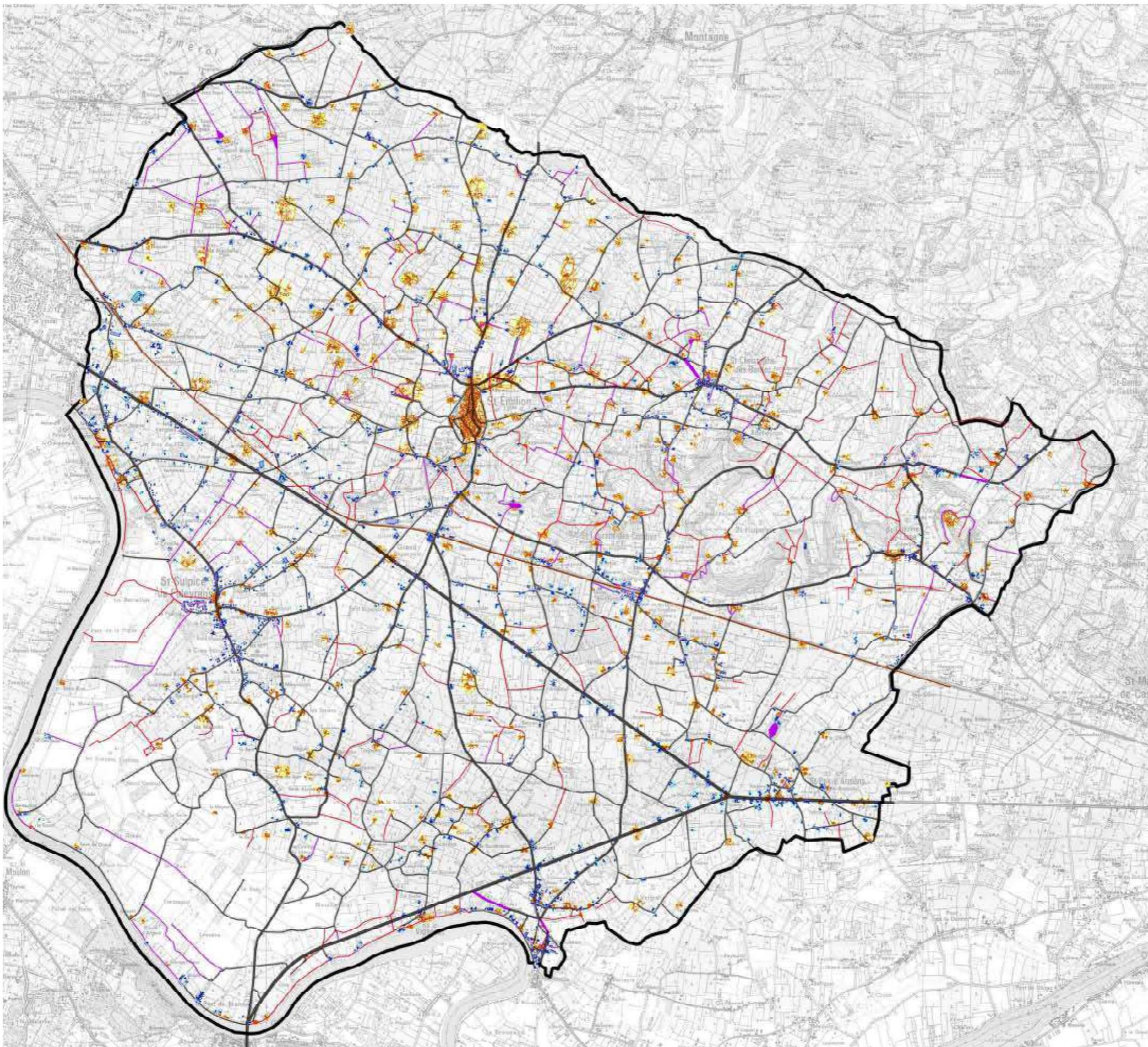
En 2003, la cave est amélioré par la mise en place d'un cuvier gravitaire de 141 cuves en acier inox thermorégulées (outil unique à cette échelle en Europe) permettant une vinification parcellaire de qualité. Cette coopérative met ainsi en avant, malgré son organisation collective, l'identité et les spécificités des châteaux par sa soixantaine de programmes de vinification. En 1996, la certification ISO 9001 et Agriconfiance sont décernés à la coopérative pour leur garantie sur la traçabilité des vins.

A partir de 2014, la coopérative se place dans l'agriculture respectueuse de l'environnement (mais pas biologique) et la conscience écologique, avec 75% des vignobles certifiés Haute-Valeur Environnementale niveau 3 et 100% des déchets triés, recyclés et sa consommation d'eau et énergie maîtrisée. Aujourd'hui, l'UDP regroupe 145 vignerons coopérateurs (sur 700 de l'AOC) pour 650 ha de vignes (sur 5450 ha de l'AOC) et organise des visites et dégustations sur place.



Cuves inox de l'UDP (source : Grand Libournais Tourisme)

a. DE LA POLYCULTURE À LA MONOCULTURE VITICOLE



2-1-4

EVOLUTION des infrastructures routières et du bâti entre 1850 et 2000

Rapport de présentation de la ZPPAUP
(2006)

Sur la terrasse de la plaine se construit
du bâti petit et isolé



0 200 400 600 800 1000 m

5. ROUTES, VOIES FERRÉES ET EXPANSION DU BÂTI DEPUIS 1850

La Juridiction de Saint-Émilion a connu une transformation profonde de son organisation spatiale entre le XIXe et le XXe siècle, marquée par l'influence déterminante des infrastructures de transport. Dès le milieu du XIXe siècle, le territoire s'est structuré autour des grands axes préexistants, tels que la route stratégique reliant Bordeaux à Libourne, Bergerac et Branne (actuelles D670E5 et D936), ainsi que la route de Saint-Émilion (D243). À ces axes routiers s'est ajoutée, dans la seconde moitié du siècle, la voie ferrée. Ces infrastructures majeures ont servi de colonne vertébrale au développement territorial, concentrant à leur proximité une partie de l'activité économique et résidentielle.

L'essor viticole a engendré un modèle d'occupation de l'espace singulier. Alors que de nouvelles voies étaient créées pour relier les propriétés viticoles en expansion, le bâti n'a pas suivi le schéma classique de densification des bourgs existants. Au contraire, ce sont des **exploitations agricoles isolées qui ont progressivement ponctué le paysage**, formant une implantation éparsse de bâtiments au milieu des vignes. Cette dispersion à grande échelle des masses bâties, caractéristique fondamentale de la Juridiction, contraste avec le développement linéaire observé le long des axes routiers et ferroviaires.

Certains noyaux urbains ont néanmoins connu des mutations notables sous l'effet des nouvelles infrastructures. À Saint-Laurent-des-Combès, par exemple, on observe un déplacement progressif du bourg historique vers la gare, illustrant l'attraction exercée par le chemin de fer. Ainsi, l'église Saint-Laurent et le cimetière, situés au sommet des coteaux, témoignent de l'ancien emplacement du bourg, qui a migré, au milieu du XIXe siècle, vers la plaine, autour de la ligne ferroviaire et de l'ancienne gare (dont une rue conserve la mémoire : la « rue de l'Ancienne Gare»). La gare elle-même, fermée en raison de sa proximité avec celle de Saint-Émilion, subsiste aujourd'hui : on distingue toujours le bâtiment, avec ses deux grands pans de toit servant de préau, ses quais de chargement et de déchargement, ainsi que son entrepôt datant du début du XXe siècle. Le nouveau bourg de Saint-Laurent s'est ainsi reconstruit sous l'impulsion du commerce et de la facilité d'accès offerte par les voiries et le chemin de fer. Les commerces, les habitations, la mairie et l'ancienne école communale (réaménagée dans une ancienne maison de maître) se concentrent désormais dans la plaine.

Ces recompositions locales restent toutefois exceptionnelles dans un territoire marqué par une occupation diffuse de l'espace.



Ancienne gare de Saint-Laurent-des-Combès : une gare de marchandises aujourd'hui inoccupée

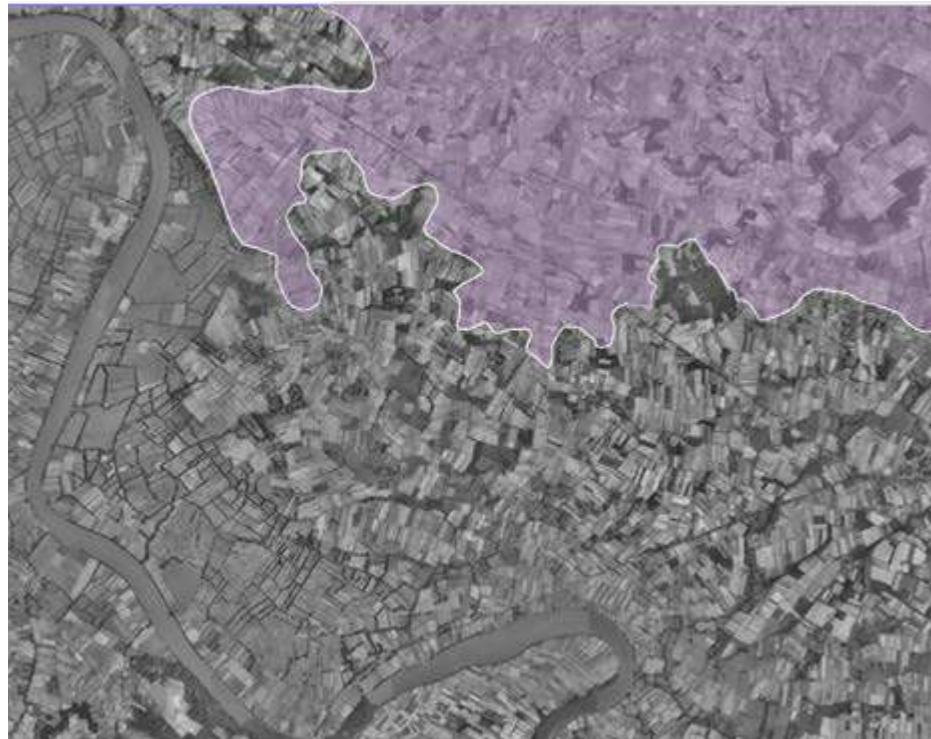


Carte postale de 1900-1905 : la mairie et l'école communale de Saint-Laurent-des-Combès dans la plaine

a. DE LA POLYCULTURE À LA MONOCULTURE VITICOLE

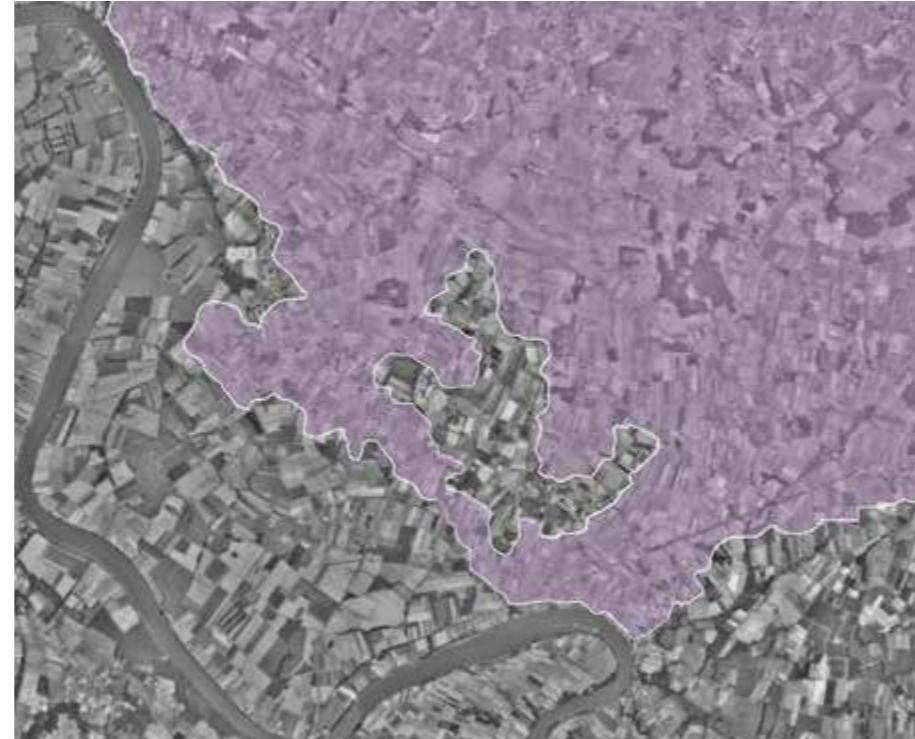
6. LA CONQUÈTE DE LA PLAINE : MUTATIONS TECHNIQUES, SOCIALES ET TERRITORIALES DU VIGNOBLE (1950-1960)

ANNÉES 1950



Présence de petites parcelles étroites agricoles dans la plaine, au sud de la route de Bergerac et palus quadrillé de haies

ANNÉES 1965-80



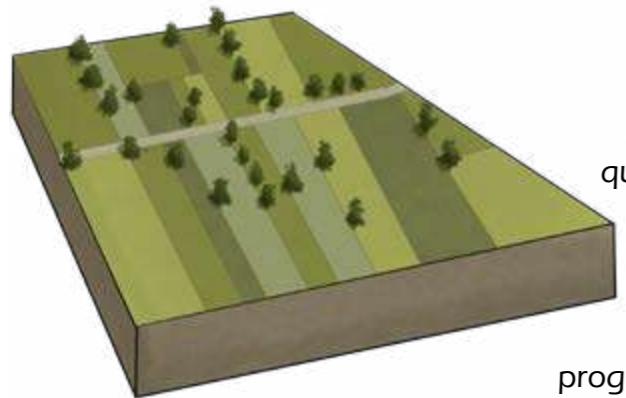
Les vignobles remplacent les autres cultures et activité de la terrasse de la plaine. Les haies du palus sont arrachées. Certaines parcelles se réunissent entre elles : il y a un agrandissement des parcelles.

AUJOURD'HUI



Les vignobles créent une uniformité sur la totalité de la terrasse de la plaine, contrastant avec le palus, le bourrelet alluvial a lui aussi été planté de vignes.

«Dans les années 50, en tout cas au bas des coteaux de Saint Emilion, il y avait beaucoup de terres en jachère, peu de plantations, des moutonniers venaient faire paître leurs troupeaux, la plantation intensive a commencé dans les années 70 et chez nous dans les années 80, où ce fut la plantation de tout notre parcellaire. Je me souviens de vendanges à la main ainsi que de la récolte des foins courant du mois de juillet afin de pouvoir donner à manger aux bovins tout l'hiver, nous sommes loin de la viticulture.» Laurence MASSON



Les années 50 se caractérisent par une montée en qualité des vins grâce à l'AOC Saint-Émilion, soutenue par l'instauration d'un classement des vins en 1954, faisant briller leur prestige et renommée dans le monde entier. En réponse à l'engouement croissant pour les vins du terroir Saint-Emilionnais, la viticulture s'est progressivement étalée dans la plaine. **LE GEL DE 1956 A ÉTÉ L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR**

ÉTÉ L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : les vignobles prestigieux existants (plateau, coteaux et pieds de côtes) ont été replantés pour s'adapter à la mécanisation, tandis que les terres et prairies, autrefois dédiées à l'alimentation du bétail et animaux de traits ont laissé place à de nouvelles plantations de vignes (d'un terroir moins prestigieux). Alors que les coteaux et le plateau calcaire, terroirs d'élite historiques, atteignent leur limite de capacité, de nouveaux viticulteurs se tournent vers les terres de la plaine de la Dordogne, notamment la terrasse. La topographie plane de cette terrasse permet de mettre en place

la mécanisation plus facilement que sur les pentes escarpées des coteaux. Ainsi, la monoculture viticole se s'est progressivement étendue sur l'ensemble de la terrasse de la plaine fluvio-maritime et une partie du palus, comblant ainsi, en quelque sorte, les dernières pièces manquantes de l'AOC/AOP Saint-Émilion.



Avec les regroupements fonciers (notamment dus à la vente des petites parcelles qui n'ont pas survécu aux crises et aux problèmes d'héritage) et les nouvelles plantations, la taille des parcelles viticoles s'est accrue. Ces transformations conjointes : crises et révolution du commerce, vont profondément modifier la géographie viticole du territoire. Cette expansion territoriale s'accompagne d'une profonde mutation sociale et économique. Le vignoble se divise désormais en deux sphères distinctes : d'un côté les coteaux et plateau, bastions des grands crus et des domaines familiaux historiques ; de l'autre, la plaine, domaine d'une viticulture moins prestigieuse.

7. LES PALUS : UN ESPACE EN MARGE DE LA JURIDICTION

Les terres humides du palus présentaient un paysage structuré par un dense lacis de haies. On y trouvait des parcelles agricoles pâturées, mais aussi des zones d'exploitation des vimes (osiers locaux). Ces parcelles, étroites au nord du palus (dans les terres) et plus larges au sud en bord de Dordogne, témoignaient de différentes activités. À partir des années 1970, le paysage du palus subit d'importantes transformations. Les opérations de drainage transforment les anciennes prairies humides désormais sous-exploitées et sous-pâturées, par des champs de maïs, de tournesols, de colza, des vignobles, des terres de chasse et des peupleraies. Parallèlement, le remembrement agricole et la mécanisation, intensifiés après la Seconde Guerre mondiale, entraînent l'arrachage progressif des haies et la réorganisation des parcelles.

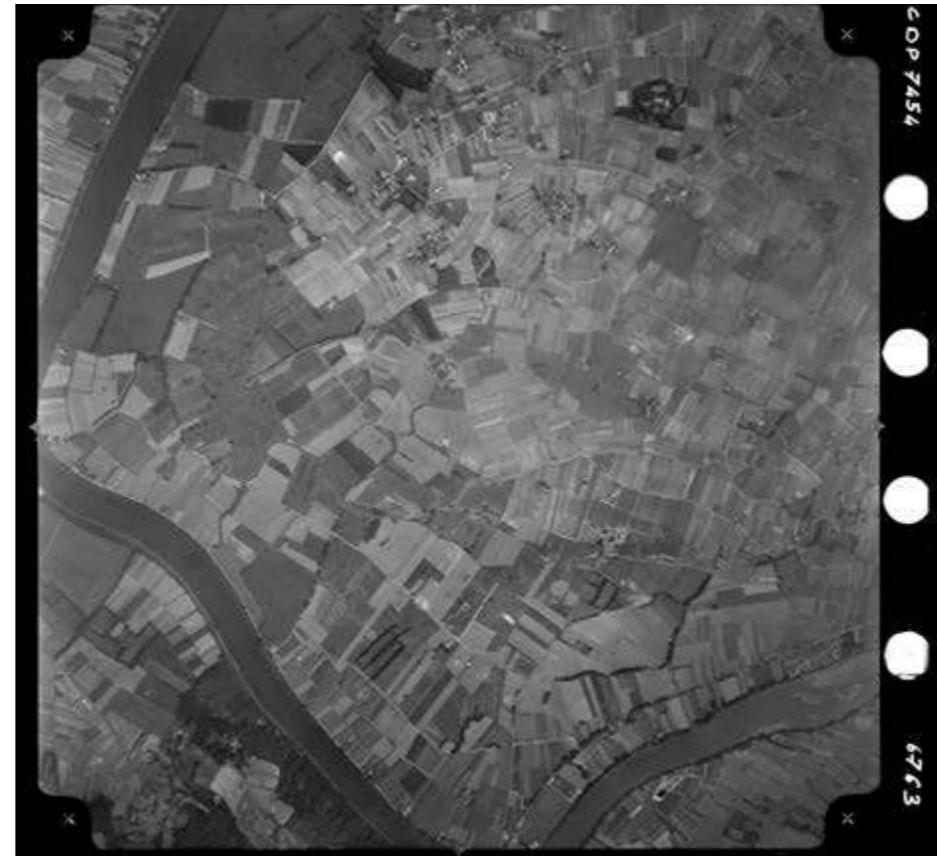
Le palus est la seule partie de la Juridiction exclue de l'AOC Saint-Émilion, intégrant partiellement à la place l'AOC Bordeaux. Aujourd'hui, cette partie du territoire, délaissée par la viticulture de prestige, connaît un recul marqué et demeure peu attractive. Les quelques alignements d'arbres sont protégés et conservés.



Document de l'AVAP - Protection de la trame arborée des palus



1945 : UN MARAIS QUADRILLÉ DE HAIES



1972 : DISPARITION DES HAIES ET DRAINAGE



AUJOURD'HUI : UN PAYSAGE FRAGMENTÉ ENTRE PEUPLERAIES,
TERRES AGRICOLES, PRAIRIES ET FRICHES

a. DE LA POLYCULTURE À LA MONOCULTURE VITICOLE

SYNTHÈSE GRAPHIQUE

Avec ses deux blocs paysagers, nous pouvons voir concrètement les grands changements qu'ont vécu les paysages de la Juridiction de Saint-Emilion : le territoire est passé d'une polyculture avec des activités diversifiées à peu près équivalentes entre elles (viticulture, agriculture, pâturage, activités liées au commerce fluvial et la pêche)...



BLOC-DIAGRAMME DE PRINCIPE DU PAYSAGE DU TERRITOIRE DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION AU XVIIIÈME SIÈCLE

... à une monoculture viticole.

Prairies bocagères qui s'enrichent

Palus : cultures de maïs, tournesol, colza,
peupleraies et quelques vignobles

Ripisylve de la Dordogne
épaissie par l'arrêt de halage

Vignobles recouvrant 70% de
l'ensemble du territoire de la
Juridiction



BLOC-DIAGRAMME DE PRINCIPE DU PAYSAGE DU TERRITOIRE DE LA JURIDICTION DE SAINT-ÉMILION **AUJOURD'HUI**



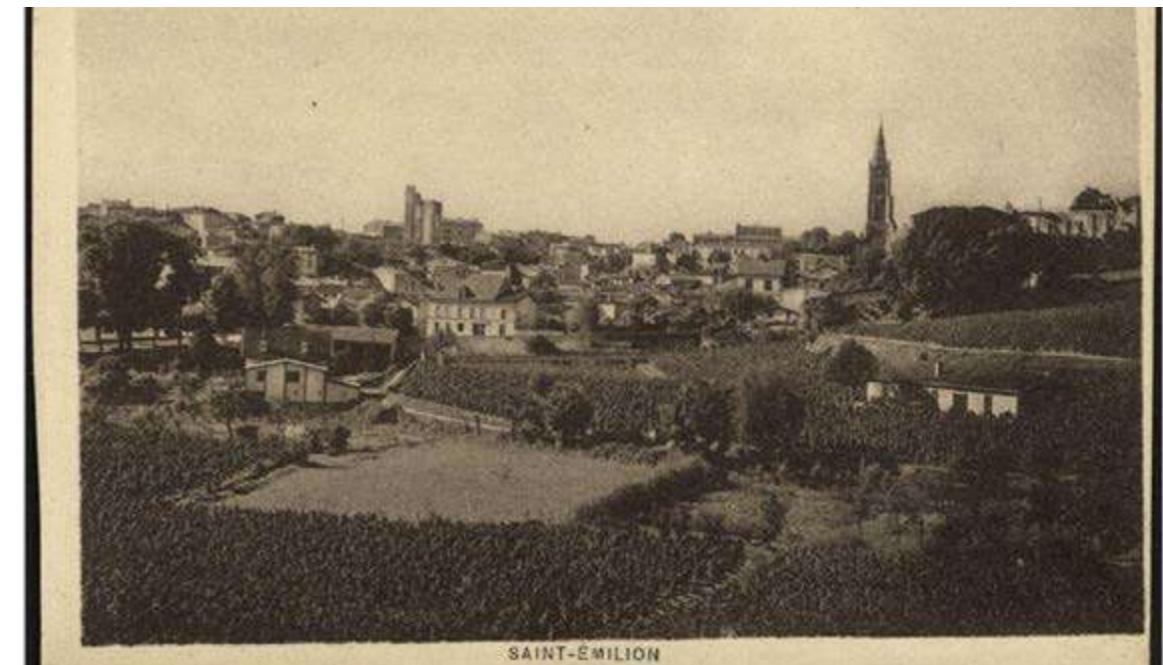
DU PATRIMOINE LOCAL
À LA RECONNAISSANCE
MONDIALE
DU MILIEU DU XX[°]SIÈCLE
À AUJOURD'HUI

b. DU PATRIMOINE LOCAL À LA RECONNAISSANCE MONDIALE

1. CONTEXTE INITIAL (DES ANNÉES 1950 AUX ANNÉES 1990)

La Juridiction de Saint-Émilion présentait avant son inscription à l'UNESCO une situation patrimoniale complexe marquée par une dualité entre reconnaissance architecturale et identité viticole. D'un côté, la ville médiévale et ses monuments emblématiques (l'église monolithique, le cloître et les remparts) constituaient le cœur de la valorisation patrimoniale, soutenue par une vision «monumentaliste» des services de l'État comme les Architectes des Bâtiments de France et la DIREN Aquitaine. De l'autre, un vignoble couvrant 70% du territoire mais relégué au simple rôle «d'écrin» décoratif dans les discours officiels, malgré une histoire viticole riche marquée par l'obtention de l'AOC en 1936, la création de la première coopérative de la région en 1931 et l'établissement du premier syndicat viticole français dès 1884.

Cette dichotomie se reflétait dans une gouvernance territoriale fragmentée, avec un SIVOM créé dans les années 1960 dont les compétences limitées aux services de base (voirie et assainissement) ne permettaient aucune gestion cohérente du paysage ou du patrimoine, laissant les décisions importantes aux communes individuelles ou aux acteurs privés du monde viticole.



Vue générale de Saint-Emilion (carte postale ancienne) au XX^e siècle

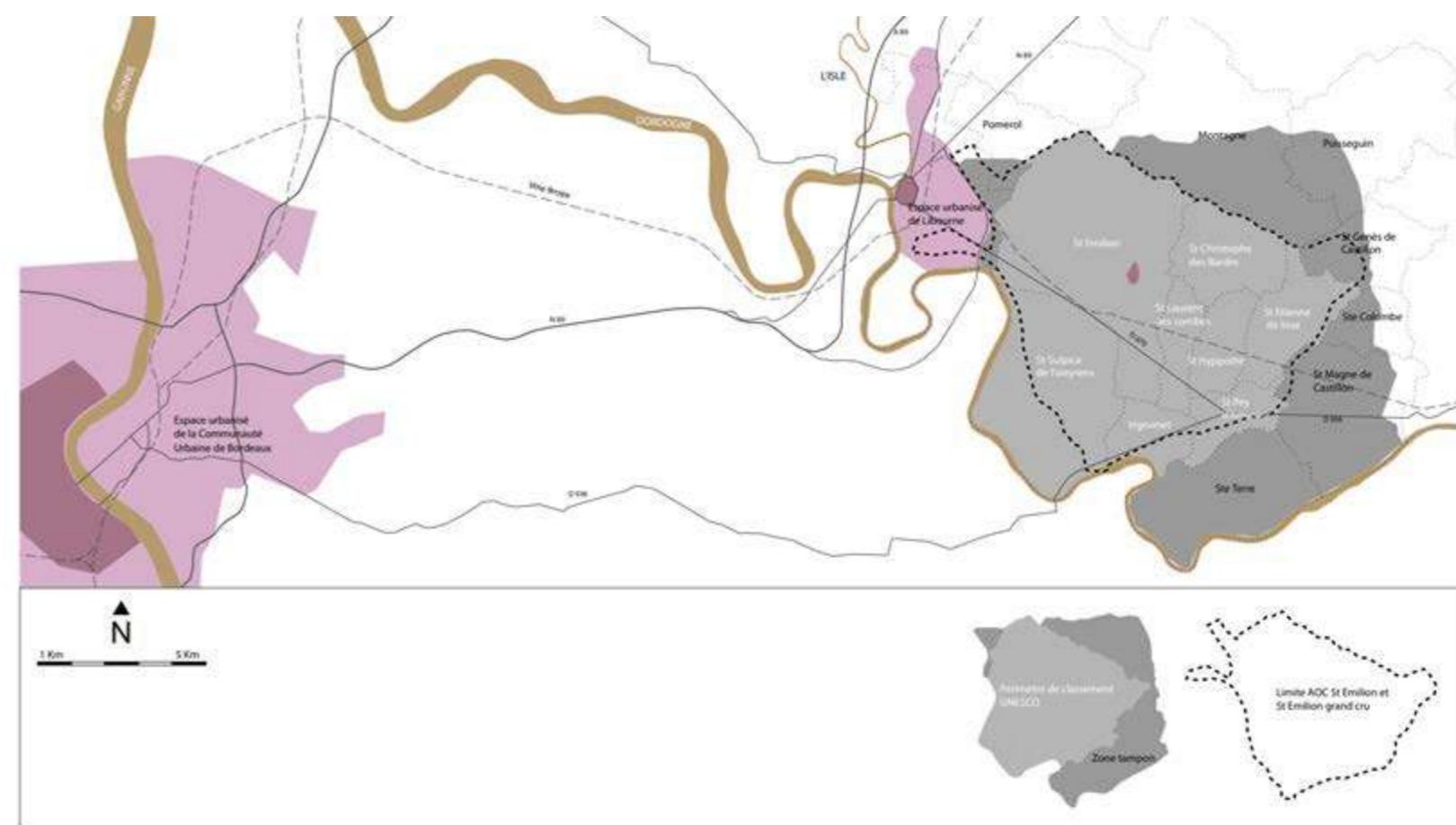
2. PROCESSUS DE CANDIDATURE (1993-1999)

L'élaboration du dossier de candidature révèle une évolution significative des mentalités. La première proposition en 1993 (qui a été refusée), portée par les services de l'État, maintenait une approche restrictive centrée sur l'architecture médiévale des cinq communes du plateau (Saint-Émilion, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Étienne-de-Lisse et Saint-Christophe-des-Bardes), excluant délibérément les trois communes de la plaine (Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Vignonet et Saint-Pey-d'Armens) et réduisant le vignoble à un simple élément de décor.

La révision fondamentale du projet en 1998 marqua un tournant conceptuel en élargissant le périmètre aux huit communes historiques de la Juridiction médiévale et en construisant un argumentaire unifiant patrimoine bâti et viticole. Ce nouveau discours mettait en avant la continuité historique depuis la création de la Juridiction par Jean sans Terre en 1199, l'adaptation humaine aux spécificités

géographiques du territoire, et le modèle particulier de viticulture familiale qui contrastait avec le Médoc voisin.

Cette refonte aboutit en 1999 à l'inscription sous le double critère UNESCO : comme témoignage exceptionnel d'une tradition culturelle vivante (critère iii) et comme exemple éminent de paysage illustrant une période significative (critère iv), consacrant ainsi la notion innovante de «paysage culturel vivant». Les viticulteurs (via le Conseil des vins) et les élus locaux ont soutenu le projet, voyant dans l'UNESCO un outil de valorisation économique (tourisme, notoriété). «*La croissance du tourisme sur Saint-Emilion et ses alentours a permis à beaucoup de viticulteurs de pouvoir se faire connaître et de défendre l'AOC local*» Laurence MASSON, famille de viticulteurs à Saint-Hippolyte. Cependant, certains acteurs (notamment des viticulteurs) restaient méfiants vis-à-vis des contraintes réglementaires futures.



Site inscrit au patrimoine mondial de la Juridiction de Saint-Emilion et territoire des AOC Saint-Émilion et Saint-Émilion Grand Cru (Cartographie : D. Mazuyer).

b. DU PATRIMOINE LOCAL À LA RECONNAISSANCE MONDIALE

3. CONSÉQUENCES ET ACTIONS CONCRÈTES (1999 À AUJOURD'HUI)

La reconnaissance UNESCO provoqua une profonde **reconfiguration institutionnelle** avec la création en 2001 de la **Communauté de communes de la Juridiction**, remplaçant l'ancien SIVOM par une structure aux compétences élargies et adoptant le slogan programmatique «Cultivons l'exception !». Ce nouvel échelon de gouvernance se dota progressivement d'outils de protection ambitieux : une **charte patrimoniale** dès 2001, un projet de territoire en 2006 permettant l'obtention du **label Pôle d'excellence rurale**, et surtout la mise en place en 2007 de la plus vaste **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** (ZPPAUP) de France (devenue plus tard AVAP, puis Site Patrimonial Remarquable). Cette Communauté de communes de la Juridiction de Saint-Emilion, depuis le 1er

janvier 2013 a fusionné avec la Communauté de communes du Lussacais pour former la **Communauté de commune du Grand Saint-Emilionnaise**.

Cependant, cette nouvelle configuration ne fit pas disparaître les tensions, qui se cristallisèrent notamment autour de la ZPPAUP entre la vision publique portée par la Communauté de communes et les revendications du syndicat viticole défendant une approche plus sectorielle. Cette opposition se traduira par l'émergence de deux conceptions parallèles du paysage : l'une **culturelle et intégratrice**, héritée de la démarche UNESCO ; l'autre **écologique et productive**, développée dans les chartes viticoles ultérieures.

RÉPERCUSSION SUR LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

L'inscription UNESCO opéra une transformation profonde des représentations du territoire. Alors qu'avant 1999 le paysage était perçu soit comme un **décor par les touristes**, soit comme une **ressource productive**, il acquit progressivement le statut de «bien commun» fédérateur et d'objet politique à part entière. Cette nouvelle conception permit l'émergence d'une action publique intégrée dépassant les anciens clivages, même si certaines tensions persistèrent quant à la priorité à accorder aux différentes dimensions (culturelle, productive ou environnementale) de ce paysage exceptionnel.

Cette trajectoire singulière illustre comment un label international peut servir de catalyseur pour repenser la gouvernance d'un territoire et réconcilier des patrimoines longtemps perçus comme antagonistes, tout en générant de nouveaux débats sur la meilleure façon de concilier protection et développement dans un paysage vivant et évolutif.

Cependant, la gestion de la Juridiction comporte des failles, mettant en lumière les enjeux actuels du territoire.



Vue axonométrique de la Juridiction de Saint-Emilion - Panneau public UNESCO



Scénarios paysagers prospectifs et stratégies d'actions

a. PROTECTION ET INVENTAIRES DU PATRIMOINE

PROTECTION ET INVENTAIRES DE LA JURIDICTION

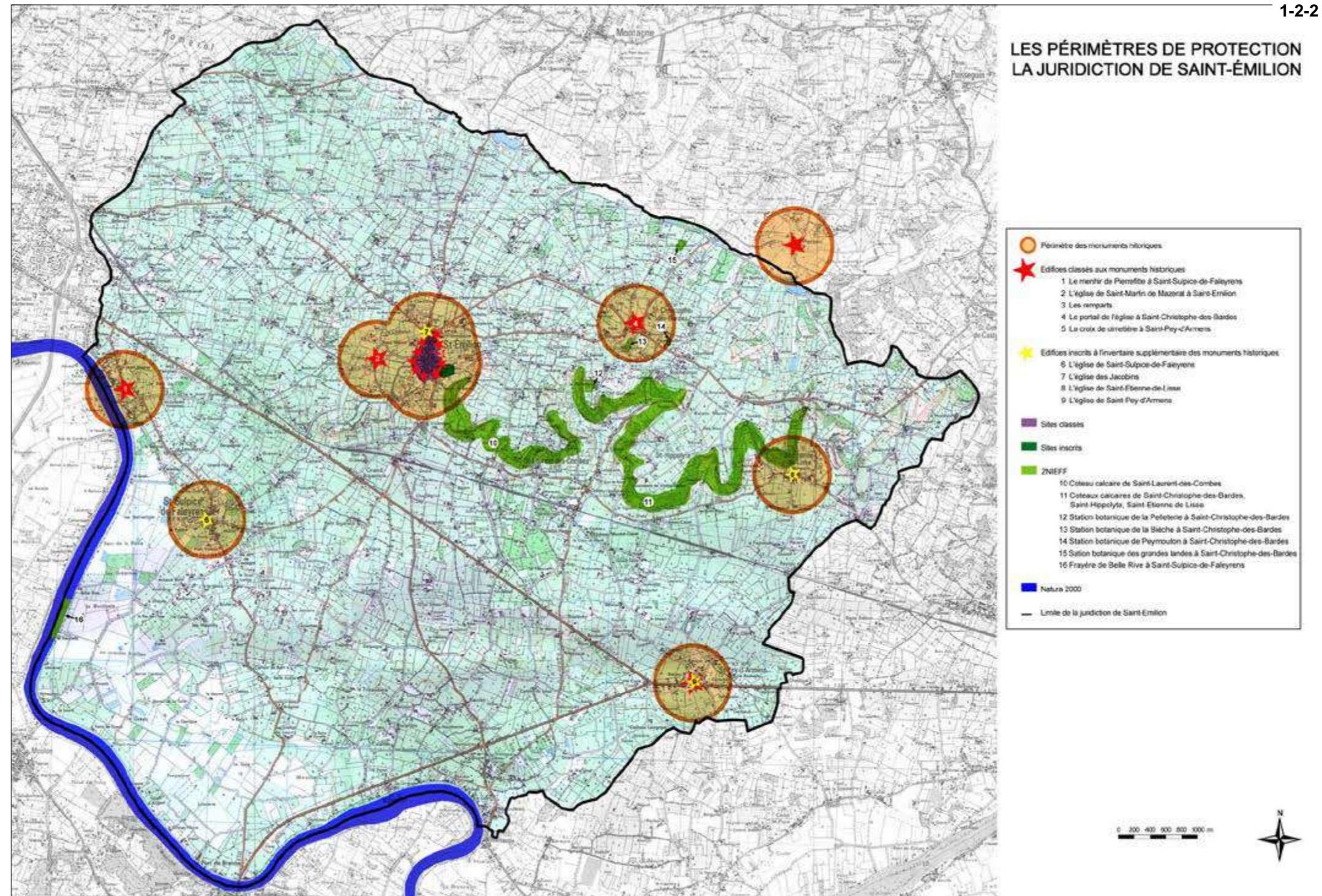
La Juridiction de Saint-Émilion fait l'objet d'une **protection sous différents angles**, alliant sauvegarde du patrimoine (sites classés, PSMV) et **préservation et inventaires des écosystèmes** (ZNIEFF, Natura 2000). Ces mesures soulignent la volonté, depuis l'inscription UNESCO d'une valorisation générale entre patrimoine culturel, paysage et environnement, participant à la pérennité et la sauvegarde du territoire.

Ainsi, la Juridiction de Saint-Émilion bénéficie de plusieurs dispositifs de protection visant à préserver son patrimoine historique, paysager et écologique :

- Les **sites classés** : «Le classement des sites doit permettre le maintien en l'état de lieux reconnus comme remarquables et d'intérêt national. De tels sites ne peuvent pas être détruits ni modifiés, sans autorisation spéciale de l'État.»
- Les **sites inscrits** : «L'inscription d'un site est une mesure de protection destinée à préserver un lieu doté d'une valeur patrimoniale remarquable. Toute modification de l'état ou de l'aspect d'un tel lieu doit être soumise préalablement à l'Architecte des Bâtiments de France pour autorisation. Cependant, les effets d'un site inscrit sont suspendus dans le périmètre de la ZPPAUP.

Source : Rapport de présentation de la ZPPAUP, 2006

- Les **ZNIEFF** : Les secteurs des coteaux moins touchés par la progression des vignes et de l'urbanisation : des pelouses calcaires, landes à genévrier et chênesverts
- **Site Natura 2000** : Le site Natura 2000 de la Dordogne (Site Inscrit au titre de la Directive Habitats) s'articule entre les départements de la Dordogne et de la Gironde et couvre une superficie de 5 694 hectares. Le site, qui couvre le lit mineur du cours d'eau, est essentiel pour la conservation des poissons migrateurs et de la loutre d'Europe.



- 14 -

Carte «Les périmètres de protection la Juridiction de Saint-Emilion» - Rapport de présentation de la ZPPAUP, 2006

b. LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1. ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'afflux touristique, dépassant désormais le million de visiteurs par an, a radicalement métamorphosé la vie locale de la Juridiction de Saint-Emilion et notamment dans le village de Saint-Emilion, cœur touristique du territoire, reconnu internationalement.

Le cœur historique du village a perdu sa vitalité. Les commerces de proximité (supérettes, boulangeries, boucheries...) ont cédé leur place à des établissements dédiés aux visiteurs comme des caves de dégustation, boutiques de vin et restaurants haut de gamme. Cette évolution a transformé le bourg en une sorte de décor, de musée, où la vie locale s'efface car elle n'a «plus sa place» dans ce village entièrement tourné vers le tourisme. Les rues autrefois animées par les habitants sont devenues des espaces principalement fréquentés par des touristes du monde entier, avec de nombreuses maisons converties en résidences secondaires ou en locations saisonnières type Airbnb.

Cette muséification s'accompagne d'une pression immobilière, où les prix du logement explosent et les biens «modestes» sont rares, en parallèle de l'absence de commerces de proximité, contraignant les habitants à quitter Saint-Emilion pour s'installer dans les communes voisines comme Saint-Sulpice-de-Faleyrens mais surtout Libourne. Ainsi, la Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais est celle qui a connu la plus forte décroissance du département entre 2016 et 2022 : moins 0.8%. En parallèle, le phénomène de gentrification s'accentue, avec des investisseurs souvent étrangers qui achètent des propriétés pour en faire des biens de prestige plutôt que des logements.

Le vignoble n'échappe pas à ces bouleversements dont la valeur des terres a explosé (de 300 000 euros à 5 000 000 d'euros l'hectare). Des groupes internationaux comme LVMH (propriétaire du Château Cheval Blanc) investissent massivement, ce qui marginalise les petits producteurs familiaux. Certains domaines se transforment en

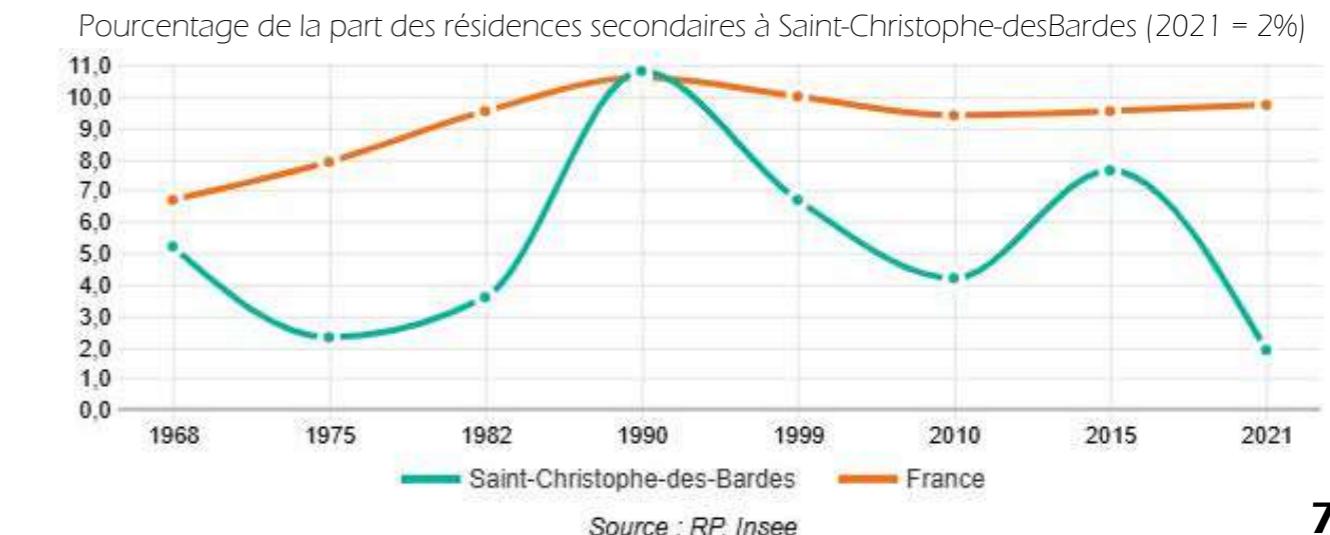
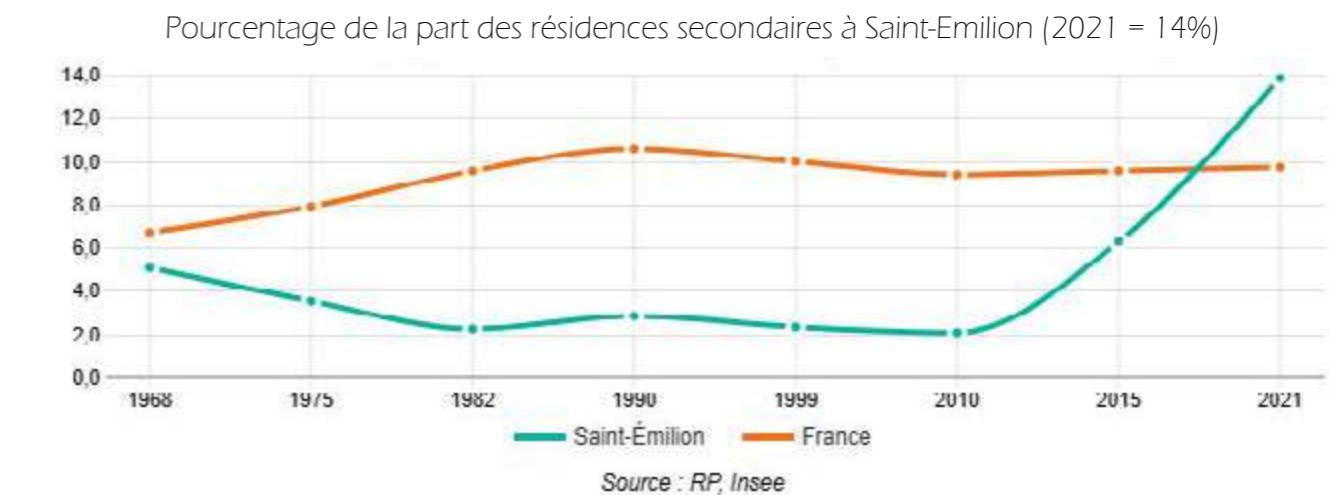
véritables marques de luxe, intègrent des chais modernes spectaculaires, des spas, restaurants gastronomiques et hôtels haut de gamme, au risque parfois de perdre leur âme viticole et l'identité des vignobles de la Juridiction de Saint-Emilion : des petits vignobles familiaux, qui est la raison pour laquelle le vignoble a été inscrit UNESCO.

Cette dynamique crée ainsi des déséquilibres territoriaux au sein de la Juridiction. Alors que le village de Saint-Émilion concentre tous les visiteurs, les communes environnantes peinent à bénéficier du profit du tourisme. Par exemple, les villages comme Saint-Christophe-des-Bardes, également riche en patrimoine viticole, restent dans l'ombre des circuits touristiques traditionnels ; de fait, les communes de la plaine se voient totalement oubliées du tourisme et ne représentent qu'un «paysage de fond» depuis les hauteurs de Saint-Emilion. Saint-Sulpice-de-Faleyrens reste ainsi le dernier rempart de la vie locale dans la Juridiction avec ses équipements sportifs, ses quelques commerces de proximité, son quartier pavillonnaire et ses projets de logements en cours.

En 2016, un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est créé pour la commune de Saint-Emilion orienté sur la redynamisation de la commune sur plusieurs points :

- Équilibre entre modernité et patrimoine: Aménagements discrets pour préserver l'authenticité.
- Revitalisation du centre : Logements et services pour contrer la «muséification».
- Gestion des flux : Transport (contournement) et tourisme (commerces régulés).
- Outils réglementaires : Le PSMV comme cadre pour concilier protection et développement.

Cependant, on ne repère pas de véritable changement de direction concernant cette muséification depuis 2016.



b. LES ENJEUX DU TERRITOIRE

2. LES ENJEUX DANS LA VITICULTURE ET AGRICULTURE

LA VITICULTURE, UN MONOPOLE TERRITORIAL

L'enjeu principal de la Juridiction de Saint-Émilion réside dans la domination écrasante de la viticulture : 70 à 80 % du territoire est désormais planté de vignes, façonnant intégralement son identité. Ce paysage, autrefois diversifié, s'est uniformisé au fil des siècles, faisant de la Juridiction un terroir viticole homogène. Pourtant, sa définition a évolué : inscrite à l'UNESCO pour son modèle à échelle humaine (contrairement au Médoc, par exemple), la région voit aujourd'hui émerger une dualité inquiétante. D'un côté, les grands domaines emblématiques détenus par des grandes fortunes internationales ou grandes familles (par exemple Cheval Blanc détenu par Bernard Arnaud, Château Ferrand par le baron Bich) incarnent une viticulture luxueuse et mondialisée, associant tourisme haut de gamme, rendements élevés et chais spectaculaires modernes. Ces châteaux, presque indépendants de l'AOC Saint-Émilion, rayonnent internationalement. De l'autre, les petits vignerons, dépendants de l'appellation, peinent à se faire reconnaître pour leur travail plutôt que pour leur simple localisation dans le secteur de cette AOC prestigieuse.

MONOTONIE DES PAYSAGES ET INITIATIVES LOCALES

La viticulture s'est diffusée sur la quasi-totalité de la Juridiction, supprimant les autres activités du territoire (pâturages, élevages, polycultures...). Les parcelles, optimisées pour la mécanisation, alignent désormais des rangs parfaits et uniformes créant un paysage monotone et strié. Les polycultures, haies et la présence animale ont disparu, à l'exception de quelques initiatives isolées qui tentent de faire revivre ses techniques patrimoniales. Cependant, une parcelle viticole doit être ultra-rentable, rendant difficile l'installation de toute culture annexe nécessitant irrigation ou diversification (une parcelle viticole ne doit être que très peu arrosée pour avoir une production maximale, contrairement à une éventuelle plantation de fruitiers nécessitant une irrigation pour s'implanter). Ainsi, les initiatives locales reflétant des expérimentations agro-écologiques ou des techniques patrimoniales restent assez dispersées sur le territoire et, pour la majorité, présentes sur des domaines déjà reconnus et riches : le labour avec chevaux de trait au Château Troplong Mondot et Soutard, le pâturage de moutons (Château Soutard et Cheval Blanc), la culture d'oliviers pour vente complémentaire d'huile au Château l'Evêché et les expériences agro-écologiques de Cheval Blanc (arrêt du labour et agroforesterie). Le conseil des vins de Saint-Emilion, conscient de la difficulté à planter et maintenir une agroforesterie ou polyculture, a fondé en 2024 la pépinière collaborative expérimentale des vignerons. Le but de cette pépinière collaborative est de cultiver des plantules et des boutures d'arbres, de haies d'essences locales faciles d'entretien (laurier, prunellier, saule, sureau...) que chaque viticulteur pourra venir récupérer et planter sur ses parcelles pour divers usages et ramener la biodiversité et enrichir les sols.

Si la viticulture locale a amorcé une transition écologique (cahier des charges AOC présentant des pratiques durables), la question de sa fragmentation reste partiellement évitée des politiques. Or, cette dualité entre les grands internationaux et vignerons familiaux menace l'équilibre même qui a valu à Saint-Émilion son inscription UNESCO. Ainsi, le plan de gestion de l'UNESCO relève cette problématique sans pour autant qu'une réelle solution soit écrite : «D'une part en effet, bien que la majorité des domaines demeurent des exploitations familiales, on constate à l'échelle de la Juridiction une diminution importante de ce type d'exploitations au profit de domaines tenus par de grandes sociétés ou de riches particuliers, dont souvent l'activité principale n'est pas liée à la viticulture. [...]. Les domaines changent de mains, pour des raisons souvent plus liées à des désaccords entre héritiers et aux montants des droits de succession qu'à de réelles difficultés économiques [...]. De fait, entre 1999 et 2008, le nombre d'agriculteurs exploitants habitant sur le territoire de la Juridiction est passé de 388 à 313».

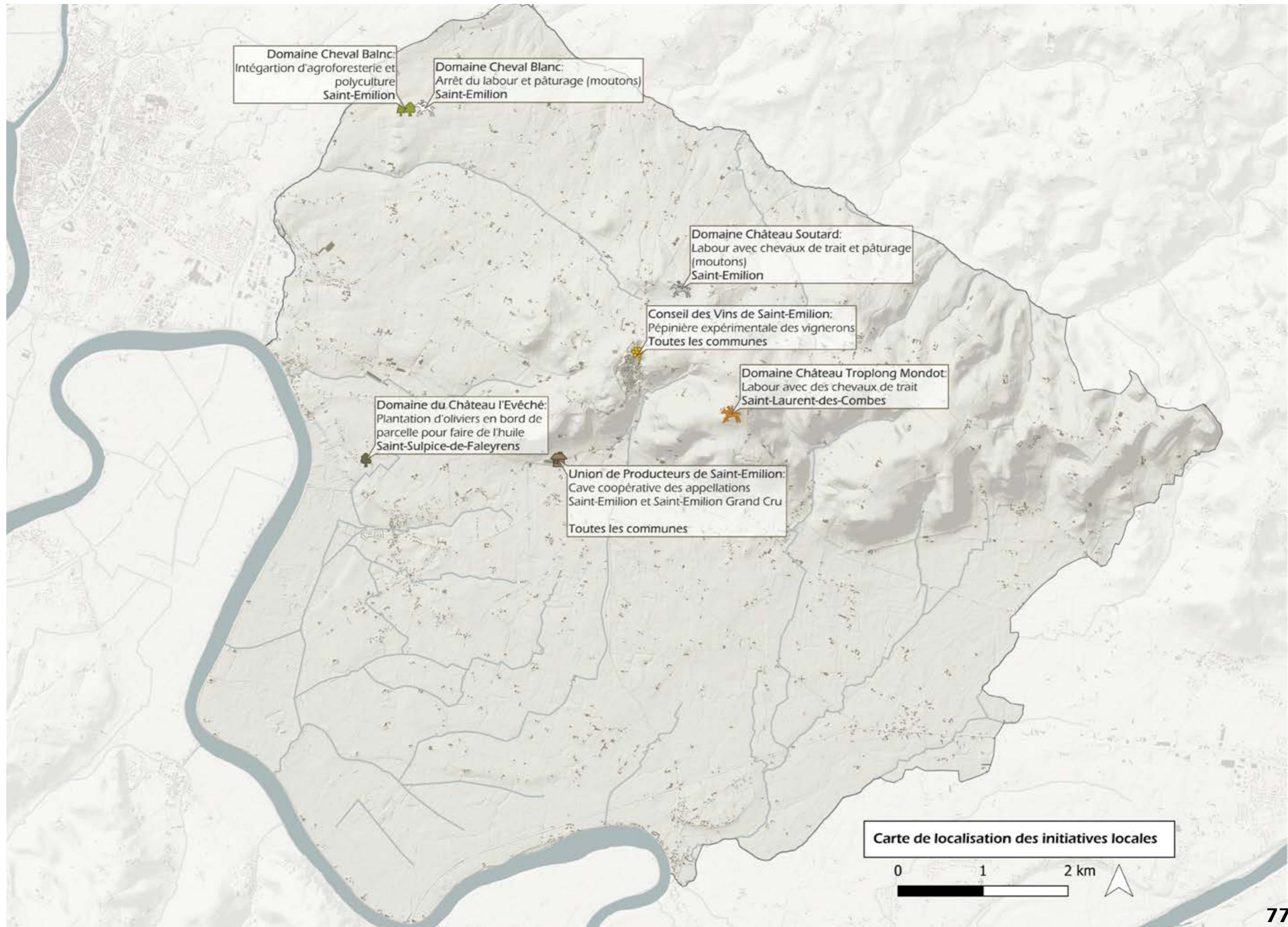


Atelier de bouturage de la pépinière (Source : Les Vins de Saint-Emilion)

L'AGRICULTURE ENCLAVÉE ENTRE VITICULTURE ET BIODIVERSITÉ

L'agriculture non-viticole se retrouve reléguée dans les palus, derniers espaces où subsistent des cultures céréalières. Ces zones humides, historiquement délaissées par la vigne en raison de leur inadaptation pédoclimatique, constituent aujourd'hui un refuge pour une agriculture dominée par le maïs. Cette monoculture intensive, bien que marginale dans l'économie locale, engendre des tensions entre impératifs productifs et préservation des écosystèmes, comme le souligne le PLUi : «L'extension de la maïsculture se caractérise par la multiplication de grandes parcelles drainées et induit bien souvent une suppression des haies autrefois associées aux prairies d'élevage. Ces espaces sont donc très souvent pauvres en termes de biodiversité. Toutefois, les cultures de maïs peuvent attirer une certaine faune comme les espèces cynégétiques (sangliers,

chevreuils...), qui viennent se nourrir des fanes de maïs. Les espèces animales rencontrées dans ce type de milieu sont souvent ubiquistes, c'est-à-dire susceptibles d'être observées dans de très nombreux milieux. Toutefois, de nombreux rapaces (Faucon crécerelle, Buse variable...), viennent également chasser dans les espaces cultivés. En effet, l'ouverture de ces milieux leur permet de repérer facilement leurs proies (souris, mulots, campagnols, vers...). La richesse des milieux agricoles de type grandes cultures est surtout liée à la présence d'autres habitats présents à proximité, notamment des boisements et des haies où les espèces peuvent trouver refuge.» Les palus incarnent ainsi un enjeu de conciliation entre logiques agricoles et résilience écologique : une agroécologie adaptative.



b. LES ENJEUX DU TERRITOIRE

3. LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

UNE FRAGILITÉ ÉCOLOGIQUE

Cette fragilité écologique est frappante par la fragmentation des habitats écologiques. Les haies et les cours d'eau seraient, selon les politiques de la Communauté de Communes, les solutions pour une continuité écologique dans le territoire. Le PLUi annonce la mise en place d'une trame bleue et verte et l'intégration des espaces naturels remarquables dans le projet de territoire. Les écosystèmes recensés pourraient ainsi se résumer à trois bulles avec des liaisons encore très étroites, voire totalement invisibles à certains endroits :

- la ripisylve de la Dordogne (dont le lit mineur est Natura 2000), liée au palus ;
- les coteaux : ceinture méditerranéenne (secteurs ZNIEFF) ;
- la ripisylve de la Barbanne, qui reste isolée (tout comme les coteaux), avec des liaisons très étroites par les cours d'eau traversant le territoire.

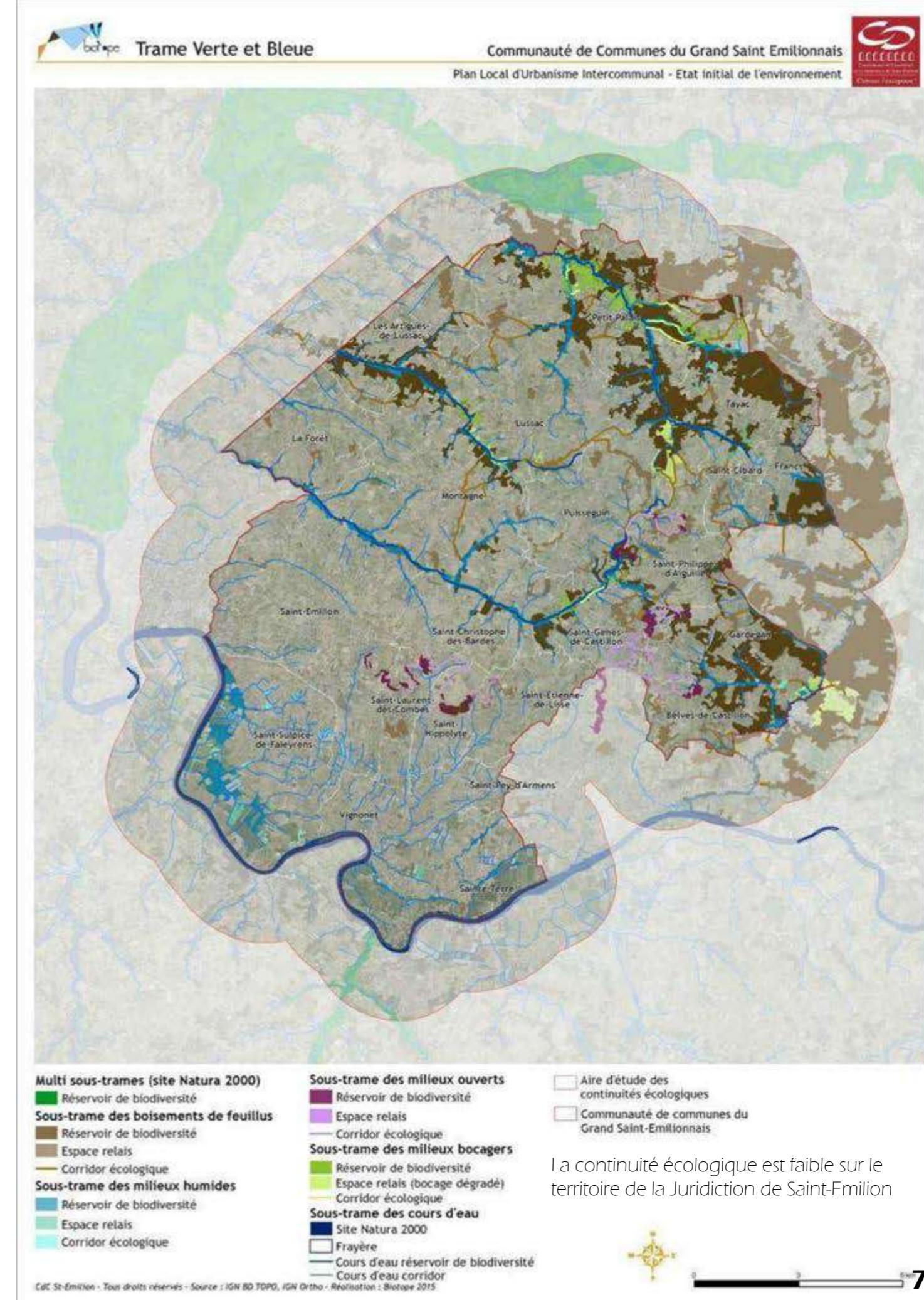
1. LA BIODIVERSITÉ EN QUÊTE D'ANCRAGE, DES CORRIDORS INACHEVÉS

Depuis les années 1970, la quasi-totalité des haies qui se trouvaient dans le palus a été arrachée, comme partout en France (500 000 km sur l'ensemble du territoire). Aujourd'hui, les quelques haies restantes sont protégées et conservées, et les politiques favorisent les plantations (programme Life+ BioDiVine de 2010 à 2014 pour ramener de la biodiversité dans les paysages viticoles). Le PLUi note ainsi : « sur le territoire du Saint-Émilionnais, 25 parcelles de vignes d'appellations [...] sont concernées par le programme. En 2011, 1,6 km de haies ont été plantées sur le territoire des appellations du Conseil des Vins de Saint-Émilion sous l'impulsion du programme. » Ce nombre est insignifiant et invisible à l'échelle de la Communauté de Communes illustrant l'invisibilité d'une potentielle trame écologique dans ce territoire de monoculture ouvert.

2. LES COURS D'EAU, PILIERS ÉCOLOGIQUES ENCORE INVISIBLES

Au cœur de cette trame écologique, les cours d'eau et leurs écosystèmes constituent le pilier porteur des corridors écologiques de la Juridiction de Saint-Émilion, comme le souligne le PLUi : « Les cours d'eau et leurs ripisylves associées disposent souvent d'un fort intérêt écologique, lié en particulier à leurs rôles de corridor écologique. En effet, les cours d'eau permettent le déplacement de nombreuses espèces aquatiques (faune et flore), et les abords des cours d'eau accueillent bien souvent une végétation humide riche (boisements et prairies), utile à de nombreuses espèces animales, parfois menacées (exemple du Martin-pêcheur, espèce d'intérêt communautaire présent le long de la Barbanne). [...]

Toutefois, la présence d'obstacles à la libre circulation de certaines espèces strictement inféodées au milieu aquatique (tels que les poissons), notamment sur la Barbanne, peut limiter les flux écologiques des espèces. Certains de ces obstacles sont parfois difficilement franchissables » : notamment le Moulin de Jura (actuellement Château Moulin du Jura) à Montagne/Saint-Émilion et le moulin de Milon à Saint-Christophe-des-Bardes.





Champ de céréales (maïs) labouré, paysage ouvert

Les politiques sont ainsi confrontées à une impasse entre la conservation du patrimoine (ici illustrée par les moulins de la Barbanne, éléments du patrimoine remarquable architectural et naturel) et la protection de la faune et des flux écologiques. Cependant, la tendance vise plutôt à les laisser tels quels, les moulins étant des « témoins de l'ancienne activité céréalière de la juridiction, les restes de moulin sont très nombreux et marquent le paysage. Ils témoignent du climat ventilé et de l'ancienne économie céréalière du pays. » (PLUi), présents depuis plus de 200 ans. Cependant, la problématique citée ne fait pas face à l'invisibilité du réseau hydrographique sur le territoire : le PLUi énonce une problématique spécifique liée au lit mineur de la Barbanne. La continuité écologique est invisible et compromise dans le paysage actuel de la Juridiction : les cours d'eau ont une très faible emprise, la bande tampon de 5 m de chaque côté des cours d'eau n'est pas végétalisée pour permettre un corridor écologique, ils sont enclavés par les vignobles.

De plus, en prenant appui sur le rapport de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, cité dans le PLUi, on constate que le ruisseau de la Barbanne a un état écologique médiocre à cause de rejets de stations d'épurations domestiques, de débordements des déversoirs d'orage et de pesticides. Cet état déplorant pour la richesse écologique du ruisseau contraste avec les propos précédents et est un enjeu majeur visant à être amélioré d'ici 2027 par la politique de gestion «l'eau en tant que milieu» et le programme d'Actions Régional Nitrates (PLUi).

3. FERMETURE DES PAYSAGES DU PALUS, LES PISTES DE LA Z.P.P.A.U.P. FACE À LA DÉGRADATION

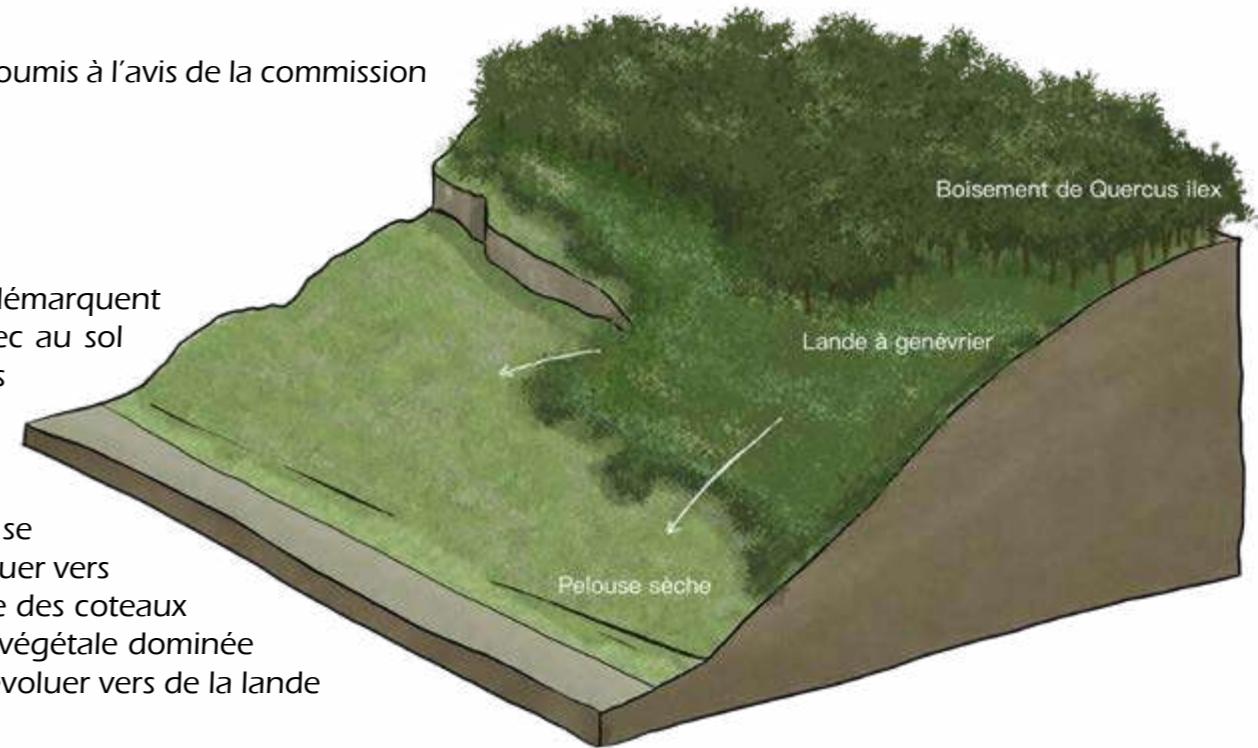
Le palus est une zone humide à fort intérêt écosystémique cependant sa gestion et son évolution tendent vers une mutation de sa mosaïque paysagère : les prairies humides s'enrichissent par abandon, les restes de haies et du réseau de drainage ne sont pas entretenus et les écosystèmes ouverts se ferment par la plantation de peupleraies. La Z.P.P.A.U.P. (2006) propose différentes actions de gestion pour le palus, pour conserver sa mosaïque d'habitats, son écosystème et son fonctionnement hydraulique :

- Renouveler et développer les utilisations de ce territoire par les nouvelles pratiques observées, comme l'élevage des chevaux,
- Demande d'Autorisation d'abattage (bois, arbres isolés, haies),
- Demande d'Autorisation de plantation (peupliers),
- Contrats de gestion : Entretien de la continuité du réseau hydrique avec demandes de travaux soumis à l'avis de la commission des sites.

La chasse aux oiseaux permet également de maintenir des espaces ouverts.

4. LES PELOUSES SÈCHES DES COTEAUX DE PLUS EN PLUS RARES

Enfin, les coteaux calcaires, centraux par leur géographie et unique par leurs formations végétales, se démarquent par ses pelouses sèches, qui se forment en raison des pentes où l'eau ne peut stagner. Ce milieu sec au sol pauvre constitue l'un des seuls biotopes où l'on retrouve ces flores spécifiques : orchidées et espèces thermophiles, dont certaines présentant des affinités méditerranéennes, rares et protégées aux échelles régionales et départementales. Cependant, cet écosystème est en danger et est très fragile, comme le souligne le PLUi : « La déprise agricole et la modification des pratiques d'entretien sur les pelouses sèches contribuent à la fermeture de ces milieux (évolution vers la lande à genévrier). Les pelouses sèches se maintiennent par fauche, débroussaillage ou pâturage, différentes techniques qui les empêchent d'évoluer vers la forêt et qui contiennent le développement de certaines graminées ou ligneux. » L'intérêt écologique des coteaux réside grâce à la mosaïque paysagère et écologique formée par la présence de yeuseraies (formation végétale dominée par le chêne vert), de landes à genévrier et des pelouses sèches. Cependant si les pelouses venaient à évoluer vers de la lande à genévrier, la mosaïque perdrait son intérêt écologique.



Bloc de l'évolution des coteaux : avancé de la lande à genévrier sur les pelouses sèches

L'INVESTISSEMENT COMME FACTEUR DE FRAGMENTATION : LA FIN PROGRAMMÉE DU MODÈLE SAINT-ÉMILIONNAIS ?

CONTINUITÉ DES DYNAMIQUES ACTUELLES AVEC...

UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE DOMINÉE PAR LES GRANDS ACTEURS

Les groupes internationaux (LVMH, milliardaires étrangers) dominent le marché, acquérant les domaines familiaux pour les convertir en complexes hôteliers ou en lieux d'expérience œnotouristique. Les successions familiales des terres viticoles restent compliquées à gérer pour les familles viticultrices. Ainsi les grands groupes (banques, assurances, industriels) qui cherchent à diversifier leur patrimoine reprennent ces terres très coûteuses. Face à la spéculation foncière (entre 300 000 euros et 5 millions d'euros l'hectare pour les Grands Crus), les exploitants familiaux ne peuvent rivaliser en payant des frais de succession ou en achetant ces terres et finissent par disparaître de la famille.

Cette dynamique marginalise progressivement la coopérative (Union des Producteurs de Saint-Emilion) et l'AOC, désormais superflues pour ces investisseurs.

UNE INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ PAR L'UNESCO PLUS JUSTIFIÉE

Le déclin des vignobles familiaux érode progressivement l'un des fondements même de l'inscription UNESCO. Le paysage de la Juridiction conserve sa stabilité globale : le PSMV conserve le patrimoine historique de la Juridiction et donc une certaine harmonie et beauté paysagère et architecturale. L'afflux touristique concentré dans le village de Saint-Emilion est conforté par le grand nombre d'hôtels, de locations type Airbnb, de restaurants, caves de dégustation et boutiques de vins. Les rares habitants permanents du village cèdent peu à peu leur place à des investisseurs, le village perdant son caractère habitable avec la disparition des commerces de proximité et du tissu social villageois.

DES PAYSAGES COMME INVESTISSEMENTS

Les vignobles sont de plus en plus mis en scène : les domaines font construire de grands chais modernes par de célèbres architectes (chai du Château Cheval Blanc par Christian de Portzamparc, chai du Château Faugères par Mario Botta ou celui du Château La Dominique par Jean Nouvel). Ces chais illustrent le nouveau modèle de viticulture qui se répand dans les domaines saint-émilionnais : loin de l'image des petits viticulteurs familiaux, ces chais et domaines spectaculaires reflètent tout le luxe émanant de l'image de Saint-Emilion. Le tourisme et le commerce du terroir ont ainsi pris un tournant élitiste.

Les vignobles adoptent des pratiques de mise en scène esthétique destinées aux visiteurs pour être reconnus et influents (rangs impeccables, chais design, façades « greenwashing » par exemple agrémentées de jouelles proches des routes). Les initiatives locales présentant des expérimentations agro-écologiques et des pratiques patrimoniales restent rares et dispersées sur le territoire : seuls les grands domaines peuvent se permettre de faire ses investissements.

UNE BIODIVERSITÉ HIÉRARCHISÉE

La gestion de la biodiversité et de la continuité écologique reste mineure voire insignifiante dans les paysages de la Juridiction. Les écosystèmes restent fragmentés (la Dordogne, palus, coteaux et la Barbanne). Les cours d'eau ne sont pas investis pour former des corridors écologiques, leur zone tampon reste stérile. La mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts du palus est de moins en moins visible : les prairies bocagères s'enrichissent perdant ainsi une partie de leur richesse faunistique et floristique (par exemple le Cuivré des maris - Thersamolycaena dispar, espèce d'intérêt communautaire répertoriée dans le DOCOB). L'avenir du maintien de la mosaïque paysagère des coteaux (yeuseraines, landes à genévrier et pelouses sèches) reste incertain : la déprise agricole et la modification des pratiques d'entretien sur les pelouses sèches contribuent à la fermeture de ces milieux (évolution vers la lande à genévrier). Le milieu écologique de la ripisylve de la Barbanne reste étroit en raison des parcelles viticoles qui l'enclavent et fermé d'accès par la société des chasseurs. Ainsi, mis à part les chasseurs, les locaux n'ont ni de liens ni d'affinités avec le ruisseau de la Barbanne : «Vous êtes perdus ? [...] Il n'y a rien à faire ni à voir ici, on ne peut même pas voir la rivière.» (Témoignage d'un homme croisé proche de la ripisylve de la Barbanne, surpris de ma présence ici).

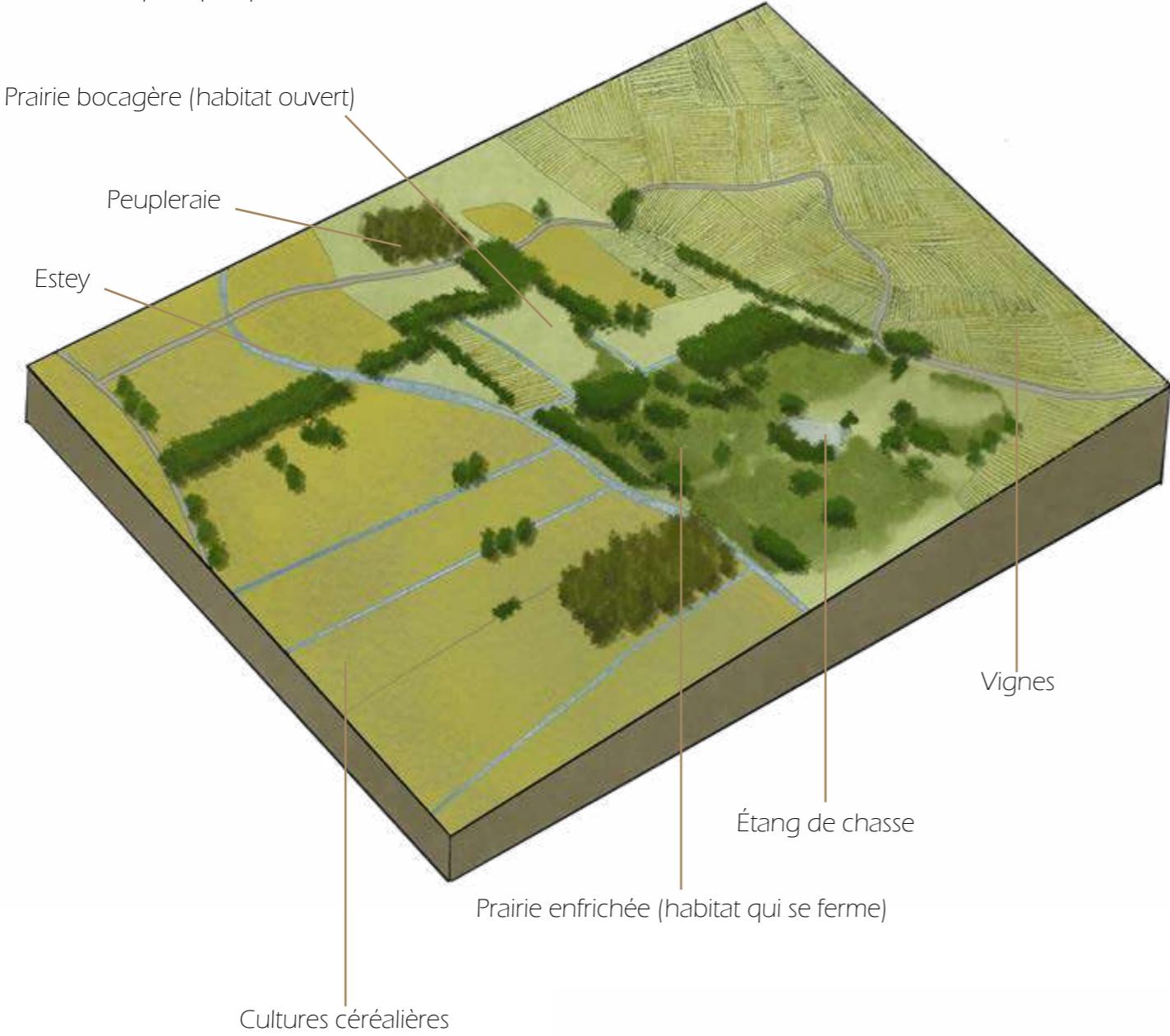


Ripisylve de la Barbanne inaccessible



Domaine du Château Cheval Blanc : son chai moderne, son parc et ses vignes sont parfaitement ordonnés, parfaits (source de la photographie : HMS Bordeaux)

Bloc des évolutions des habitats du palus : fermeture progressive des prairies bocagères (enrichissement) par abandon des pratiques pastorales

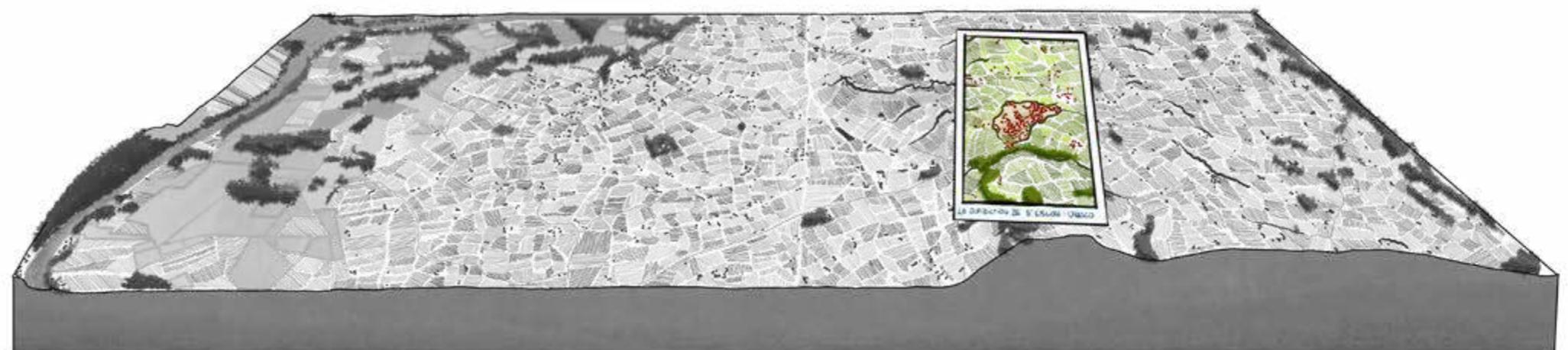


UN DÉCOR DE CARTE POSTALE OÙ LES INÉGALITÉS SONT SOIGNEUSEMENT CADRÉES HORS CHAMP

Derrière l'esthétique impeccable se cache une grande fragilité sociale. La « préservation » du paysage viticole se limite à son apparence, négligeant les inégalités. Cette logique se manifeste notamment par le recours à une main-d'œuvre précaire et exploitée, comme les travailleurs sahraouis, contraints de squatter dans le Libournais tout en œuvrant « occasionnellement » dans les vignobles huppés de Saint-Émilion : «les pics d'activité en viticulture entraînent des besoins en main-d'œuvre irréguliers.» d'après la thèse de N.Huerta - *Habiter de saison en saison : les saisonniers agricoles sahraouis dans le Libournais*. Ces saisonniers sont réquisitionnés en mai (second labour, surveillance et protection contre les gelées et suivi de la pousse), en juin, juillet (traitement, palissage, rognages des sarments et éclaircissement), en septembre (surveillance de la maturation et vendanges, à partir du «Ban des vendanges» : date administrative autorisant depuis le Moyen-Age le début des vendanges proclamé par la Jurade de Saint-Emilion).

UN TERRITOIRE FRAGMENTÉ

Le territoire est divisé en plusieurs sphères distinctes : le village de Saint-Emilion accapare tous les touristes, le plateau est ponctué de grands domaines luxueux, tandis que la plaine, le palus et la Dordogne restent dans l'ombre, exclus du récit oenotouristique. Le riche patrimoine des communes de la Juridiction échappe à la majorité des touristes et aucun projet n'aboutit par faute de visibilité et de moyens. Les quelques infrastructures déjà présentes pour des activités hors oenotourisme restent totalement détachées du discours touristique de la Juridiction de Saint-Emilion (par exemple : le tourisme fluvial autour de la Dordogne avec le ponton construit à Branne). Saint-Sulpice-de-Faleyrens concentre les projets et initiatives pour préserver et accueillir la population locale (OAP de construction de logements, trame urbaine avec ses équipements sportifs) et est le dernier bourg où persiste une vie locale.



Bloc de la Juridiction de Saint-Emilion : Ici est mise en lumière uniquement la partie touristique de la Juridiction de Saint-Emilion, image que la majorité des visiteurs en ont : le village médiéval et ses vignobles environnants, inscrits à l'UNESCO. Le reste de la Juridiction est hors champ (grisé) : inconnu des touristes et fragmenté par les problématiques citées.

SCÉNARIO DE TRANSITION

REDÉCOUVRIR LA JURIDICTION PAR UNE REVITALISATION GLOBALE DU TERRITOIRE À ÉCHELLE HUMAINE

UNE REVITALISATION PAR ET POUR LES HABITANTS

Ce scénario passerait avant tout par une revitalisation du territoire, un des enjeux majeur de la Juridiction de Saint-Emilion. Cette revitalisation serait en continuité avec le Projet de Territoire entamé en 2004 en favorisant certaines des 38 propositions sorties pour la vie locale.

À partir du recensement des logements vacants (environ 530 sur la Juridiction, source : ANCT - Observatoire des territoires - données de 2021), une acquisition et une réhabilitation seraient faites pour mettre en place un programme de logements locatifs, commerces de proximité et lieux culturels (projet du Logis Malet-Roquefort en musée du vin et de la pierre qui a été abandonné, distillerie de Vignonet en lieu de mémoire, la «Tour carrée» en face de l'église de Saint-Laurent-des-Combès...).

UN RETOUR AUX RACINES : LE VIGNOBLE FAMILIAL

Au-delà de l'attractivité touristique et des normes de patrimonialisation, le label UNESCO et son récit participent à lutter contre la dominance des grands groupes, mettant en avant les domaines indépendants et leurs pratiques patrimoniales et/ou leurs expérimentations agroécologiques (vignes en gobelet, polycultures, labours avec chevaux...). Ainsi, pour conserver la crédibilité de l'inscription UNESCO reflétant des vignobles familiaux, les politiques locales subventionneraient ce type de vignobles et aiderait les familles de viticulteurs pour le processus d'héritage qui est une des raisons principales de la perte des vignobles familiaux.

Une mise en valeur des exploitations viticoles familiales pourraient se faire par une adaptation du cahier des charges de l'AOC pour défendre un modèle économique stable pour ces vignerons. Le cahier des charges prévoit actuellement des mesures pour limiter la standardisation par des règles de «Conduite du vignoble» (Chapitre I, VI du CdC AOC Saint-Emilion) mais reste non spécifique à l'AOC Saint-Emilion et son image de petits viticulteurs (les réglementations de l'AOC Médoc étant quasi identiques). Cependant des politiques et réglementations concrètes pourraient être mis en place rapidement pour éviter la perte de vignobles familiaux :

- Des réglementations pour la vente des exploitations avec par exemple une priorité aux exploitations familiales ou coopératives lors de la vente d'une parcelle via des SAFER et/ou une taxe sur les ventes à des investisseurs non-viticulteurs,

- Des mentions supplémentaires pour les vignobles familiaux, expérimentations agroécologiques et pratiques patrimoniales avec par exemple la création d'une mention «Vignoble familial» et/ou «Vignoble patrimonial»,

- Aide à l'Union de Producteurs de Saint-Emilion pour valoriser les vins issus de cet intermédiaire clé pour les petits vignerons

UN DÉCOUVERTE D'UN VIGNOBLE VIVANT ET UN RENFORCEMENT DES INITIATIVES LOCALES

Le tourisme serait diffusé à l'ensemble de la Juridiction et pas seulement au village de Saint-Emilion. Les visiteurs sont invités à explorer un vignoble dynamique, en constante évolution, à travers des initiatives locales : ateliers de taille, expérimentations agroécologiques, techniques patrimoniales, comme le font déjà certains domaines comme le château Troplong Mondot et son labour avec des chevaux de traits ou encore le pâturage hivernal avec des moutons dans le domaine du Château Fayen à Puisseguin et Château Soutard à Saint-Emilion. L'organisme «Cheval et vigne» et son Ecole Nationale du Cheval Vigneron pourrait participer à planter facilement ce type initiatives locales avec leurs prestations en traction animale, déjà en marche dans le domaine du Château Soutard (Grand Cru Classé). Egalement, le renfort de la pépinière collaborative des viticulteurs permettrait d'amener de la biodiversité dans les vignobles facilement grâce à des essences locales, adaptées au territoire.

Les parcours et sentiers de visites seraient revus pour permettre de découvrir l'ensemble des richesses du territoire : cultures maraîchères de Fongaban, visite et dégustation de la cave coopérative de l'Union de Producteurs de Saint-Emilion, pâturage des chevaux du domaine Troplong Mondot... La plaine montrerait également ses richesses, comme avec le village de Vignonet, le port de Pierrefitte, la Dordogne, Branne et les palus. La Dordogne (Natura 2000 et dont l'ensemble du bassin est inscrit réserve de biosphère mondiale à l'UNESCO) et ses paysages proposeraient ainsi une autre forme de tourisme (tourisme fluvial) dans le territoire, appuyé par le «Pôle d'Excellence Rural» et ses quelques aménagements (ponton de Branne) qui seraient revus pour développer ses activités (plus petits bateaux de promenades, événements de canoës, avirons, pêche au carrelet...).



Moutons broutant entre les rangées de vigne du Château Soutard
(source de la photographie : compte instagram du Château Soutard)



1965, vendanges au château Piney. Un an plus tard, en 1966, la cave fut reconnue comme groupement de producteurs (Source : Sud-Ouest)

La cave coopérative aujourd'hui (Source : Agence Scarabée) 82

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La préservation de la biodiversité et le principe de continuité écologique seraient intégrés dans la gestion territoriale.

- Le palus serait redécouvert par les locaux et touristes avec la relance de l'Observatoire de Biodiversité de Saint-Sulpice-de-Faleyrens (octobre 2019) proposant des balades thématiques autour de la faune (cigognes, animaux semi-aquatiques type amphibiens, mammifères...) et de la flore locale. Installé dans un ancien tétrodon réhabilité, ce site servait de point de départ à des randonnées découvertes. Tout au long de l'année, des panneaux d'information y présentaient la richesse de la faune et de la flore environnantes. Ces initiatives locales, à la fois pédagogiques et engagées, contribuent à valoriser et protéger l'écosystème du territoire. En suivant les recommandations du SPR (ex ZPPAUP et AVAP) on pourrait noter un regain des utilisations de ce territoire par de nouvelles pratiques observées, comme l'élevage des chevaux par exemple. Les demandes d'autorisation concernant l'arrachage et la plantation de peupliers permettraient de réguler ces pratiques, éviter la fermeture des écosystèmes et maintenir le patrimoine végétal (comme les prairies bocagères).

Pour sauvegarder et protéger ce site, on pourrait également imaginer un élargissement du secteur Natura 2000, jusqu'ici limité au lit mineur de la Dordogne, au lit majeur et zone humide dont le palus.

- La continuité écologique se retranscrirait véritablement sur le territoire notamment par l'investissement des zones tampons de 5 m autour des cours d'eau avec des ripisylves plantées (saules têtards, aulnes glutineux, massettes, joncs, charmes...)

Les programmes types Life+ BioDiVine et initiatives locales (pépinière des viticulteurs) pour la

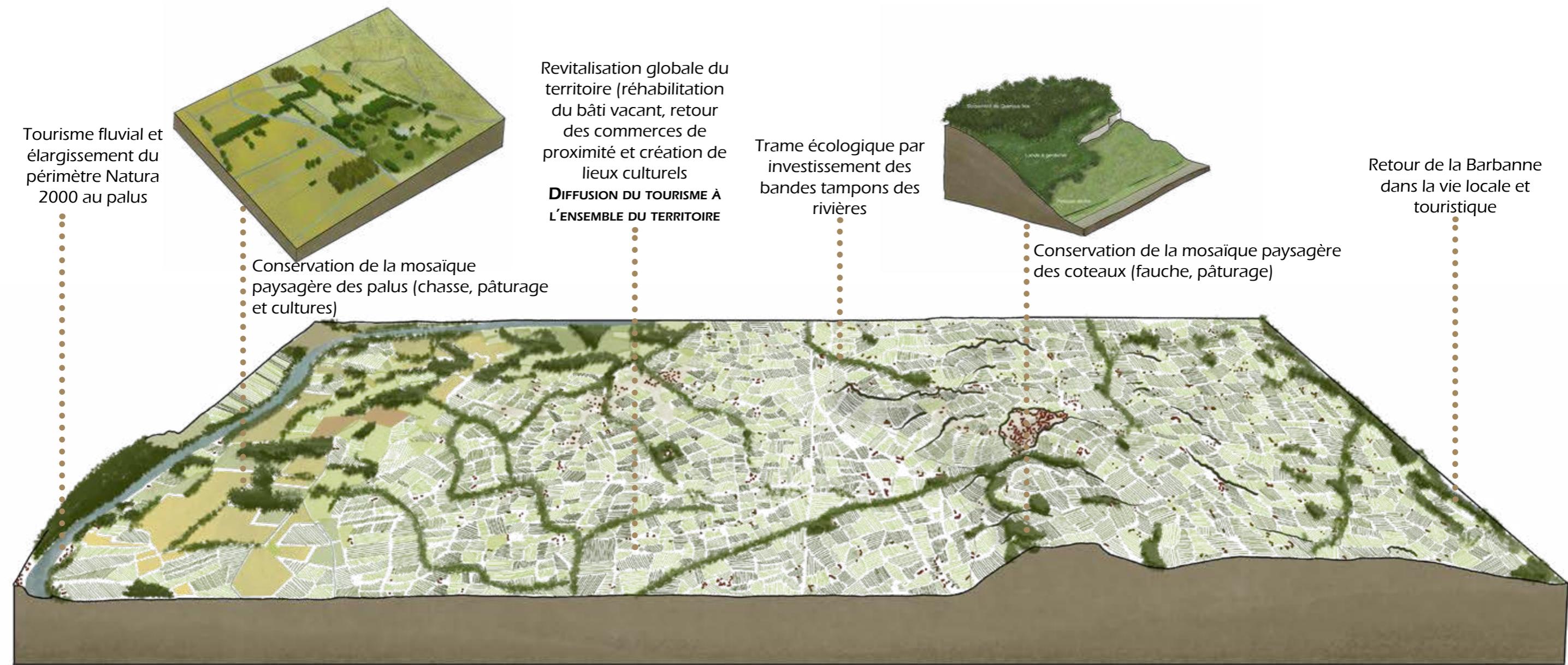
plantation de haies, en corrélation avec les subventions récentes de l'État sur les plantations de haies (Pacte en faveur de la haie «Plantons des haies»), permettraient d'accélérer le processus de plantations de haies dans les domaines volontaires.

- Le milieu écologique autour de la Barbanne s'étend sur ses 200 m d'envergure (une partie de son lit majeur) : cette ripisylve pourrait être à terme ouverte périodiquement à la promenade grâce à une coopération avec les chasseurs (calendrier de chasse). L'état écologique du ruisseau (actuellement médiocre - source : Agence de l'eau Adour-Garonne) devrait s'améliorer à l'horizon 2027 par la politique de gestion «l'eau en tant que milieu» et le programme d'Actions Régionales Nitrates (PLUi).

- La gestion des coteaux serait une priorité pour ne pas perdre la riche mosaïque paysagère de ce milieu (yeuseraines, landes à genévrier et pelouses sèches) avec une gestion spécifique imposée aux parcelles concernées comprenant des fauches, débroussaillages ou pâturages demandés pour empêcher une évolution vers une forêt.

« Il y a un retour en arrière qui doit se faire de façon intelligente, il faut trouver le juste équilibre, il faut surtout comprendre que la viticulture est de l'agriculture et non pas de l'investissement »

Laurence MASSON, Vignobles Robin Lafugie



Bloc-diagramme du paysage global de la Juridiction de Saint-Emilion selon les mesures de ce scénario de transition

CONCLUSION



Aujourd’hui mondialement reconnue pour ses vins et son village de Saint-Émilion, la Juridiction de Saint-Émilion est perçue comme un territoire entièrement modelé par la viticulture. Pourtant, avant que la vigne ne devienne l’élément structurant de ce paysage, d’autres activités et milieux écologiques ont marqué durablement le territoire. Au fil des époques, différents types d’architecture, de cultures et de formes d’écosystèmes ont contribué à façonner le paysage actuel de la Juridiction, lui conférant son caractère et son fonctionnement particuliers. Les moulins, les carrières, les infrastructures portuaires et les pelouses sèches témoignent d’un passé où l’agriculture diversifiée, l’extraction de pierre, les échanges fluviaux, le pâturage... constituaient des composantes essentielles du développement local et la cohésion globale du territoire. Ces éléments sont aujourd’hui réduits à de simples traces d’une époque révolue.

Le modèle d’exploitations viticoles familiales, longtemps caractéristique aux côtés des grands domaines de familles élitistes, est aujourd’hui en mutation : le prix des terres du terroir est devenu hors de prix et se perd ainsi dans les héritages, où seuls des grands groupes peuvent racheter. La Juridiction de Saint-Émilion est aujourd’hui un territoire qui a perdu sa vitalité : fragmenté par son tourisme concentré dans l’enceinte du village de Saint-Émilion, à la biodiversité menacée et une viticulture pouvant être perçue comme un investissement et non une forme d’agriculture. La Juridiction de Saint-Émilion pourrait ainsi être perçue actuellement comme un territoire-vitrine de ses vins et de son tourisme à renommée mondiale, d’autant plus marqué par son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO. Ce qui montre d’apparence un paysage stable depuis le centre-ville de Saint-Émilion et ses rues figées dans le temps, cache en réalité, plus en détail dans le territoire, des mutations biodiversitaires (coteaux et palus) et des fragmentations sociales au sein même de ce petit territoire d’environ 75 km².

Par cette étude et le scénario de transition imaginé à parti des enjeux relevés, j’ai voulu donner des pistes de solutions pour réunifier ce territoire au patrimoine exceptionnel. Les viticulteurs familiaux, principaux acteurs du territoire et leurs initiatives locales montrent leurs volontés pour faire vivre leur terroir. La revitalisation du territoire passerait ainsi par de nouveaux modes de gestions et des politiques réadaptés pour la pérennité des paysages viticoles ; qui permettrait de conserver le modèle de vignobles familiaux (en lien avec la raison de l’inscription UNESCO) et réorienter le tourisme vers la totalité de la Juridiction de Saint-Emilion par des expérimentations agroécologiques, la mise en valeur et conservation des mosaïques paysagères existantes et le retour de continuité écologique.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

ARTICLES ET THÈSES

- BRIFFAUD Serge (Cepage) - *Représentaions sociales des paysages et gouvernance locale. Le cas de la Juridiction de Saint-Emilion, "paysage culturel" du Patrimoine mondial de l'humanité*, paru en janvier 2014 sur l'archive ouverte HAL open science, à l'occasion de la « Communication au colloque international Paysages de la vie quotidienne - Regards croisés entre la recherche et l'action », du 16 au 18 mars 2011 - Perpignan (France) - Girona (Catalunya, Espagne), disponible en ligne : <https://shs.hal.science/halshs-00938113/document>
- BRIFFAUD Serge (Cepage) et BROCHOT Aline (Ladyss) - *PAYSAGES D'EXCEPTION, PAYSAGES AU QUOTIDIEN, Une analyse comparative de sites viticoles européens du Patrimoine mondial*, paru en janvier 2010, Rapport final de recherche pour la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale, financé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer Programme «Paysage et Développement durable»
- BRIFFAUD Serge et DAVASSE Bernard (Cepage) - *Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du Patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Emilion, Cinque Terre)*, paru en février 2013 sur l'archive ouverte HAL open science, disponible en ligne : <https://hal.science/hal-00787453/>
- HUERTA Ninon - *Habiter de saison en saison : les saisonniers agricoles sahraouis dans le Libournais*, thèse sous la direction de Béatrice COLLIGNON en vue de l'obtention du grade de docteure en Géographie présentée le 24 novembre 2021, disponible sur l'archive ouverte HAL open science
- DARNAY Soazig - *Paysages viticoles : paysages ruraux ? Leur évolution sous l'influence du tourisme et de leur patrimonialisation*, article de la revue scientifique «Projets de paysage», dans le numéro 17 paru en 2017 sur le thème «Paysage(s) et agriculture(s)», disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/paysage/4341>

DOCUMENTS TERRITORIAUX ET POLITIQUES PUBLIQUES

- Cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée «Saint-Emilion Grand Cru» et «Saint-Emilion», homologué par arrêté du 27 juillet 2023 publié au JORF du 5 août 2023 (pour «Saint-Emilion Grand Cru») et du 9 août 2023 (pour «Saint-Emilion»)
- GRAHAL (Groupe de Recherche Art Histoire Architecture Littérature) - *Elaboration du plan de gestion de la Juridiction de Saint-Emilion, inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1999 au titre des paysages culturels évolutifs vivants*, publié en janvier 2013 par l' Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- PONANT Stratégies Urbaines, MANDRAGORE Atelier de paysage et EREWHON architecture urbanisme paysage - *Rapport de présentation de la Z.P.P.A.U.P.*, publié en juillet 2006
- Documents de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais , à partir de mai 2016
- WAGON B. et BLIN C. - *Rapport de présentation du Plan De Sauvegarde Et De Mise en Valeur (P.S.M.V.) de la commune de Saint-Emilion*, approuvé en février 2010
- GIE At'Metropolis – Biotope - *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais*, approuvé par D.C.C. en mars 2018 et ses modifications postérieures
- Page internet du site UNESCO - Juridiction de Saint-Emilion : <https://whc.unesco.org/fr/list/932/>
- Centre de ressources Natura 2000 : <https://www.natura2000.fr/>

SITES INTERNET

- Site internet de l'agence Sonia Fontaine, page du Site Patrimonial Remarquable intercommunal (AVAP), Mise à jour de la Carte des Protections Paysagères Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais - Gironde, en collaboration avec Rémi Bercovitz Paysagiste DPLG - Docteur en géographie et Historien : <https://www.agencesoniafontaine.com/spr-paysage-unesco-gironde>
- Site internet «**Saint-Emilion Tourisme**», catégorie Histoire : <https://www.saint-emilion-tourisme.com/fr/explorer/une-terre-de-patrimoines/histoire>
- Site internet «**Juridiction Saint-Emilion, Patrimoine mondial de l'Humanité UNESCO**» : <https://www.saintemilion-unesco.com/>
- Site internet «**Les vins de Saint-Emilion**», catégorie Des paysages vivants et diversifiés : <https://vins-saint-emilion.com/vignoble-durable/des-paysages-vivants-et-diversifies/#:~:text=La%20p%C3%A9riode%20exp%C3%A9imentale%20des%20vignerons&text=Un%20projet%20collectif%20qui%20aide,richesse%20de%20nos%20paysages%20culturels>
- Article du «Patrimoine et Inventaire de Nouvelle-Aquitaine» : **Enceinte médiévale de Saint-Emilion**, disponible en ligne : https://www.patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr/Default/doc/Dossier/ebbfbf02-3b0c-4a6c-8081-9af6c86fc969/enceinte-medievale-de-saint-emilion?_lg=fr-FR
- Site internet de l'**Union de Producteurs de Saint-Emilion** : <https://www.passionsaintemilion.com/>
- Vidéos YouTube du Château Cheval Blanc sur leur vision de l'agroécologie : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLzJEDZDGx5u54q9qlTxsc5n6ucASvRjCO>
- Document d'Objectifs Natura 2000 du site « **Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne** » : https://coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr/telechargements/FicheHabitat_6210.pdf

ARTICLES DE JOURNAUX ET MÉDIAS

- HERBLOT Marie et DEJONG Alban - Article du média indépendant «Reporterre, Le média de l'écologie», catégorie Reportage - Animaux : **À l'école du cheval, les vignerons reprennent les rénes**, publié le 22/07/2022, disponible en ligne : <https://reporterre.net/A-l-ecole-du-cheval-les-vignerons-reprennent-les-renes>
- FERRER Béatrice - Article du journal hebdomadaire de la région libournaise «Résistant» : **Branne : le ponton est revenu et cela ne plaît pas à tout le monde**, publié le 05/10/2021, disponible en ligne : <https://www.leresistant.fr/actualite-2212-branne-le-ponton-est-revenu-et-cela-ne-plait-pas-a-tout-le-monde>
- Article du «Sud Ouest» : **Saint-Émilion : il y a 90 ans, l'Union des producteurs voyait le jour**, publié le 25/10/2021, disponible en ligne : <https://www.sudouest.fr/gironde/libourne/saint-emilion-il-y-a-90-ans-l-union-des-producteurs-voyait-le-jour-7087543.php>

DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

- Cartographie de l'**Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)** disponible en ligne : <https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/>
- Jeux de données de référence de l'**IGN** et de partenaires disponibles sur Géoservices : <https://geoservices.ign.fr/catalogue>

Derrière les cartes postales de Saint-Émilion et ses grands crus mondialement célèbres, se cache un territoire en pleine mutation, fragmenté. Ce dossier, réalisé au cours de ma troisième année d'études pour devenir paysagiste, explore la Juridiction de Saint-Émilion au-delà de l'apparence présentée par le tourisme : entre héritage paysager et agricole menacé et tensions contemporaines sur le vignoble et la biodiversité (spéculation foncière, investissement par les grands groupes, tourisme concentré, fragmentation écologique).

A travers un scénario de transition, j'esquisse, par l'étude du territoire et discussions avec les acteurs locaux, des pistes pour réconcilier patrimoine UNESCO et vitalité territoriale. Une réflexion prospective sur l'avenir des paysages viticoles, entre mondialisation et résilience locale.

ASTRID CLUZEL